



FÉDÉCHOSSES

www.pressefederaliste.eu

... pour le fédéralisme, depuis 1973

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Fédéchoses
paraît désormais sur 32 pp.

**Editorial (p. 32) : Déclaration Schuman,
fédéralisme dans le monde... réforme territoriale**

Il y a soixante ans le 10 mai 1950

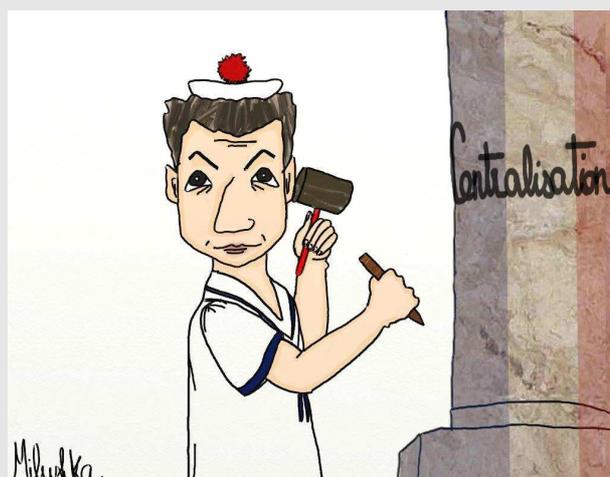
Robert SCHUMAN

fait une Déclaration proposant la création de la
Communauté européenne du charbon et de l'acier,
« **PREMIERE ETAPE**
de la **FEDERATION EUROPEENNE !** »

En 2010

Nicolas SARKOZY

propose une « réforme territoriale » pour
RECENTRALISER LA FRANCE
qui n'en a vraiment pas besoin !



Dis moi ce que tu graves dans le marbre ; je te dirais qui tu es !

« Une Europe unie... dans un monde uni » (UEF - Congrès de Montreux – 1947)

SOMMAIRE : Le Billet de J.-P. GOUZY : Europe communautaire, 60° anniversaire et renationalisation rampante // **Il y a 30 ans...** : **C. DARSIERES** : Martinique, les Européens tropicaux // **A. LONGO** : Un gouvernement européen, pour conjurer la crise de l'Union européenne - **D. PREDA** : Aux sources du débat constituant européen (fin) // **FOCUS : Fédéralisme dans le monde et intégrations régionales** : **H. HANAFI** : Le fédéralisme comme réponse au conflit israélo-arabe - **R. BLAISE** : Fédéralismes latino-américains, un très rapide tour d'horizon... - **F. IGLESIAS** : L'état de l'Union des nations sud-américaines - **M. CARLUCCIO** : Un mouvement fédéraliste renaît en Amérique latine - **Message du Président italien, Giorgio NAPOLITANO** - **J-F BILLION** : Fédéralisme et décolonisation en Afrique noire et aux Antilles - **E. MONTANI** : L'intégration européenne, un modèle pour l'Afrique ? - **L. ALFIERI** : Le cri de Chen, le fédéralisme et la 3^e République chinoise - **J. ARPUTHARAJ** : Les processus d'intégration régionale en Asie - **K. ENDO** : Les développements récents du régionalisme en Asie de l'est et ses implications pour l'Europe - **G. FUCHS** : Union européenne, Union indienne, similitudes et différences // **FED'ACTUALITE : Fédéralisme, autonomies, organisation et réforme territoriale** : **L. LEVI** : Le fédéralisme, l'Europe, les régions et le monde - **G. TAUTIL** : Robert LAFONT, une pensée moderne au service de la société occitane - **B. RULLIER** et **K. MARTIN** : La réforme des collectivités locales ; entre électoralisme et recentralisation - **G. ALIROL** : Les projets de réforme territoriale, la position du *Partit Occitan* - **Y. WEHRLING** : Pour une Alsace unie, ouverte et plurielle - **E. VALERE** : Et si la Martinique devenait une région fédérée dans une France et une Europe fédérale ? - **C. LAPOUSSINIÈRE** : Un projet de développement pour la Martinique, par le peuple et pour le peuple - **J.V. CASTOR** : Une Guyanne souveraine dans une Amérique latine fédérale - **F. ALFONSI** : La langue corse parmi les langues européennes menacées de disparition - **C. MONTFORT** : L'Union européenne et le multilinguisme // **BIBLIOGRAPHIE** : **F. CAZENAVE** : Eric BESSON : *Pour la Nation* - **B. LESFARGUES** : Jean-Noël GRANDHOMME : *Boches et tricolores - Alsaciens Lorrains dans la Grande guerre* // **MON P'TIT DOIGT FÉDÉCHOSSES** : **J.-P. POUGALA** : A Franco Claretti, maire *leghiste* sur son « Noël blanc ».

Europe communautaire : 60^{ème} anniversaire et renationalisation rampante

Ce prochain mois de mai sera celui du soixantième anniversaire de la Déclaration Schuman, à l'origine de la première expérience communautaire : celle du charbon et de l'acier, sous la houlette de Jean Monnet. C'est ainsi que notre Union européenne destinée à s'étendre aux limites du vieux continent, est née au cœur de la Lotharingie industrielle, à Luxembourg. En ce temps là, les idées étaient claires. L'Europe supranationale fonctionnant à la majorité qualifiée s'affirmait concrètement comme la seule alternative crédible à l'Europe intergouvernementale, avec son tabou de l'unanimité qui, plus est, ponctué dans les années gaulliennes par les *vetos* souverains de notre Général-président, lointain héritier, depuis le 18 juin 1940, de la Gaule d'Astérix et de Vercingétorix, via « l'armée de métier ».

Le schéma CECA a été repris, *grosso modo*, après quelques adaptations, par les traités communautaires successifs, à commencer par ceux de Rome : un exécutif indépendant, gardien des tables de la loi et prenant les initiatives, un Conseil des ministres représentant les gouvernements des États membres, appelé laconiquement « Conseil » par les juristes, une assemblée parlementaire qui connut un essor de ses prérogatives budgétaires et devint, par la suite, grâce à l'action des fédéralistes, le Parlement européen élu au suffrage universel direct (aujourd'hui co-législateur à égalité avec le Conseil), une Cour de justice disant le droit, un Comité économique et social donnant des « avis » au nom des catégories socioprofessionnelles qu'il représente. Par la suite un Comité des régions, une Cour des comptes, une Banque centrale destinée à l'espace Euro, ont, entre autres, rejoint l'arsenal institutionnel.

Fort bien ! Il faut rappeler, cependant que, chemin faisant, des États membres qui de six à l'origine, sont au nombre de vingt-sept et devraient être plus de trente dans une poignée d'années, ont toujours pris grand soin de préserver non seulement leurs prérogatives budgétaires et fiscales, mais aussi en matière de politique étrangère générale et de défense.

Chemin faisant, de même, à l'initiative de Valéry Giscard d'Estaing, alors président de la République française, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Europe communautaire éprouvèrent le besoin de se réunir régulièrement en « Sommet », pour discuter des affaires du vaste monde. En décembre 1974, les « Sommets » se transformèrent en Conseils européens pour concocter les premières tentatives de coopération politique. A noter, au passage, que le seul État communautaire qui délégua dans les « Sommets » puis au Conseil européen, son Chef de l'État, a été la France. Les autres pays chargent de cette tâche leur Premier ministre ou leur président du Conseil des ministres. Sa Majesté, la reine Elisabeth, n'a jamais fait le déplacement. Les années passèrent... Mitterrand à l'Élysée et Delors au charbon, le Traité de Maastricht décida tout à la fois de créer une citoyenneté de l'Union et de jeter les fondements de l'Europe monétaire. Parallèlement, le Conseil européen (et non la Commission comme l'eut voulu Jean Monnet) fut chargé de donner les impulsions nécessaires à « l'Union européenne » nouvelle et d'en définir les grandes orientations. Au Conseil des ministres, représentatif des gouvernements, s'ajouta le Conseil européen, incarnant les États. Les politiques que ceux-ci s'étaient précédemment réservées jalousement demeurèrent de leur seule compétence. En particulier, toutes les décisions concernant les politiques étrangère et de défense continuèrent à être prises à l'unanimité. Ce que confirma le Traité d'Amsterdam de 1997.

Pour faire bref, nous ajouterons que le Traité de Lisbonne n'a fait que conforter la place grandissante des États au sein de l'édifice européen. Bien qu'il ne confère aucune compétence communautaire à l'Union en matière de PESC et de PESD, il a d'une part, doté le Conseil européen d'un Président permanent *full time* (Herman Van Rompuy, en la circonstance), d'autre part, marié les genres, en faisant du premier Vice-président de la Commission son propre « Haut représentant »

dans les domaines intergouvernementaux de la politique étrangère et de sécurité/défense. C'est ainsi que Lady Ashton préside aujourd'hui les débats et les débats ministériels européens.

Progressivement, le Conseil des Ministres et le Conseil européen prennent du poil de la bête. Herman 1^{er}, néophyte, tout feu, tout flammes, voit dans le Conseil européen (donc dans l'institution intergouvernementale la plus élevée) le « gouvernement européen » ou à tout le moins, le vrai centre de la « gouvernance européenne », en réunissant l'instance dont il a la charge neuf à dix fois l'an au besoin, tout en soulignant le fait qu'en vertu du Traité de Lisbonne, « il n'a pas à rendre compte » au Parlement européen. Déjà, le 25 février, avec l'appui de Mme Merkel, il a publiquement considéré, lors d'une conférence à Bruges, que *de facto*, « le Conseil européen devient le gouvernement économique de l'Union ». Ainsi, le danger d'une renationalisation rampante de l'échafaudage européen est bien réel. Les ingrédients d'une telle évolution à rebours de la méthode communautaire sont à portée de main, d'autant que la Commission Barroso II, en place seulement depuis le début de février 2010, n'a pas encore apporté la preuve de sa capacité à faire respecter intégralement ses prérogatives et ses compétences. Dans la conjoncture présente, l'*intergouvernementalisme* ne sera donc contenu que si le Parlement européen se mobilise. Le président du groupe eurolibéral, Guy Verhofstadt, dont on connaît la pugnacité, n'a pas mâché ses mots à ce propos le 4 février dernier : « L'Union va mal (...) le Conseil européen, trop souvent syndicat des intérêts nationaux, devrait faire le constat de l'*intergouvernementalisme* », qu'il s'agisse de l'économie, du social, des changements climatiques, de l'inconsistance de l'Union européenne en tant qu'acteur global. Sans parler de zizanies franco-allemandes, trop souvent rémanentes ces temps derniers, à propos de l'euro, de la Banque centrale, de la crise grecque et du modèle économique qui prévaut Outre-Rhin.

On ne saurait mieux dire !

**Il y a « 30 ans »
nous avons publié...**

Fédéchoses - N° 8 - 1975

Martinique : les Européens tropicaux

(Extraits)

Maître Camille DARSIERES

Secrétaire général du Parti progressiste martiniquais (PPM)

On peut dire que les trente dernières années de l'histoire de la Martinique (soixante aujourd'hui, *ndlr!*) reposent sur ce que l'on pourrait appeler : « la duperie de la départementalisation ».

Quand prit fin le deuxième conflit international, les idées socialistes, jusque là combattues avec acharnement par la propagande, voire par les armes des pays capitalistes, trouvèrent plus de crédits, en tout cas furent davantage tolérées, grâce au bout de chemin que ces pays, dont la France, durent faire, bon gré mal gré, avec l'Union soviétique pour anéantir le nazisme.

(...) Les élus de la gauche martiniquaise raisonnèrent alors que l'avènement au pouvoir en France, de la gauche, dans le climat de justice sociale installé, ne pourrait qu'aider à l'émancipation de notre classe ouvrière.

(...) Il convient à la vérité historique de dire qu'aucune équivoque n'exista sur ce sens donné à la départementalisation par ceux qui la demandèrent. Rapporteur de la loi de départementalisation, Césaire avait dit en clair : «... C'est dire que, pour des raisons non seulement sociales, mais encore économiques, nous souhaitons

de toutes nos forces l'extension aux Antilles et aux territoires analogues, du grand mouvement qui a été inauguré en France et qui tend, sur la base des nationalisations, à organiser la production et, surtout, à la développer en fonction de l'intérêt général et non plus de quelques intérêts privés ». A la Commission de la France d'Outre-mer, le 7 mars 1946, le Ministre des finances, André Philip, confiait qu'il avait bien perçu cet aspect des choses : « Au point de vue social et économique, l'assimilation entraînerait l'application automatique de toute la législation métropolitaine ; et il s'agit sans doute d'un des principaux objectifs poursuivis par les rédacteurs du projet de loi ».

Or manifestement, de ce point de vue, la départementalisation est un échec cuisant. (...) En sorte que la Martinique est un pays d'assistés, que les fonctionnaires français de passage, le temps d'un séjour avec primes, ne manquent pas d'humilier, considérant les chômeurs comme des « mendiants », et les cadres locaux, mieux traités, comme des « alimentaires ». Il est d'ailleurs que les parlementaires martiniquais de 1946 ont été dupés et, avec eux, le peuple martiniquais qui fit confiance à une France socialiste et passa contrat avec un parlement à majorité socialiste. Mais l'orientation socialiste de cette France et de ce parlement ne dura pas longtemps (...).

La loi de départementalisation n'impliquait pas, dans l'esprit de ses promoteurs, une renonciation à la personnalité martiniquaise. Chantre de la Négritude, auteur du *Cahier du retour au pays natal*, Césaire n'était pas homme à nier la personnalité de son peuple. Et, dans le rapport qu'il fit à l'Assemblée constituante française pour décrocher la départementalisation, il émit les plus expresses réserves quant à une gestion centralisée des départements d'Outre-mer. Ici également, tout est dit sans équivoque : « ... Tout en affirmant le principe de l'unité française..., les propositions qui vous sont présentées, n'empêchent pas de laisser éventuellement au Conseil général de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane, certains pouvoirs qui leur seraient propres ». Confiant en la droiture des interlocuteurs il se contentait de prendre date. « Toutes choses », ajoutait-il aussitôt, « dont il sera débattu quand viendra devant l'Assemblée la discussion sur les pouvoirs des Assemblées locales et départementales ».

Ce que nous devons nous rappeler, c'est qu'au moment où les parlementaires étaient invités à voter la loi de départementalisation, la France n'avait pas encore voté sa nouvelle constitution (octobre 1946). Césaire pensait donc, avec d'ailleurs tout un courant régionaliste, qu'elle pourrait prévoir une décentralisation de la France, voire donc des DOM.

Le contractant français ne se dissimula pas cet aspect des choses. Marius Mouttet, Ministre des colonies, posera à l'Assemblée les seules vraies questions réalistes : « Comment se pose le problème ? Les unités politiques que sont les îles de la Réunion et des Antilles sont à des milliers de lieues de la métropole. Elles élisent des Assemblées locales. Le régime dont nous discutons sera-t'il toujours et exclusivement celui de la loi ? Est-ce que, pour appliquer la loi, des décrets n'interviendront pas ? Ces décrets devront-ils émaner du Ministère de la France d'Outre-mer ou, devons-nous, au contraire, déléguer aux Assemblées locales un certain pouvoir réglementaire qui s'apparentera au pouvoir législatif ? Les populations de ces vieilles colonies seront-elles toujours gouvernées de Paris, ou est-ce que, au contraire, elles se gouverneront largement d'elles-mêmes ? ». Et d'interroger sommairement, mais à très bon escient : « Centralisation ou décentralisation ? Sujétion ou autonomie ? »

Jamais on n'aura été aussi clair. Il fut tout autant lumineux que le constituant français demeura le séculaire jacobin, ne concevant l'ordre que dans la centralisation recherchée par les rois et appliquée par Napoléon ; n'admettant pas que Paris délègue quoi que ce soit à qui que ce soit. En sorte que, la départementalisation de la Martinique s'accompagna d'un renforcement de la centralisation aboutissant au renforcement des prérogatives du Préfet. Ce n'était pas l'autonomie. C'était et c'est, la sujétion.

On imagine combien sur le plan culturel ce fut et c'est, l'aberrante aliénéation. L'Antillais est convié à se fondre dans la culture d'autrui, au lieu d'asseoir et d'épanouir la sienne.

Pourtant, les nuances ne manquent pas : l'histoire de la Martinique ne peut pas se lire avec les mêmes yeux ni avec le même cœur que se lit l'histoire de France. Ainsi, la Déclaration des Droits de l'homme est, pour le Français d'Europe, une fierté. Cette déclaration n'eut pas cours chez nous, où les esclaves demeurèrent dans les chaînes, sans patrimoine, sans âme, « propriétés pensantes », objet de commerce.

Géographiquement, la Martinique est à 7.000 kilomètres de

l'Europe, en pleine Caraïbe. Elle fait partie de l'Amérique latine et c'est le pacte colonial qui fait qu'elle commerce plus avec le Havre, Bordeaux ou Rouen, qu'avec les ports de Trinidad, de la Jamaïque ou Cuba.

(...) Notre Martinique est une parfaite réussite coloniale : elle produit fort peu ; elle achète tout de France, de l'œuf (oui, de l'œuf !) au tracteur, du papier journal au trousseau, des médicaments au riz et au lait en conserve.

Brassage de races, la noire, la blanche, la jaune, les Martiniquais forment un peuple original quant à l'ethnie. Et c'est dérisoire fiction que de vouloir les faire descendre des Gaulois aux yeux bleus. Et ridicule. Bref, le peuple martiniquais constitue bel et bien la nation martiniquaise et, comme toutes les nations, il devrait détenir les moyens de s'exprimer, de se défendre.

A l'heure de la décolonisation, il n'est pas d'autre voie pour lui que de lui reconnaître le droit à l'autodétermination.

La France du capital n'est pas à la veille de reconnaître aux Martiniquais un droit aussi naturel. Elle poursuit anachroniquement sa politique de centralisation, d'exploitation, d'aliénéation. Elle va même jusqu'à convier notre peuple caraïbéen à voter pour ou contre l'entrée dans le Marché commun de telle ou telle nation d'Europe. Elle croit cela possible en nous qualifiant, sans humour, d'« Européens tropicaux ».

Or, nous n'avons rien à attendre de l'Europe des six ou des neuf, rassemblement d'Etats capitalistes développés, en quête, tous, de débouchés pour leurs produits finis.

(...) Ce qui signifie que, politiquement, les Martiniquais n'ont rien à attendre d'une Europe qui se fédéraliserait sous la houlette des Etats capitalistes. Un gouvernement européen super-étatique ainsi constitué voudrait dire le maintien, voire l'élargissement du champ d'exploitation aux colonies. Cela voudrait dire qu'après avoir été la colonie de la seule France, la Martinique deviendrait colonie et de la France, et de l'Italie, et de l'Allemagne.

Certes une Europe des peuples serait une autre chose. Entendons une Europe conçue, réalisée, gérée par les masses et non par les états-majors du capitalisme inter-européen. Une Europe qui se ferait de la base au sommet et non point du sommet. Bref, cette Europe qui se bâtirait dans le cadre de l'internationalisme prolétarien, ne nous apparaît pas, à nous colonisés, comme une construction indifférente. Mais elle ne nous semble pas perspective actuelle ni actuellement raisonnable (...)

« Faites comme eux, abonnez vous ! »



Nom
 Prénom
 Adresse

 Mail

Normal € 15 - Militant € 30 - Soutien € 100

**Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE
 Maison de l'Europe - Pôle européen de Lyon
 18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon
 C.C.P. 2490 82 P LYON**

Un gouvernement économique européen pour conjurer la crise de l'UE

Antonio LONGO

Membre du Bureau exécutif du MFE - Gallarate

Traduit de l'italien par Jean-Luc PREVEL - Lyon

Après la Grèce, la crise du déficit public touche maintenant l'Espagne, elle ébranle les marchés financiers et la spéculation s'y rajoute. La résistance de l'union monétaire est en mise en question du moment où les comptes publics de certains pays (Grèce, Portugal, Espagne) risquent d'être hors de contrôle. A l'automne 2008, les gouvernements européens ne voulurent pas que l'UE lance un plan anti-crise unique, orienté vers la troisième révolution industrielle (énergies renouvelables et nouvelles technologies) et financé par des ressources propres, avec des liens et des objectifs communs qui aurait coûté beaucoup moins cher que la somme des plans nationaux et aurait eu des retombées générales sur l'économie européenne tout entière. Le résultat c'est que, pour endiguer la récession économique, nos pays ont laissé courir la dépense publique bien au-delà de la fameuse contrainte du déficit de 3 % du PIB. Pour la Grèce, l'Espagne et le Portugal, ce dernier, pour 2009, a respectivement atteint 12,6, 10 et 6,6 %. Et l'Italie prend le même chemin avec la circonstance aggravante d'avoir en 2009 un rapport entre la dette publique et le PIB de 115 %, le plus important des pays de l'UE.

La crise est donc passée de la finance à l'économie réelle (récession), au chômage et maintenant à la dette publique, tout en restant aussi en danger sur tous les fronts étant donné qu'aucune réforme financière internationale n'a été mise en chantier jusqu'à présent.

De toutes les régions du monde, c'est justement l'Europe qui est dans la situation la pire. En 2010, la croissance atteindra à peine les 0,9 % du PIB dans la zone euro, tandis qu'en Chine elle approchera les 10 %, en Inde les 7 %, au Brésil les 4,8 % et aux Etats-Unis les 4,4 %. C'est parce que nous restons toujours en retard pour les investissements dans la recherche et le développement. L'UE reste bloquée à un modeste 1,77 % là où le Japon investit 3,39 % du PIB et les Etats-Unis 2,66 %.

L'ex Premier Ministre belge Guy Verhofstadt, maintenant chef du groupe des libéraux et démocrates au Parlement européen, a envoyé une lettre à Herman Van Rompuy, nouveau Président de l'UE, dans laquelle il fait un examen impitoyable de « l'état de l'Union » : l'année dernière l'Europe est restée absente dans tous les dossiers importants, de la Conférence de Copenhague sur le climat à la question iranienne et même sur celle de Haïti (manque total de coordination des aides européennes, même si elles ont été nombreuses). Et il conclue ainsi : « si, le 11 février prochain les Chefs d'Etat et de gouvernement veulent vraiment comprendre les raisons des échecs récents de l'UE, ils devront en tirer une seule conclusion : l'Europe a besoin de plus d'unité et de plus d'intégration, autrement l'Union cessera de jouer un rôle sur l'échiquier mondial. Regarder vers le Traité de Lisbonne en espérant que le vent tourne est insuffisant ».

Le virage ne pourra être pris que par la décision, possible et rapide, de donner naissance à « un gouvernement économique unique » de l'Union pour renverser la vapeur et repositionner l'économie européenne sur le chemin de la compétitivité et de la croissance. Un gouvernement économique européen ne peut pas se définir simplement par la coordination des politiques économiques des pays membres (comme l'a déjà prévu le Traité de Lisbonne), mais il doit pouvoir posséder aussi, en plus d'une politique monétaire, une politique fiscale. C'est indispensable pour stabiliser un déséquilibre structurel qui se manifeste entre l'offre et la demande en présence d'une crise.

Le premier pas doit être fait sur le thème du budget de l'UE qui est aujourd'hui encore considéré comme un appendice des budgets nationaux alors qu'il doit au contraire devenir un instrument de la politique économique européenne. Il s'agit de décider d'une nette augmentation des 'ressources propres' de l'Union (un budget européen qui passerait de 1 à 2 % du PIB communautaire) par le déplacement d'un quota d'imposition des budgets nationaux (par exemple, sous la forme d'une surimposition européenne), à égalité d'imposition fiscale globale pour le contribuable. Le quota « européen » devrait financer les biens et les services publics qui peuvent être le plus efficacement affectés au niveau européen (sécurité, énergie, investissements pour la recherche fondamentale, tournés vers le soutien à l'innovation technologique). Une fonction analogue pourrait être assurée par des « obligations de l'Union » comme modalité de récolte de capitaux internationaux voués à financer des projets européens spécifiques.

Une décision de ce genre montrerait que l'UE entend compléter l'édifice de Maastricht avec la naissance d'une politique économique commune. Ce serait le signe que l'Europe n'entend pas se laisser mettre en marge de l'histoire du monde.

Aux sources du débat constituant européen : projets, aspirations, échecs

Daniela PREDA

Historienne - Responsable de colloques sur l'histoire du fédéralisme - Université de Gênes - Essai publié sur // *Federalista* - Pavie - n°1 - 2003

Traduit de l'italien par Joseph Montchamp et Jean-François Billion

3^e Partie. Texte intégral à paraître dans la Collection « Les Cahiers de la constitution fédérale européenne » et sur www.pressefederaliste.eu

En janvier 1986, commentant les décisions des gouvernements devant le PE, Spinelli affirma : « Chers collègues, lorsque nous avons voté le projet de traité concernant l'Union, je vous ai rappelé l'apologue *Hemingwaynien* du vieux pêcheur qui capture le plus gros poisson de sa vie, le voit dévoré par des requins et rentre au port avec la seule arête du poisson. Nous aussi, nous sommes désormais arrivés au port et à nous aussi il ne reste l'arête du gros poisson. Le Parlement ne doit pas pour cette raison se résigner ni renoncer. Nous devons nous préparer à sortir une fois encore et très vite en haute mer, après avoir mis tout en œuvre pour capturer le poisson et le protéger des requins »¹.

Déçu par l'issue de la Conférence de Luxembourg, mais non résigné, Spinelli exposait, au début du mois de février 1986² à la Commission institutionnelle, les grandes lignes d'une nouvelle stratégie permettant de réaliser l'UE, quand bien même initialement limitée aux secteurs de l'économie et de la monnaie, au centre de laquelle était posée l'exigence de reconnaître au PE le droit et le devoir de jouer le rôle d'Assemblée constituante pour l'UE. Après d'intenses polémiques sur la méthode des conférences intergouvernementales, totalement incapables d'effectuer le moindre progrès sur la voie de la construction européenne, Spinelli indiquait en quatre étapes la nouvelle stratégie : le PE aurait dû rédiger un texte de mandat constituant et le confier au Parlement lui-même en vue des élections de 1989 ; il l'aurait ensuite transmis aux gouvernements aux fins de le soumettre à un référendum consultatif dans chaque pays ; si l'issue des référendums s'était avérée positive, les gouvernements se seraient engagés à soumettre directement la Constitution à la ratification de leurs Etats ; en juin 1989 l'Assemblée constituante aurait été élue³.

La nouvelle action bénéficia de fait d'un soutien en raison de la conversion de Jacques Delors au constitutionnalisme, une conversion qui trouve précisément son fondement dans l'AUE⁴. Tommaso Padoa-Schioppa, homme de confiance de Delors, devait présider le Comité Delors.

Avec la disparition de Spinelli, en mai 1986, l'initiative constituante fut reprise, quand bien même avec une moindre détermination, par le belge Fernand Herman. Il me semble important de souligner le fait que Herman – éminent représentant du *Parti populaire européen* et membre de l'*Intergroupe fédéraliste pour l'Union européenne*⁵ – fut membre, entre 1981 et 1982, de la Commission pour les Institutions créée par le

¹ Dernière intervention de Spinelli au Parlement européen, en janvier 1986 ; dans, Altiero Spinelli, *Discours au Parlement européen 1976-1986*, édités par Pier Virgilio Dastoli, éd. Groupe communiste et apparentés du Parlement européen, 1986, pp. 271. Citation, extraite de la page 260.

² Dernière intervention de Spinelli au Parlement européen, en janvier 1986 ; dans, Altiero Spinelli, *Discours au Parlement européen 1976-1986*, édités par Pier Virgilio Dastoli, éd. Groupe communiste et apparentés du Parlement européen, 1986, pp. 271. Citation, extraite de la page 260.

³ Cf. Luigi V. Majocchi, *La difficile costruzione dell'unità europea*, éd. Edizione universitaria Jaca Book, Milan, 1996, pp. 209-222.

⁴ Delors avait estimé qu'il faudrait environ 350 directives pour mettre en place l'AUE. Vu que tout dépendait de l'obtention d'un consensus unanime, il était probable que l'AUE ne verrait jamais le jour sauf si les réformes institutionnelles étaient introduites en temps utile.

⁵ L'*Intergroupe fédéraliste au Parlement européen*, successeur du *Club du crocodile* créé par Spinelli à Strasbourg en juillet 1980, a été fondé « avec le but de renforcer et rendre permanents les liens et les engagements de tous les innovateurs au sein du Parlement européen ». Cf. « The Declaration of intents of the Federalist Intergroup at the European Parliament », dans, *L'Unità europea*, XIII (novembre 1986), No. 153.

Mouvement européen aux fins de soutenir l'action de Spinelli et du *Club du Crocodile*⁶. La commission, composée de 26 membres⁷, avait initié ses travaux le 30 avril 1981, sous la présidence de Martin Bangemann, et s'était aussitôt révélée une précieuse interlocutrice pour la Commission institutionnelle du PE. Le Conseil fédéral du *Mouvement européen* présidé à l'époque par Giuseppe Petrilli lui avait confié la tâche de contribuer activement aux travaux institutionnels européens en cours. L'expérience de la Commission institutionnelle du *Mouvement européen*, avait induit Herman, devenu dans ce milieu au contact de Spinelli un fervent défenseur des idées fédéralistes, à participer à la manifestation fédéraliste de Milan, le 29 juin 1985, avec un groupe nombreux de ses électeurs. Appelé à faire partie du Comité Dooge, Herman avait ensuite défendu, aux côtés de M. Ferri, Maurice Faure, et de l'allemand Rifkind, le projet du PE, avec opiniâtreté mais sans succès.

Devenu rapporteur au sein de la Commission institutionnelle du PE, en remplacement de Spinelli, Herman se prononçait, déjà en mars 1986, ouvertement en faveur du plan de son prédécesseur et illustrait la stratégie visant à confier le mandat constituant à l'Assemblée européenne, suggérant le texte d'une résolution, que le Parlement approuva lors de la séance plénière du 14 avril, et qui devait être soumis aux parlements nationaux pour être adopté à l'occasion de la ratification de l'AUE. La Motion Herman engageait les gouvernements à prendre toutes les dispositions nécessaires aux fins de faire progresser la Communauté vers l'UE, associant le PE aux travaux de réforme des institutions⁸. Au cours de la réunion du 29 octobre 1986, la Commission institutionnelle du PE approuva à l'unanimité un document de travail présenté par Herman qui résumait les points fondamentaux de la stratégie constituante déjà délinéée par le Plan Spinelli. En particulier, nonobstant les réserves exprimées par certains membres de la Commission (Nord⁹, Seeler¹⁰, Sutra), trois idées fondamentales furent à nouveau proposées : le projet d'UE devait être élaboré par le PE élu en 1989, devait ensuite être soumis à la ratification des autorités nationales compétentes, et, serait enfin entré en vigueur même en l'absence d'une

ratification unanime¹¹. Le document occultait cependant les suggestions de Spinelli relatives à l'implication directe des citoyens européens, à travers l'organisation de référendums nationaux consultatifs et d'orientation. Ainsi, Herman négligea précisément les éléments nouveaux qui auraient sans doute permis de relancer le projet constituant. En présentant les grandes lignes du Plan Spinelli, qui avait été un échec, il semblait ne prendre aucunement en compte la défaite et était, de ce fait, à son tour voué à l'échec. La nouvelle orientation fut en revanche bien accueillie en Italie, où le *Mouvement fédéraliste européen* demandait au Sénat de ratifier l'AUE à la condition de faire simultanément un référendum consultatif sur l'UE. L'objectif était, selon les directives du Plan Spinelli, de conférer au PE élu en 1989 un mandat constituant. Le « référendum d'orientation » eut lieu en Italie concomitamment au vote européen du 18 juin 1989 et eut le mérite, entre autre, de « quantifier » la diffusion de l'europhisme dans ce pays : 88 % des italiens se montrèrent en effet favorables¹². Même la Belgique, sur les sollicitations de Ludo Diericks, lançait une initiative analogue, sans toutefois avoir le temps de la mener à terme.

La situation, à la fin des années quatre-vingt, était par ailleurs fondamentalement différente. L'Europe était façonnée par des faits qui l'avaient rendue plus solide : trente années de Marché commun, une tumultueuse croissance économique qui avaient supprimé les écarts sociaux, l'eurosocialisme et l'eurocommunisme, la faillite de la coopération intergouvernementale face au choc pétrolier, l'élection du PE au suffrage direct, le SME, le traité d'Union élaboré par le PE. La fin du bipolarisme, les grands changements engendrés par la chute du communisme dans les pays d'Europe centrale et orientale, modifièrent davantage les données du problème, incitant les Européens à trouver, face aux défis liés à l'élargissement, de nouvelles formes d'union politique.

Comme le SME avait apporté un remède à la fluctuation monétaire, ainsi l'AUE, nonobstant ses limites, relançait la perspective de l'Union économique qui n'était, à son tour, toutefois pas possible sans monnaie et sans consensus démocratique.

Delors, qui pensait que le Traité de Maastricht provoquerait la réouverture du débat constituant, en était convaincu. La monnaie était en effet un fondement de la souveraineté et l'on pouvait prendre appui sur elle pour une nouvelle relance de l'intégration politique, tout comme la première tentative de création d'un Etat européen avait pris appui sur l'armée dans les années cinquante.

Par conséquent, les conditions nécessaires pour que les deux stratégies d'atteinte de l'objectif trouvent un point de convergence et mènent une action commune, selon une méthode que nous pourrions définir de « gradualisme institutionnel », furent une nouvelle fois réunies : chaque pas effectué sur la voie de l'intégration doit être accompagné d'actes de construction adéquats¹³, d'une extension des pouvoirs démocratiques de contrôle et, par conséquent, de la construction progressive de la statualité.

www.pressefederaliste.eu

⁶ On peut en dire autant du socialiste espagnol Carlos Bru Puron, fédéraliste engagé en Espagne durant de nombreuses années et qui, au début des années quatre-vingt, a été membre, avec Herman, de la Commission institutionnelle du *Mouvement européen* ; plus tard, tous deux furent membres de la Commission institutionnelle du PE.

⁷ En plus de Fernand Herman, les membres de la Commission du ME étaient : Pierre Bordeaux-Groult, Erwin Guldner (*Conseil français du ME*), Etienne Boumans, Paula Degroote (*Conseil belge*), Carlos Bru-Puron (*Conseil espagnol*), Anthony Callus (*Conseil maltais*), I. Camunas (*MLEU*), J.L. Cougnon (*Fédération internationale des Maisons d'Europe*), Pascal Fontaine (*PPE*), Jean-Pierre Guzy (*Association des journalistes européens*) ; M. Grabitz (*Conseil allemand*) ; Sean Healy ; Neville Keery (*Conseil irlandais*) ; José Macedo Pereira, Carlos de Pitta e Cunha (*Conseil portugais*) ; Luigi V. Majocchi et Giampiero Orsello (*Conseil italien*) ; H.J. Mettler et Alois Riklin (*Conseil suisse*) ; John Pinder et Derek Prag (*Conseil britannique*) ; Giancarlo Piombino (*Conseil des Communes et des régions d'Europe*) ; Ivo Samkalden (*Conseil hollandais*) ; Wolfgang Wessels (*Institut für Europäische Politik*) ; A. Westerhof (*Association européenne des Enseignants*) et l'autrichien Max Wrtschgo.

⁸ La motion établissait précisément qu'il était nécessaire de reconnaître aux institutions européennes le rôle que leur attribuaient les principes démocratiques, en particulier, la participation "avec tous les droits dans la préparation et l'adoption de l'Acte constituant de l'Union européenne." Cf. "The Herman motion was approved by the EP on 14 April." in *L'Unità europea*, XIII (1986), n° 146 (April). La motion établissait précisément qu'il était nécessaire de reconnaître aux institutions européennes le rôle que leur attribuaient les principes démocratiques, en particulier, la participation "avec tous les droits dans la préparation et l'adoption de l'Acte constituant de l'Union européenne." Cf. "The Herman motion was approved by the EP on 14 April." in *L'Unità europea*, XIII (1986), n° 146 (April).

⁹ Nord suggéra d'attendre la vérification de l'Acte unique pour demander aux gouvernements de soutenir leurs responsabilités et de s'engager dans de nouvelles négociations politiques et diplomatiques.

¹⁰ Seeler, soutenu en dehors du PE principalement par l'*Europa Union* allemande, argua que le Parlement de l'époque aurait dû modifier le projet de février 1984 en prenant en compte les objections soulevées par les Parlements nationaux et les gouvernements, et soumettre la nouvelle version aux autorités nationales légitimes.

¹¹ Des accords provisoires auraient organisé les relations avec les Etats membres de la Communauté qui n'auraient pas rejoint l'Union.

¹² Le référendum reprenait le texte d'une initiative populaire proposée par le MFE. Le texte sur lequel les Italiens étaient appelés à voter était le suivant : "Pensez-vous qu'il soit nécessaire de transformer la Communauté européenne en une réelle Union dotée d'un gouvernement responsable devant le parlement, en confiant au Parlement européen la tâche de faire un projet de constitution à soumettre directement à la ratification des institutions compétentes des Etats membres de la Communauté ?" Cf. le supplément de *L'Unità europea*, XV (1988), n° 169.

¹³ Albertini définit "actes constructifs" ces actions innovantes destinées à créer de nouvelles formes de statualité européennes : par leur nature révolutionnaire, elles sont extérieures au processus politique normal, et sont les prérogatives des avant-gardes politiques. Cf. Mario Albertini, "La stratégie de la lutte pour l'Europe", dans, *Le Fédéraliste*, Pavie, VII (1965), n° 3-4. Tout au long de l'histoire de l'intégration européenne, ces « actes » peuvent être attribués aux mouvements fédéralistes qui se sont levés des cendres de la seconde guerre mondiale et de personnalités éclairées comme Monnet.

**Le fédéralisme comme réponse
au défi du conflit israélo-arabe**

Hazem HANAFI

Chercheur à la Arab Foundation for Federal Studies - MA à la Kent University
- Article publié en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'anglais par Jean-Luc PREVEL - Lyon

Comment le fédéralisme pourrait-il répondre à certains des défis actuels auxquels le monde arabe est confronté ? Réussirait-il mieux à gérer, tempérer ou résoudre les conflits qui hantent encore cette région ? J'examinerai le défi le plus aigu : le conflit israélo-arabe.

La complexité de ce conflit particulier avec ses aspects historique, religieux, politique, légal, culturel et socio-économique n'a pas besoin d'être soulignée.

Au coeur du problème il y a deux versions contradictoires sur le « nous » et « les autres ». Pour les Arabes, Israël représente un projet d'installation coloniale auquel il faut résister. Pour les Juifs, il s'agit du projet de construction d'une nation qu'il faut protéger. Il n'est pas facile d'aller vers un compromis et le dilemme entre résistance et coexistence continue à hanter les différentes solutions à ce conflit irréductible.

La pierre d'achoppement réside dans la dispute concernant un territoire géographique spécifique. L'histoire, la religion et le droit ont été utilisés par chacune des parties pour justifier les revendications et les contre-revendications¹⁴, la plus sérieuse étant que l'autre est juste une « communauté imaginaire »¹⁵. Les solutions ont varié entre partager le pays sous la forme d'un Etat¹⁶ ou d'une organisation fédérale¹⁷ ou en divisant le pays en deux Etats séparés¹⁸ ou encore à travers des institutions fédérales et/ou confédérales.¹⁹ Des solutions fédérales sont communes à ces deux approches qui seront au centre de ce texte. Il est important de revisiter la

liste de David Elazar des onze options fédérales, publiée il y a deux décennies et de prendre en compte les développements qui ont renforcé la viabilité de sa première option, une fédération israélo-palestinienne, et disqualifié les autres.²⁰ Ses options allaient depuis une organisation israélo-palestinienne exclusive (1-4), une organisation entre Israël et la Jordanie incluant les Palestiniens (5-6), l'absorption par Israël des territoires occupés (7-8) et une organisation multilatérale avec des partenaires de la région sur une base limitée (9-11). Avec l'affirmation récente de l'identité nationale palestinienne à travers l'*Intifada* (le soulèvement palestinien) de 1987 à 1991 et de 2000 jusqu'à aujourd'hui, la séparation du lien entre la Jordanie et la Cisjordanie en 1988, le processus de paix israélo-palestinien qui conduisit à la création de l'Autorité palestinienne, le Conseil législatif national et la réalisation d'élections parlementaires et législatives disputées en 1996 et 2006, il est aujourd'hui inconcevable de ne pas considérer les Palestiniens comme un partenaire national à égalité.²¹ Cela invalide les autres options incluant les Palestiniens dans un plan de paix général israélo-jordanien, affirmant un contrôle israélien sur les territoires occupés ou concluant des accords multilatéraux régionaux limités. La remarquable identité politique palestinienne a démontré qu'elle était très déterminée et énergique. Ces mêmes développements apportent un soutien supplémentaire à l'option d'une fédération israélo-palestinienne bi-nationale, bilingue, bi-communautaire et bi-étatique, avec Jérusalem comme siège du gouvernement fédéral. Une confédération entre les deux laisserait les deux parties avec de sérieuses préoccupations sécuritaires et une tension continue lorsque chaque communauté, insatisfaite de la « moitié » qu'elle aurait obtenu, regarderait la « moitié » qu'elle a perdu. Une solution fédérale utilisant des éléments à la fois de « gouvernement séparé » et d'« auto-gouvernement » est l'option la plus viable. Elle donnerait à chaque partie un sentiment d'identité territoriale avec des droits garantis par une constitution qui ne serait pas amendée par un groupe qui obtiendrait la majorité dans un Etat unitaire. En ayant une union fédérale gérant les deux pays d'Israël et de Palestine, cela permettrait à chacun des membres de cette union de revendiquer le pays dans son ensemble comme étant le leur et dans le même temps cela garantirait à chaque communauté un Etat territorial séparé avec ses propres lois qui s'appliqueraient.

Une telle solution supposerait que chaque partie reconnaisse l'autre comme une nation égale. Les relations communautaires qui existaient durant les siècles de domination ottomane²² et durant une bonne partie du 20^e siècle²³ pourraient servir en tant qu'expérience historique commune sur laquelle construire, comme la « disqualification de l'intégration nationale, la partition,

14 Pour une perspective palestinienne : Rashid Khalidi, *Palestinian identity : The Construction of Modern National Consciousness* (éd. Columbia University Press, New-York, 1997), et pour une perspective juive : Joan Peters, *From Time Immemorial: The Origin of the Arab-Jewish Conflict over Palestine* (Harper, éd. New-York, 1984).

15 J'utilise le terme forgé par Benedict Anderson en 1983 pour expliquer la nature du nationalisme dans : *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism* (Verso, 2006). L'historiographie israélienne a longtemps prétendu que la Palestine était un « Pays sans peuple », et qu'il n'existe pas de « Palestiniens ». Les Arabes font la distinction entre les Juifs natifs de Palestine qui font partie d'une communauté locale et les Juifs immigrants qui sont des colons et ne peuvent pas revendiquer ce pays. Voir Nur Masalha, *A Land Without a people: Israël, Transfer and the Palestinians, 1949-96* (éd. Faber and Faber, Londres, 1997).

16 Les Palestiniens offrirent, dans les années 30 et 70, la solution d'un Etat démocratique et laïque, voir Nabil Shaath, « *Democratic Solution to the Palestine issue* », dans *Journal of Palestine Studies*, Vol. 6, n° 2 (Hiver 1977), pp. 12-18. Israël craint que le taux de natalité élevé des Arabes transforme éventuellement les Juifs en minorité et insiste sur un Etat juif.

17 David Elazar, *Self Rule/Shared Rule: Federal Solutions to the Middle East Conflict* (éd. University Press of America, Lanham, MD, 1984), et *Two Peoples, One Land: Federal Solutions for Israël, The Palestinians and Jordan* (éd. University Press of America, Lanham MD, 1991); Yehoshua Porath, « *The Ever-Present Panacea-Arab Federation as a Solution to the Palestine Question* », dans *In Search of Arab Unity* (éd. Frank Cass, Londres, 1986), pp. 58-148.

18 Ce fut l'approche dominante depuis le Projet de partition de l'ONU de 1947, le processus de paix israélo-palestinien de Madrid en 1991 et d'Oslo en 1993 et actuellement le Plan de paix arabe en 2004 (qui revient au Sommet de Fès de 1982) basé sur la formule « La terre contre la paix ». Les négociations sur des pourcentages exacts de division du pays varient selon les plans de paix.

19 Cela a varié entre une relative « autonomie » palestinienne dans certaines régions arabes à l'intérieur d'Israël jusqu'à l'association avec la Jordanie. Pour une explication complète voir Elazar, *Two peoples, One Land*, op. cit., pp. 114-126.

20 Les dix autres sont : une confédération Israël-Palestine, une fédération de plusieurs cantons juifs et arabes, un Etat palestinien arabe associé avec Israël sur le modèle de Porto Rico avec les Etats-Unis, une confédération Israël-Jordanie avec les Palestiniens incorporés en Jordanie, une confédération Israël-Jordanie avec des Palestiniens fédérés avec l'un ou l'autre, une incorporation des territoires par Israël avec une organisation consociationaliste sur une base constitutionnelle, une fédération sur la région entière totalement non territoriale, un condominium : Israël et la Jordanie ensemble avec des Palestiniens rattachés à l'un ou à l'autre pour la citoyenneté, une organisation partielle ou sectorielle telle qu'une union douanière ou un marché commun et enfin différentes organisations bilatérales fédérales entre Israël, la Cisjordanie, Gaza ou la Jordanie. Pour plus de détails, cf. *Self Rule, Shared Rule*, op. cit., pp. 243-259, et *Two Peoples, One Land*, op. cit., pp. 99-127.

21 Israël considère les Palestiniens comme une minorité culturelle arabe mais pas comme un groupe national. Voir Claude Klein, *Israël as a Nation-State and the Problem of the Arab Minority, In Search of a Status* (éd., International Center for Peace in the Middle East, Tel Aviv, 1987), et David Kretzmer, *The Legal Status of Arabs in Israël* (éd. Boulder, Westview Press, 1990).

22 Avigdor Levy (compilateur), *The Jews of the Ottoman Empire* (éd. Darwin Press, Princeton, 1994), pp. 1-150, et *Christians, Jews and Muslims in the Ottoman Empire: Lessons for Contemporary Coexistence* (éd. Brandeis University, September 2000)

http://www.brandeis.edu/ethics/publications/faculty_research/sec_4.pdf, Bernard Lewis et Benjamin Braude (compilateurs), *Christians & Jews in the Ottoman Empire: The Functioning of a Plural Society* (éd. Holmes et Meier, New-York, 1982).

23 Shmuel Sandler, « Israël and the West Bank Palestinians », dans *Publius*, Vol. 18, n°2 (Printemps 1988), pp. 47-62.

la double autorité et le contrôle comme mécanismes pour la résolution des conflits, nous amènent à examiner différentes organisations de gouvernement partagé comme une base viable pour la stabilité politique.²⁴ Le *leadership* israélien et l'opinion publique se réfèrent au problème du soulèvement palestinien en tant que violence inter-communautaire alors que cela masque la négation d'un nationalisme palestinien et ils sont en faveur de solutions fédérales, mais dans le contexte d'une « autonomie » sous contrôle israélien ou d'une « entité » palestinienne incorporée à la Jordanie.²⁵ Certains, par ailleurs, ne sont pas d'accord que le fédéralisme puisse opérer en tant que solution au conflit israélo-arabe et croient que « des avancées à petits pas » sont plus sûres et plus réalisables.²⁶

La fédération pourrait être parlementaire et agglomérer les systèmes parlementaires actuels d'Israël et de l'Autorité palestinienne. Une union d'Israël et de la Palestine basée sur l'expérience du Royaume uni pourrait éviter les problèmes liés à la classification de la fédération soit comme juive, soit comme arabe, tout en préservant cette identité au niveau de l'Etat. Une identité politique légère associée à la fédération permettrait à la fois aux Juifs et aux Arabes de conserver leurs propres symboles nationaux à travers lesquels chacun est associé et l'autre exclu.²⁷

Une constitution fédérale définirait la distribution des pouvoirs et des fonctions et, comme il s'agirait d'une fédération bi-communautaire composée de deux communautés nettement différentes, il faudrait maintenir un équilibre entre asymétrie et égalité.

C'est similaire au débat qui se déroule au Canada sur le Québec et on bénéficierait de la notion de la concurrence et de la prédominance provinciale, avec une distribution symétrique mais une application asymétrique.²⁸ Chacun disposerait de la souveraineté dans ses territoires dans des domaines spécifiques tels que l'éducation, la culture, le droit, la santé, la police, tandis que les autres seraient laissés au gouvernement fédéral. La liberté de mouvement et d'installation serait garantie et il serait possible d'autoriser des restrictions pour un temps limité dans un but particulier. La nécessité d'une application asymétrique est essentielle pour prendre en compte la structure asymétrique du pouvoir et de la relation entre les deux communautés ainsi que leurs rapports avec leurs « diasporas » respectives.

La Belgique apporte un autre outil original pour une fédération non territoriale.²⁹ Les Juifs comme les Palestiniens pourraient avoir leurs droits qui les suivraient où qu'ils soient. Cela pourrait résoudre le problème de la minorité juive restant dans l'Etat palestinien mais qui refuserait d'être soumise aux lois palestiniennes. De la même manière, cela pourrait résoudre le problème des Palestiniens résidant en Israël et qui préféreraient obéir aux lois palestiniennes. D'un point de vue israélien, une fédération non-territoriale serait moins menaçante pour la sécurité de l'Etat car elle éviterait les revendications territoriales de la population arabe qui, dans cette perspective, serait partagée et ne constituerait pas un corps cohérent.³⁰

Une organisation fédérale traditionnelle ne permettrait pas que les entités constituant la fédération aient un rôle formel dans les affaires étrangères et les relations internationales, mais cela est en train de changer.³¹ L'Etat palestinien pourrait être représenté au sein de la Ligue arabe en tant qu'Etat arabe, discuter et voter sur des questions qui relèvent directement de sa souveraineté telles que l'éducation, la culture et la santé. Seules les questions politiques seraient exclues parce que le gouvernement fédéral devrait en être responsable. La même chose s'appliquerait à l'Etat des Israéliens. Les Etats palestinien et israélien pourraient tous les deux avoir des bureaux commerciaux à l'étranger pour s'occuper de leur commerce,

24 Sandler, *op. cit.*, p. 59.

25 Gad Barzilai, Giora Goldberg, Efraim Inbar, « Israeli Leadership and Public Attitudes Toward Federal Solutions for the Arab-Israeli Conflict Before and After Desert Storm », dans, *Publius*, Vol. 21, n° 3 (Été 1991), pp. 191-209.

26 Jonathan Frankel, « Federalism and the Arab Israeli Dispute », dans, *Beyond the Middle East Conflict: A Future for Federalism?* (éd. Center for Contemporary Studies and Minority Rights Group, Londres, 1985), p. 13-14.

27 Elia Zureik, *The Palestinians in Israël: A Study in Internal Colonialism* (éd. Routledge, Londres, 1979), et, Nadim Rouhana et Assad Ghanem, « The Crisis of Minorities in Ethnic States: The Case of Palestinian Citizens in Israël », dans, *International Journal of Middle East Studies*, Vol. 30, n° 3 (août 1998), pp. 321-346.

28 David Milne, « Equality or Asymmetry : Why Choose ? », dans, Ronald Watts et Douglas Brown (compilateurs), *Options for a New Canada* (éd. University of Toronto Press, Toronto, 1999, p.302).

29 John Fitzmaurice, *The Politics of Belgium: A Unique Federalism* (éd. Hurst and Company, Londres, 1996).

30 Claude Klein, *Israël as a Nation-State and the Problem of the Arab Minority: In Search of a Status* (éd. International Center for Peace in the Middle East, Tel Aviv, 1987).

31 L'expérience de l'Union européenne et la participation du Québec à la Francophonie pourraient être particulièrement pertinents.

promouvoir des investissements ou le développement de ressources naturelles, en coopération avec le gouvernement fédéral en tant que de besoin.

Avec une solution politique fédérale praticable, la force de chaque communauté -que l'autre a essayé de saper- pourrait devenir une valeur ajoutée pour une coopération et un développement partagés à leur bénéfice mutuel. Surtout, cela aurait un effet positif de domino sur la politique générale et le développement économique du Moyen-orient en supprimant un catalyseur de conflit qui contribuait à empêcher le progrès, la paix et la démocratisation.³²

Fédéralismes latino-américains : un très rapide tour d'horizon...

Ronan BLAISE

Ancien responsable des Jeunes Européens Rouen - Ancien Rédacteur en chef du *Taurillon* - Dieppe

Ne cédon pas à la myopie : l'idée fédéraliste (l'idéal fédéraliste) et ses applications institutionnelles concrètes ne sont pas seulement l'apanage des États-Unis d'Amérique, de quelques rares pays de l'ancien monde (Suisse, Allemagne, Autriche, Belgique, etc.) ou de certains États appartenant à l'ancienne sphère coloniale britannique (Australie, Canada, Inde, Afrique du sud, Nigeria, etc.). C'est aussi une modalité d'organisation des pouvoirs qu'on retrouve en bien d'autres lieux, sur bien d'autres continents, et concernant bien d'autres populations aux mentalités fort différentes. En Amérique latine, notamment.

Un Nouveau monde qui n'est pas exempté des querelles de l'ancien

Sur le plan humain strictement « ethnique », cet espace géographique latino-américain est caractérisé par un très important métissage de populations très diverses et aux identités bien particulières -nationales et ethniques- très marquées : autochtones amérindiens divers et variés, descendants créoles des colons hispaniques, descendants des esclaves noirs déportés depuis l'Afrique, descendants des immigrés européens ou asiatiques des XIXe et XXe siècles, etc.

Néanmoins, ce métissage et ce mélange identitaires ne sont pas uniformes à l'échelle du sous-continent. Et ils donnent là naissance à des identités locales -locales, régionales et nationales- très spécifiques et très marquées, caractérisées par de forts sentiments d'appartenance, qu'on les appelle « patriotisme » ou « nationalisme », volonté d'affirmation des uns, tentation hégémonique « impériale » des autres, etc.

Sentiments d'appartenance, patriotismes et nationalismes : des passions idéologiques bien connues de nous autres -Européens. Et qui auront, dans ce Nouveau monde (même si ces épisodes sont assez mal connus de ce côté-ci de l'Atlantique...), les mêmes déclinaisons politiques et les mêmes conséquences fatales que dans l'ancien : formatage identitaire des individus, « caporalisation » des sociétés civiles, mise en place de régimes politiques plus ou moins autoritaires (et pas nécessairement démocratiques...), sanglantes guerres au sein même des États (pour la sécession « vitale » des uns ou pour le maintien de l'unité « nécessaire » selon les autres...), conflits armés entre États, etc.

Face à ces nombreux tourments identitaires (et à leurs tragiques conséquences militaires et humaines), le fédéralisme a pu, autrefois (et peut encore, à ce jour...), représenter une sérieuse alternative à la politique « nationale » du seul « rapport de force », autre nom de la « guerre larvée de tous contre tous ».

32 George Abec, « Beyond Oslo: A Viable Future of the Palestinian Economy », pp. 29-58; Eli Sagi, « Peace and the Israeli Economy », pp. 97-120; Ezra Sadan, « Sourcing Alliances and Open Market Transactions: Trade in Goods between Israël, Jordan and the Palestinian Economy », pp. 121-136, tous dans, Sara Roy (compilatrice), *The Economics of Middle East Peace: A Reassessment* (Research in Middle East Economics Series, Elsevier, Amsterdam, 1999).

Le fédéralisme : une modalité d'organisation dans la naissance des "États-Nations" latino-américains...

Historiquement, dès le XIXe siècle, le fédéralisme a ainsi été l'une des modalités pratique de construction étatique et d'organisation politique de certains de ces nouveaux États-nations latino-américains issus de la décolonisation des Amériques coloniales espagnoles, et portugaises (Brésil).

Parmi ces tout premiers États « fédéraux » d'Amérique latine - existant encore à ce jour - on compte le Mexique (État organisé selon des modalités fédérales dès 1824), l'Argentine (dès 1853), le Venezuela (à partir de 1864), le Brésil (à partir de 1891).

Là, il s'agissait souvent - une fois la "puissance coloniale" (espagnole ou portugaise) enfin « évacuée » - d'organiser l'État national naissant.

En essayant d'organiser et de découpler les pouvoirs. Et en répartissant équitablement les responsabilités politiques entre une "cité-métropole" (un pouvoir central...) déjà souvent envahissants (ici : autorités politiques de Mexico, Buenos Aires, Caracas, Rio de Janeiro - bientôt Brasilia..., etc.) et des provinces périphériques aspirant déjà à plus d'autonomie et de reconnaissance politique.

Autrefois simple « modalité d'organisation » des pouvoirs (permettant de garantir la paix civile, ainsi que l'unité de ces États dans la diversité de leurs composantes : notamment face aux tentatives de sécession identitaires ou économiques...), ces structures fédérales se retrouvent néanmoins, aujourd'hui, souvent confrontées au double défi du désengagement financier des États centraux et de l'apprentissage (parfois douloureux) de l'autonomie locale.

Néanmoins, après de longs débats (parfois de sanglantes guerres civiles...) lors de leur naissance (au XIXe siècle...), ces divers États fédéraux semblent avoir aujourd'hui, depuis lors et à ce jour, atteint - bon gré / mal gré - leurs points d'équilibre politiques.

Si bien qu'il semble assez peu probable de voir leurs architectures institutionnelles (aujourd'hui consensuelles - en tout cas pour leurs grandes lignes - aux yeux de leurs sociétés civiles respectives...), changer de façon très significative dans les années à venir...

Quelques échecs tonitruants d'organisations supranationales

Lors de la naissance de ces « États-nations » latino-américains (qu'ils soient fédéraux ou non...), il a également existé une tendance politique ayant pour vision et pour objectif politique la formation d'une grande « union continentale latino-américaine » qui serait « au-dessus » même des États-nations alors en gestation.

Cette "tendance", cette "ambition" politique était alors représentée par Simon Bolivar, le *Libertador* lui-même : le père de l'indépendance de bon nombre de ces États.

Un projet politique grandiose qui allait néanmoins finalement sombrer sous les coups de boutoirs des mesquineries individuelles et des ambitions politiciennes des bourgeoisies locales, sous les coups des nationalismes naissants.

On allait même dire, par la suite, que Bolivar en était mort de chagrin, après l'échec de ce fameux Congrès panaméricain de Panama où venait de sombrer l'idée de l'unité latino-américaine.

Outre ce projet avorté de grande « Union continentale latino-américaine », trois autres structures « supranationales » allaient également sombrer dans l'aventure de la naissance des États latino-américains.

Et se conclure par tout autant d'échecs politiques : la « Grande-Colombie » (dissoute en 1830-1831)³³, la très éphémère confédération « péruano-bolivienne » (de brève existence, en 1836-1839) et les « Provinces Unies d'Amérique centrale »³⁴ (confédération dissoute en 1838-1839).

Un retour du rêve bolivarien ?

Depuis quelques années, en ce début de XXIe siècle, il semble que le modèle supranational préconisé en son temps par le *Libertador* Simon

³³ État composé (1819-1831) du Venezuela, de l'Équateur, de la Colombie et du Panama ; dissous en 1830-1831.

³⁴ État fédéral composé de six « États fédérés » situés sur l'isthme central-américain : soit les actuels cinq États indépendants du Guatemala, du Honduras, d'El Salvador, du Nicaragua, du Costa Rica... et l'ancien État « sud-mexicain » - aujourd'hui dissout - de Los Altos.

Bolivar soit en train de faire son grand retour dans les débats politiques, et dans l'espace latino-américain. Et pas seulement pour satisfaire les étranges et quelque peu « mégalomaniaques » ambitions personnelles d'un Hugo Chavez (ou les rêves « indigénistes » d'un Evo Morales...).

En effet, à la suite de la mise en place de certains accords économiques adoptés dans les années 1990 - Accords de libre échange nord-américains ou *Alena* (en 1989-1994), puis Marché commun du sud de l'Amérique ou *Mercosur* (en 1995) - une douzaine d'États d'Amérique du sud sont, depuis lors, passés à l'étape supérieure : celle de la construction politique supranationale.

Ainsi, ce 23 mai 2008, à Brasilia, au terme d'un processus politique entamé dès 2004, ces douze États sud-américains³⁵ se sont officiellement réunis en vue de mettre en place une « Communauté » supranationale, depuis lors devenue Union politique sud-américaine (officiellement : Union des Nations sud-américaines, *Unasur*).

Outre une communauté économique, ce projet d'Union politique continentale sud-américaine prévoyait, à terme : la création d'une monnaie commune, la mise en place d'une citoyenneté commune et d'un passeport commun, ainsi que la mise en place d'un parlement commun, tout cela devant être mis en place en s'inspirant (de l'aveu même des auteurs de ce projet politique...) du modèle communautaire européen.

Tout cela devant aboutir - à terme - à la mise en place d'un nouvel ensemble politique qui devrait alors représenter, s'il se concrétise, une population de 360 millions d'habitants. Et qui sera (en superficie tout du moins : avec ses 17 millions de km²), la plus vaste union économique, monétaire et politique du monde (n'en déplaise à son « modèle » institutionnel proclamé : l'Union européenne...).

L'occasion, pour ces États d'Amérique latine, d'expérimenter un fédéralisme d'un type nouveau, désormais supranational

Réalisant - peut-être, ainsi - le rêve des *Libertadores*, le rêve de Bolivar : celui d'une union des peuples d'Amérique du sud, travaillant à leur prospérité, à leur rayonnement et au maintien de la liberté et de la paix dans cette région du monde.

Pour en savoir plus, du même auteur :

<http://www.taurillon.org/Histoire-du-Federalisme-en-Amerique-latine>
<http://www.taurillon.org/Vers-des-Etats-Unis-d-Amerique-du-sud>

L'état de l'Union des nations sud-américaines (UNASUR)

Fernando IGLESIAS

Universitaire et député au Parlement argentin et au Parlement latinoaméricain. Fondateur de *Democracia Global*, *Movimiento pro la Unión Latinoamericana* et *el Parlamento Mundial*. Conseil mondial de *WFM*. Buenos Aires - Publié en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'anglais par Jean-François BILLION - Lyon

La véritable histoire de l'*UNASUR* a commencé au 3^{ème} Sommet des Présidents sud-américains tenu dans la ville péruvienne de Cusco en décembre 2004, où l'*UNASUR* a été fondée par un accord entre les Présidents des principaux pays. Un an plus tard, en septembre 2005, à Brasilia, les responsables de la Communauté des nations d'Amérique latine définissent quelques objectifs prioritaires sur l'agenda, parmi lesquels la compréhension politique entre les peuples latino-américains et l'intégration économique de la région, l'association des États membres du *Mercosur* et de la Communauté andine des nations (*CAN*) et la nécessité d'intégrer le Surinam, le Guyana et le Chili afin de garantir l'union intégrale des peuples d'Amérique du sud. Le second Sommet de l'*UNASUR* qui s'est déroulé le 9 décembre 2006 a marqué le pas fondamental vers la fondation de l'*UNASUR*, fondée durant le premier Sommet latinoaméricain de l'énergie sur l'île de Margarita.

L'*UNASUR* a été conçue, comme spécifié dans l'article 3 de son Traité

³⁵ États membres de cette Union sud-américaine : soit les quatre États fondateurs du *Mercosur* (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), les cinq États membres de la Communauté andine (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela) et trois États associés (Chili, Guyana et Surinam).

constitutif, pour construire « ...selon une méthode participative et de consentement, un espace d'intégration et d'union dans les domaines culturel, social, économique et politique parmi les peuples, donnant la priorité au dialogue politique, aux politiques sociales, à l'éducation, à l'énergie, aux infrastructures et à l'environnement, parmi d'autres, dans le but d'éliminer l'inégalité socio-économique, l'intégration sociale et la participation des citoyens, le renforcement de la démocratie et la réduction des asymétries, le renforcement de la souveraineté et de l'indépendance de ses Etats membres ».

Pour comprendre l'état réel du processus d'intégration régionale en Amérique du sud, nous pouvons la comparer avec l'histoire de la fondation de la première union régionale dans le monde, et de celle la plus avancée, l'Union européenne. En fait, de même que le *MERCOSUR* (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) rappelle la genèse de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), constituée par six pays au Traité de Paris de 1951, la création de l'*UNASUR*, qui comprend toutes les nations sud-américaines, rappelle -par sa dimension et ses objectifs- la création de l'Union européenne. En outre, si l'on considère ses dimensions, ses fonctions de contrôle de l'environnement, de défense des droits humains, de prévention des conflits et de promotion générale des différents processus multidimensionnels d'unité régionale de l'Amérique latine, le Parlement latino-américain, qui comprend aussi le Mexique et les pays de l'Amérique centrale, pourrait être assimilé à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Ainsi, l'Amérique du sud montre une superposition de divers niveaux d'intégration qui est -dans une certaine mesure- similaire à celui existant en Europe mais, qui, en même temps, est plus complexe car aucune de ces initiatives n'a atteint un développement complet. Le *MERCOSUR*, et son équivalent andin, la *CAN*, n'ont encore réalisé ni une réelle union douanière ni un marché de libre circulation commerciale. Leurs parlements n'ont pas encore dépassé le statut d'assemblée parlementaire consultative et leurs cours d'arbitrage n'ont pas de pouvoirs effectifs. Le long conflit entre l'Argentine et l'Uruguay sur l'installation d'usines de pâte de cellulose sur la rive orientale du fleuve Uruguay a montré l'incapacité du Parlement du *MERCOSUR* à établir une législation commune de l'environnement. De plus, le fait que ce conflit soit dorénavant de la compétence de la Cour internationale de La Haye, montre l'inexistence de tribunaux régionaux adéquats et fiables. Bien sur, ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres. Simultanément, l'irruption de l'*UNASUR* met en scène un scénario complexe. Pour vous le figurer, vous devez imaginer que la CECA et l'Union européenne coexistent temporairement. La dimension selon laquelle l'*UNASUR* a été définie, qui est difficilement enclenche aux développements institutionnels et trop centrée sur les aspects financiers, d'infrastructure et de défense, amène de nouveaux doutes sur l'avenir de l'intégration régionale. Ce n'est pas un accident. Dans tout un chacun des projets (je veux dire le *MERCOSUR*, la *CAN*, l'*UNASUR*, et le Parlement latino-américain -*Parlatino*), les gouvernements sud-américains ont démontré être très friands de la rhétorique de l'unité, mais peu disposés à la rendre réelle. Il n'y a pas, à cet instant, une décision forte et commune de la mener à terme en payant les coûts inévitables dans ces questions, en particulier, l'abandon de l'illusion de la souveraineté nationale absolue. Le résultat de ce balancement entre les proclamations enflammées pour l'unité et l'intégration et les résolutions politiques minimales pour les rendre réelles, a été tout à la fois la capacité de lancer de nombreuses initiatives mais aussi l'incapacité évidente d'en mener une seule à son terme.

Un mouvement fédéraliste renaît en Amérique latine

Mercedes CARLUCCIO

Porte parole de *Democracia Global* - Buenos Aires

Traduit de l'espagnol par Jean-François BILLION - Lyon

Les 3 et 4 décembre s'est tenu à Buenos Aires le premier Symposium sur Altiero Spinelli avec l'objectif de mettre en évidence l'actualité de la pensée du fondateur du Mouvement pour l'unité européenne dans d'autres continents et dans le monde entier. La réunion a été promue par *Democracia Global* (DG), le Mouvement pour l'unité latino-américaine et le Parlement mondial, section argentine du *WFM*, avec le soutien de la Société argentine d'analyse politique et de l'Institut italien de culture.

Le processus d'intégration en Amérique du sud est reparti en 1991, après la chute des régimes fascistes avec la création du *Mercosur* qui, à partir de quatre pays du cône sud -Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay- a montré une tendance à s'étendre au reste de l'Amérique latine. Au-delà de la

promotion de l'intégration économique, le *Mercosur* partage avec l'Union européenne l'objectif de consolider la démocratie au sein des Etats membres et de l'étendre au plan régional par l'élection au suffrage universel direct de son Assemblée parlementaire, prévue prochainement. C'est dans ce contexte que s'explique la naissance d'un mouvement fédéraliste en Argentine et le choix de la personne d'Altiero Spinelli comme point de référence pour une initiative politique fédéraliste pour l'unification du continent sud-américain dans la perspective fédéraliste mondiale.

L'ouverture de la journée consacrée à Spinelli s'est déroulée dans l'auditorium du Sénat de la République avec l'introduction de Fernando Iglesias, député national et fondateur de DG, qui a illustré la signification et les objectifs de l'initiative. Ont suivi les interventions du représentant de l'Ambassade italienne, qui a lu un message du Président italien Giorgio Napolitano, des ambassadeurs d'Espagne et de l'Union européenne en Argentine, des Présidents du *MFE* italien, Lucio Levi, et de DG, Fernando Pedrosa.

Les travaux de la seconde journée se sont, eux, déroulés dans les locaux du Conseil argentin pour les relations internationales et ont été ouverts par une conférence de Lucio Levi sur la personne d'Altiero Spinelli suivie de deux tables rondes. A la première sur, « Bilan, défis et opportunités de l'Union européenne », ont participé le chef de la Délégation de l'UE en Argentine, l'ambassadeur Gustavo Martin Prada, le professeur Alberto Cimadamore, Secrétaire du Conseil latino-américain des sciences sociales, Lucio Levi et Fernando Iglesias. A la seconde, sur « L'intégration de l'Amérique du sud : problèmes et opportunités », ont participé le sénateur chilien Ricardo Nuñez, la sénatrice argentine Eugenia Estenssoro, la professeure Mariana Luna Pont, coordinatrice du *Master* sur l'intégration latino-américaine de l'Université Tres Febrario de Buenos Aires et Fernando Pedrosa.

Les deux journées se sont conclues par une rencontre avec les mouvements de la société civile, qui a montré comment a été très appréciée l'initiative des fédéralistes visant à créer une coalition de mouvements avec l'objectif d'affirmer et d'étendre la démocratie internationale tant au plan continental qu'au niveau mondial.

Message du Président italien Giorgio NAPOLITANO

Je désire transmettre mes salutations les plus cordiales aux participants du Premier Symposium sur Altiero Spinelli à Buenos Aires. Cette initiative constitue une importante occasion pour réfléchir sur le legs politique de Spinelli comme promoteur infatigable de l'unification européenne et des idéaux élevés de liberté et de cohabitation entre les peuples.

L'engagement de Spinelli, pour dépasser toute fermeture nationaliste par des institutions communes oeuvrant au niveau supranational constitue une leçon de très forte actualité, y compris au-delà des frontières de l'Europe elle-même. Spinelli, a vu, avec une grande vision à long terme, dans l'unité de l'Europe, la voie pour dépasser pacifiquement et durablement les crises, les autoritarismes et les guerres du 19^e siècle. Aujourd'hui, comme alors, nous devons avoir la conscience qu'aucun pays, aussi grand et puissant soit-il, ne peut affronter seul et avec succès les nouveaux défis d'un monde en transformation perpétuelle et toujours plus interdépendant. L'expérience européenne suggère la voie de processus efficaces d'intégration régionale au plan continental ou sous-continentale.

Dans cet esprit, dans le souvenir de l'engagement politique et moral antifasciste et de l'exemplaire ténacité d'Altiero Spinelli, je vous renouvelle à tous mes meilleurs vœux de bon travail.

« Une Guyane souveraine dans une Amérique latine fédérale »

Jean-Victor CASTOR

Responsable du Mouvement pour la décolonisation et l'émancipation sociale - Cayenne. Repris dans *Fédéchoses*, n° 109, 3^e trimestre 2000. Information parue initialement dans *Le Monde*

« La similitude entre la Corse et la Guyane, c'est que nous sommes deux peuples sous domination française. Nous sommes d'accord pour un processus par étapes, mais notre finalité c'est notre indépendance. Pour cela le transfert de compétences est essentiel. La Corse demande une Corse souveraine dans une Europe fédérale. Nous voulons une Guyane souveraine dans une Amérique latine fédérale ».

Fédéralisme et décolonisation en Afrique noire et aux Antilles

Jean-Francis BILLION

Vice-président de l'UEF France - Comité fédéral de l'UEF Europe et Conseil du WFM - Lyon

Une introduction commune à l'Afrique noire et aux territoires britanniques et français de l'Amérique latine et des Antilles se justifie ; en effet, problématiques et acteurs s'y recourent au cours des années ayant précédé ou suivi la seconde guerre mondiale.

Afrique noire

C'est à partir des années 1930, qu'un certain nombre d'intellectuels noirs se pose le problème de la balkanisation de l'Afrique qui, au sortir de la seconde guerre mondiale, aspire de plus en plus fortement à retrouver son indépendance ; nombre d'entre eux se posent alors la question de l'unité africaine, comme condition de l'indépendance et du devenir de l'Afrique. Pourtant, seuls les futurs chefs d'Etat Kwame N'Krumah³⁶ ou Julius K. Nyerere³⁷ et l'universitaire Cheikh Anta Diop³⁸, posent réellement la question d'un Etat africain fédéral. Il convient également de noter ici les divergences et les incompréhensions, entre les anglophones, *panafricanistes* (afro-américains, antillais ou africains comme N'Krumah) et les francophones (comme Senghor ou Aimé Césaire) qui développent le mouvement de la *négritude* affirmant les valeurs propres à l'homme noir.

D'après notre ami, fédéraliste et Citoyen du monde sénégalais, Fall Cheikh Bamba, trop tôt décédé³⁹, c'est dans une grande confusion idéologique que les *leaders* africains mènent la lutte anticoloniale. Ils souhaitent fréquemment l'unité en même temps, ou avant, l'indépendance, mais aucun ne se pose la question de la nécessité d'un mouvement fédéraliste continental, spécifiquement africain et autonome des classes politiques européennes, comme vecteur indispensable de l'unité africaine. Les tentatives ébauchées au V^e Congrès panafricain à Manchester en novembre 1945, la dernière manifestation du *Pan African Federation* en 1944, ne parviennent pas à créer une solide organisation.⁴⁰ De même le voyage de N'Krumah à Paris en 1947 pour rencontrer Senghor et des intellectuels noirs francophones ne débouche-t'il sur rien. Plus tardive, la tentative de Senghor de créer le Parti fédéraliste africain, concernant le Sénégal et certains de ses voisins, s'achève elle aussi par un échec. En l'absence d'un programme africain unique et coordonné, les revendications sont posées dans la désunion et

³⁶ Cf. chap. 21, « *Continental Government for Africa* », dans, *Africa must unite*, éd. International Publishers Co. Inc., New-York, 1970 ; tr. fr., *L'Afrique doit s'unir*, éd. Payot, Paris ; republié, dans, Guido Montani, *Le tiers-monde et l'unité européenne*, coll. Textes fédéralistes, éd. Fédérop, Gardonne 24680, 1982, pp. 108-114.

³⁷ Cf. chap. 21, « *Continental Government for Africa* », dans, *Africa must unite*, éd. International Publishers Co. Inc., New-York, 1970 ; tr. fr., *L'Afrique doit s'unir*, éd. Payot, Paris ; republié, dans, Guido Montani, *Le tiers-monde et l'unité européenne*, coll. Textes fédéralistes, éd. Fédérop, Gardonne 24680, 1982, pp. 108-114.

³⁸ Cf. « Unité politique et fédéralisme », chap. 3, pp. 30-34, dans, *Les fondements économiques et sociaux d'un Etat fédéral d'Afrique noire*, éd. Présence africaine, Paris, 1974, pp. 124 ; et « préface » (1954), pp. 13-23, *Nations nègres et culture*, tome 1, rééd. 1979, éd. Présence africaine, Paris, pp. 335.

³⁹ Cf. F. C. B., « Le Fédéralisme africain », dans, *Le Fédéraliste*, Pavie, Vol. XXIX, n° 2, 1987, pp. 171-190 ; J.-F. Billion, « Disparition de Cheikh Ahmadou Bamba Fall ; promoteur du Mouvement fédéraliste africain », dans *Fédéchoses*, n° 92, 2^e trimestre 1996.

⁴⁰ Signalons le rôle joué à Londres par un certain nombre d'Antillais dès les années 30 ; en particulier, George Padmore, communiste aux Etats-Unis puis responsable du *Comintern* à Moscou de 1929 jusqu'à sa rupture en 1935. Il fonde alors à Londres le groupe *International African Service Bureau* et sera, avec William Edward Burghardt Du Bois, considéré comme l'un des pères du panafricanisme. Cf., en part., G. P. *Panafricanism or Communism - The Comming Struggle for Africa*, 1956 ; trad. fr., *Panafricanisme ou Communisme - La lutte à venir pour l'Afrique*, éd. Présence africaine, Paris, 1956, en part., « 3^e partie », pp. 117-196.

restent confinées dans les limites territoriales (souvent, les Etats africains actuels) imposées par le colonialisme lors des découpages arbitraires du Congrès de Berlin à la fin du 19^e siècle. Cette victoire posthume du colonialisme va être catastrophique pour l'Afrique. D'autre part, dans un contexte d'exaltation nationaliste, les projets de *fédérations eurafricaines* entre certaines anciennes puissances coloniales et leurs colonies sont souvent considérés comme d'ultimes tentatives des Etats européens de maintenir leur domination. L'échec de la fédération projetée par Senghor en 1958 (Sénégal, Soudan, Haute Volta et Dahomey), puis celui de sa tentative plus limitée de Fédération du Mali, ou l'absence de suite aux efforts de N'krumah après la convocation de la Conférence panafricaine d'Accra en 1958 : tout est, selon Bamba, encore imputable au vide organisationnel qui a prévalu pendant toute la période précédant les indépendances africaines. Seule l'union du Tanganika et de Zanzibar, l'actuelle Tanzanie, a un temps réussi grâce à l'action de Nyerere.

Senghor, lui, n'a pas limité son fédéralisme à l'Afrique. Il a étroitement collaboré, avant l'indépendance, avec les fédéralistes européens, en particulier en tant que Vice-président de l'*Intergroupe fédéraliste* au Parlement français au moment des débats pour la Communauté européenne de défense (CED, 1954), puis au Conseil de l'Europe. Il était également en contact avec les fédéralistes mondiaux et est demeuré jusqu'à sa mort Vice-président du *World Mouvement for World Federalist Government*⁴¹ auquel il était lié par son conseiller à la Présidence du Sénégal, Jean Rous⁴², ancien Secrétaire général du Congrès des peuples contre l'impérialisme fondé, avec l'aval de Gandhi, par lui et le britannique Ronald G. MacKay, l'un des fondateurs de la *Federal Union* britannique à la fin des années 1930.⁴³

En 1963, à Addis-Abeba, malgré les efforts désespérés de N'Krumah, les chefs d'Etats africains adoptent la Charte de l'*Organisation de l'unité africaine* (OUA) qui va définir pour des décennies les principes politiques et les règles juridiques de l'« unité » africaine. Elle proclame comme base de la nouvelle Afrique les principes du « respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Etat » et de « l'intangibilité des frontières africaines héritées du colonialisme ». La constitution de l'OUA scelle ainsi une étape importante dans l'histoire de l'Afrique en signifiant l'affirmation des nouvelles entités étatiques africaines bâties suivant le modèle européen de l'Etat-nation et de la souveraineté nationale absolue. Comme l'a écrit Bamba, l'OUA a ainsi ouvert « une période toute nouvelle dans le combat des fédéralistes africains. Le 'nationalisme étatique' qui sévit en Afrique depuis lors remet régulièrement à l'ordre du jour avec une particulière acuité la question du fédéralisme ». ⁴⁴

Les Antilles et les îles du Golfe du Mexique

Les colonies espagnoles ont acquis leur indépendance longtemps avant le 20^{ème} siècle et nous ne les abordons pas, même si elles ont été le cadre de nombreux appels à l'unité continentale. Par contre une réflexion de Victor Schœlcher, à l'occasion de son combat contre l'esclavage au 19^e siècle aux Antilles françaises, mérite d'être rappelée : « En examinant la position des Antilles au milieu de l'Océan, en regardant sur la carte où on les voit presque se toucher, on est pris de la pensée qu'elles pourraient bien, un jour, constituer ensemble un corps social à part dans le monde moderne... Elles seraient unies *confédérativement* par un intérêt commun... Cela ne se fera peut-être pas dans un, dans deux, dans trois siècles, mais cela se fera parce que cela est naturel ». ⁴⁵

Un siècle plus tard, les débats sur la constitution de la IV^e République et sur la transformation de l'Empire en un « *Commonwealth* à la française », se focalisent autour de l'idée de départementalisation et du niveau d'autonomie acceptable. Césaire, élu député communiste en

⁴¹ Cf. J.-F. B., « Senghor, fédéraliste, de la négritude à la civilisation de l'universel », dans, *Fédéchoses*, n° 115, 1^{er} trimestre 2002.

⁴² Cf., J.-F. B., Jean-Luc Prevel, « Jean Rous et le fédéralisme », dans, *Le Fédéraliste*, Pavie, Vol. XXVIII, N° 2-3, 1986, Pavie, pp. 122-133.

⁴³ Cf., J.-F. B., *Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale*, coll. « Textes fédéralistes », éd. Fédérop, Gardonne 24680, et, Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes, Ventotene, 1997, pp. 218, en particulier, chap. 2.

⁴⁴ Cf., note 4.

⁴⁵ V. Schœlcher, *Les colonies françaises*, Paris, 1852, cité dans, Daniel Guérin, *Les Antilles décolonisées*, introduction A. C., éd. Présence africaine, Paris, 1956, pp. 188, p. 179.

1951 à la Martinique, en est l'un des acteurs. En 1956, suite aux événements de Budapest, il quitte le Parti communiste, s'inscrit au groupe parlementaire du Rassemblement africain et des fédéralistes et fonde le Parti progressiste martiniquais (PPM).⁴⁶ Dans son rapport à son Congrès constitutif il revient sur la départementalisation de 1945 qui n'a pas apporté les résultats espérés.⁴⁷ Seules deux thèses s'opposent : la départementalisation (assimilation) et l'autonomie. Après avoir examiné leurs « contrariétés », il constate « qu'une autonomie *omnilatérale*, ..., serait, dans l'état actuel des choses, une autonomie de la misère », mais aussi que dix années de pratique assimilationniste ont montré ses limites. « Pour notre pays sous-développé, l'industrialisation est une question de vie ou de mort. Or, réfléchissons : que faut-il pour industrialiser ? D'abord, une bonne barrière douanière... Mais l'établissement d'une barrière douanière pour la défense des industries locales est incompatible avec le statut départemental... Prenons un autre exemple, celui du Marché commun. On sait l'importance capitale que revêt cette institution pour l'économie de ce pays. Or la France n'a pas jugé bon, avant d'y engager la Martinique, de consulter notre Conseil général. Et si, formellement et juridiquement, le Gouvernement est dans son droit, étant donné qu'on ne consulte pas un département avant de faire un traité international, il n'en reste pas moins que dans la réalité, et étant donné le caractère très particulier de notre économie, le Gouvernement a tort. C'est-à-dire que, là encore, le statut de département est pour nous un handicap ». Il assène : « en somme, il est vrai de dire que la départementalisation a éloigné le pouvoir du pays, a éloigné l'administration de l'administré, et a accru la centralisation. Or, quand trop de choses sont *décidées* à Paris, cela revient à dire le plus souvent que trop de choses sont *imposées* par Paris. C'est-à-dire que le système comporte un risque de tyrannie ». Il cite *Le principe fédératif* de Proudhon et considère que « l'assimilation a confirmé et aggrave un processus de dépersonnalisation ». Il ne veut pas qu'on le croie « converti au proudhonisme intégral », mais affirme que seule l'idée fédérale permettrait une vraie synthèse entre assimilation et autonomie. « Je dis que l'idée fédérale est non pas un compromis bâtarde, entre assimilation et autonomie, mais ce troisième terme qui, dans la dialectique, permet de surmonter l'antinomie de la thèse et de l'antithèse et je dis encore que l'idée fédérale... permet seule de résoudre correctement le problème antillais ». Il envisage qu'un jour, « Martinique, Guadeloupe et Guyane réunies formeront un Etat dans une République fédérale française », et, pour l'immédiat, se réfère à la Constitution italienne et au rôle des régions, regrettant que ce mot et cette notion ne figurent pas dans la Constitution française. « Dans une République fédérale, entre l'Etat fédérateur et les autres grands ensembles que seraient des Républiques fédérées... il pourrait y avoir place sous le nom de 'région' pour des ensembles plus petits et à vocation moins évidente... Je vois que même dans une Constitution unitaire comme celle de l'Italie, la Constitution de 1948, cette notion a acquis droit de cité. La République italienne est '*una e indivisibile*' affirme le texte. Mais, et c'est là la différence profonde qu'il y a entre cette République 'une et indivisible' que constitue la République italienne et cette autre République 'une et indivisible' que constitue la France, la République italienne est *diversifiée et décentralisée*... Seul le système fédéral apporte une solution raisonnable aux difficultés constitutionnelles qui nous assaillent ». Il remarque enfin que la départementalisation a établi une coupure entre le PPM et les hommes de progrès d'Afrique, mais que « l'adhésion à l'idée fédérale nous donnera plus de force en nous installant sur le même terrain de revendication et de combat que nos frères d'Afrique et que les hommes de progrès de France ». Contrairement à Senghor, Césaire n'a pas de contacts avec les fédéralistes européens ou mondiaux.⁴⁸ Encore au PC, il a voté contre le traité de la CEEA en 1951, et pour la question préalable qui aboutit à l'échec de la CED. Puis, en 1957, il refuse les traités instituant le Marché commun et l'*Euratom*, mais, cette fois, car il craint que les Antilles

perdent des parts du marché métropolitain tout en subissant un surcroît d'importations européennes. La position de Césaire sur l'Europe évolue considérablement par la suite, et il vote, comme le PPM, pour le Traité constitutionnel européen en 2005.

Le débat fédéraliste aux colonies britanniques est antérieur et plus ambitieux. Dès 1932 la Grande-Bretagne organise une conférence à La Dominique sur ce thème. En 1938, un *Labour Congress* au Guyana rédige un schéma fédéral émanant de la *société civile*. En 1942 est créée une Commission anglo-américaine pour les Caraïbes, élargie après la guerre aux territoires français et hollandais. Elle est consultative et a des pouvoirs limités, mais s'y ajoute une Conférence des Indes occidentales constituée de délégués non gouvernementaux. A la Barbade, à la Jamaïque ou à Trinidad et Tobago..., nombre d'hommes politiques, d'intellectuels, de *leaders* syndicaux prennent position. Eric Eustace Williams, Premier ministre travailliste de Trinidad et ancien compagnon de Padmore à Londres, l'envisage dans une perspective mondialiste.⁴⁹ A la Conférence de Saint-Thomas aux Iles vierges américaines en 1946, l'un des représentants de la France, le guadeloupéen Rémy Nainsouta, « communiste indépendant », appelle de ses vœux la naissance future d'une « Communauté antillaise » multinationale sans craindre qu'elle puisse aller jusqu'à la fédération ; il sera accusé de séparatisme.⁵⁰ En 1947, le deuxième *Labour Congress* réuni à Kingston, réclame une fédération de toutes les Antilles sans distinction de nationalité. En septembre 1947 à la Conférence de Montego Bay, toujours en Jamaïque, des délégués de sept colonies britanniques réunis à l'initiative de la Grande-Bretagne votent deux résolutions, approuvant les principes d'une fédération parallèlement à une autonomie accrue des divers territoires. Les partisans de la fédération ne sont pas unanimes. Norman Washington Manley et Eric Williams, Premiers ministres de la Jamaïque et de Trinidad et Tobago, refusent une constitution fédérale moins avancée que celles de leurs territoires. Le débat s'étend aux Etats-Unis et au Canada. Richard Benjamin Moore, barbadien arrivé en 1919 milite au parti socialiste puis au *Workers Party* communiste dont il est exclu au début des années 1940 pour « nationalisme bourgeois ».⁵¹ Des années 20 au début des années 60, Moore défend ses thèses devant de nombreux forums, Congrès de Bruxelles de 1927 contre l'impérialisme, Congrès pan-africanistes... Il interpelle la Conférence de La Havane de 1940 ou celle de San Francisco de 1945 où voient le jour les Nations unies. Il anime diverses associations comme le *West Indian National*

⁴⁶ Cf. Ernest Montoussamy, *Aimé Césaire - Député à l'Assemblée nationale - 1945-1993*, éd. L'Harmattan, Paris, 1993, p. 68 ; D. G., *op. cit.*, 2^e partie, chap. 4, « Autonomie ou assimilation ».

⁴⁷ Cf. A. C., *Pour la transformation de la Martinique en 'région' dans le cadre d'une Union Française Fédérée*, éd. PPM, Fort-de-France, 1958, pp. 15 ; les citations depuis la note n° 11 en sont tirées.

⁴⁸ Il semble par contre sensible aux thèses de Cheikh Anta Diop ; Cf. préface de Cheikh Anta Diop à l'édition de 1979 de *Nations...*, *op. cit.*

⁴⁹ « Si l'on objecte que la fédération envisagée soit impraticable, il peut être répondu que la Caraïbe, comme le reste du monde, se fédérera ou disparaîtra », dans, *The Negro in the Caribbean*, éd. Panaf Service Ltd., Londres, 1945, pp. 71, p. 64 ; 1^o éd. NY, 1941 ; cf. chap. IIX, « The Political Problem », pp. 52-61, et, chap. IX, « The Future of the Caribbean », pp. 61-67 ; E. E. W., *Federation. Two Public Lectures*, éd. *People's National Movement*, Port of Spain, 1956, pp. 60, et, *Eric E. Williams Speaks - Essays on Colonialism and Independence*, introd. Selwyn R. Cudjoe, éd. Calaloux Publications, Wellesley (Mass.), 1993, pp. 436.

⁵⁰ « Un grand espoir est né désormais. Incapables de vivre isolément, d'une économie propre, ou de recevoir l'indispensable aliment matériel, intellectuel, social, par le cordon ombilical long et précaire qui les relie à leurs lointaines métropoles... les 'Isles' vont entrer, on le souhaite, dans la voie de la coopération et des échanges... Quels sordides intérêts mercantiles oseraient contrarier la réalisation d'un tel progrès... Quels politiques à courte vue préféreraient nous priver de semblables chances de libération économique, les seules conformes à la nature des choses ? Oui, mais pourra-t-on s'en tenir là, demanderont quelques esprits timorés ? Cet engrenage ne nous entraînera-t-il pas, à plus ou moins longue échéance, vers la Fédération ? », dans, « La Conférence des Indes occidentales », pp. 167-170, dans, R. Nainsouta, *Ecrits créoles (1941-1948)*, prés. Dominique Chancé, éd. Karthala, coll. Monde caribéen, Paris, 2004, pp. 300 ; cf., D. G., *op. cit.*, p. 188. Nainsouta a aussi eu une position originale lors des débats sur la départementalisation, cf. D. G., *op. cit.*, p. 152 ; « Presque seul, Rémy Nainsouta... s'est refusé à suivre les *assimilationnistes* et leur a opposé, sous l'étiquette de 'communiste indépendant', l'idée d'une 'Communauté antillaise' ».

⁵¹ Cf. *Richard B. Moore, Caribbean Militant in Harlem - Collected Writings 1920-1972*, compilé et présenté par W. Burghardt Turner et Joyce Moore Turner, éd. Indiana University Press, Bloomington et Indianapolis, et Pluto Press, Londres, coll. *Blacks in the Diaspora*, 1988, pp. 324 ; « Introduction », pp. 1-15 ; « II - Radical Politics », pp. 45-68 ; « III - The Pan-Caribbean Movement », pp. 69-91, et, anthologie, « IX - The Pan-Caribbean Movement in Harlem », pp. 262-290.

Emergency Committee, en 1940, ou l'*American Committee for West Indian Federation* qui adresse un *Memorandum* au *Labour Congress* de 1947. Une autre conférence se tient en 1955, à Trinidad, sous la présidence des autorités britanniques. Guérin, alors présent à Port of Spain, témoigne dans son livre de l'enthousiasme populaire pour le projet de fédération qui bénéficie alors du soutien des gouvernements travaillistes locaux et des centrales syndicales tandis que certains milieux économiques s'y opposent.⁵² La création de la *West Indies Federation* est proclamée à Londres par le Royaume uni le 23 février 1956. Norman Manley, Premier ministre de la Jamaïque voit déjà se dessiner une confédération de toutes les Antilles. Césaire, lui reste très dubitatif quant à un tel projet même s'il ne va pas jusqu'à exclure, dans un avenir indéfini et lointain, une communauté antillaise confédérale.⁵³ La *West Indian Federation*, fondée en 1958, entre dix territoires insulaires (Barbade, Jamaïque, Trinidad et Tobago, îles Leewards [Antigua, Montserrat, et St. Kitts-Nevis-Anguilla], îles Windwards [Dominique, Grenade, Ste. Lucie et St. Vincent]) éclate en 1961, après le retrait de la Jamaïque suite à un référendum perdu par Manley contre son adversaire politique Alexandre Bustamante. Elle paye aussi son caractère hétérogène, les oppositions entre la Barbade et la Jamaïque, ou entre les grands et les petits territoires la composant. La Fédération n'avait pas non plus été en mesure de réunir les territoires britanniques insulaires avec ceux situés sur le continent américain (Guyana et Belize) malgré les efforts dont témoigne une conférence tenue à Georgetown en 1959, au Guyana, par C. L. R. James, en tant que Secrétaire général du plus important parti politique de la Fédération, le *West Indian Federal Labour Party*⁵⁴, dont étaient aussi membres, Manley ou Williams et de nombreux hommes politiques sincèrement attachés à la cause fédéraliste.

Padmore, et James, natifs de Trinidad émigrés aux Etats-Unis au début des années 20, militants de la cause noire engagés le premier dans l'Internationale communiste et le second auprès de Trotsky, mais malgré tout toujours restés proches⁵⁵, vont poursuivre leur action panafricaniste en Afrique auprès de N'krumah que James avait découvert à New York et mis en contact avec Padmore qui avait assuré sa formation politique à Londres. Un autre compagnon de N'krumah, Komla Agbeli Gbedemah, Ministre ghanéen des finances préside à l'époque et durant quatre ans le *WMWFG*.⁵⁶ Pour sa part Senghor, alors proche de Rous, concluait ainsi son message au Congrès de Vienne de 1961 du *WMWFG* : « Nous vous proposons après votre congrès, de créer à Dakar une section du Mouvement universel pour une fédération mondiale »...⁵⁷

⁵² D. G., *Les Antilles...*, *op. cit.*, « Vers une confédération antillaise », pp. 167-179.

⁵³ « S'il est vrai de dire que la prise de conscience nationale dans chacune des Antilles Françaises rend déjà vermoulu l'édifice départemental vieux seulement de dix ans, cette même prise de conscience ne rend-elle pas plus difficile dans l'immédiat un regroupement des Antilles?... De toutes les erreurs, la pire... serait de croire que l'histoire marche à une fédération des Antilles dont l'amorce dès maintenant serait la 'Fédération des Antilles britanniques' qu'il ne conviendrait que d'élargir... Nous ne refusons pas de croire qu'un jour, dans un avenir qu'il est impossible de déterminer, les pays antillais arrivés chacun par les voies qui lui sont propres à la pleine maturité nationale, décideront librement de s'unir pour mieux se maintenir. (Dans ce cas, il ne s'agira pas d'une Fédération antillaise, mais d'une confédération d'Etats antillais, comme Guérin en convient lui-même). » A. C., « Introduction », à D. G., *op. cit.*, pp. 16-17.

⁵⁴ Cf. C. L. R. J., *At the...*, *op. cit.*, « On Federation (1958-1959) », pp. 85-128.

⁵⁵ Cf., C. L. R. J., « George Padmore: Black Marxist Revolutionary - A Memoir », 1976, pp. 251-263, dans, *At the Rendez-vous of Victory - Selected Writings*, éd. Allison & Busby, Londres, 1984, pp. 320.

⁵⁶ Réélu à ce poste pour un deuxième mandat au 10^{ème} congrès du *WMWFG* à Londres en août 1959, il s'oppose par ailleurs à N'krumah au début des années 60 et doit s'exiler.

⁵⁷ « Selon nous le fédéralisme doit être, à la fois, interne et international. Il est essentiellement la recherche de l'unité dans la diversité... Faute d'avoir pu constituer d'emblée en Afrique de véritables Etats fédéraux, nous avons réalisé, avec l'Union africaine et malgache des unions de caractère confédéral. Ce n'est que sur la base de cette première forme d'union que nous pourrions faire un pas de plus dans la voie de l'Etat fédéral. Vous avez à votre ordre du jour le problème de la réforme des Nations unies... J'ai toujours approuvé les réformes constructives proposées par votre mouvement... il serait tout particulièrement nécessaire de la compléter par une Assemblée des peuples... Je n'oublie pas non plus que, depuis 1953, les fédéralistes mondiaux ont apporté leur pierre à l'édifice de ce que l'on

L'intégration européenne : un modèle pour l'Afrique ?

Elena MONTANI

Rédacteur en chef de *The New Federalist* - Rome

Traduit par Agnès SAMPERE-VOLTA - Lyon

Les représentants élus des peuples africain et européen ont souligné l'importance de l'intégration supranationale pour les pays membres du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), encourageant l'expérience du processus d'intégration européenne.

L'Assemblée parlementaire paritaire ACP / Union européenne (APP) a été créée dans le cadre des Conventions de Lomé, qui ont remplacé les Accords de Yaoundé entre la Communauté économique européenne et les anciennes colonies de ses Etats membres dans les années 1970. A l'origine, on lui avait donné le nom d'Assemblée Consultative, au cours de ces dernières années on lui a attribué son nom actuel -Assemblée parlementaire paritaire- cette modification visait à accentuer le caractère parlementaire de l'assemblée. En fait, l'APP est actuellement composée de 78 membres du Parlement européen et de 78 représentants des Etats ACP qui - conformément à l'Accord de Cotonou- doivent être membres de leurs parlements. Encore principalement un organe consultatif, l'APP prend de plus en plus d'importance, et reste la seule institution de la sorte au monde, rassemblant des représentants de citoyens élus provenant de deux continents au sein d'un véritable cadre institutionnalisé.

Lors de sa réunion à Ljubljana du 17 au 20 mars 2008, l'APP a adopté une résolution « sur les expériences du processus d'intégration régionale européen applicable aux pays membres de l'ACP ». Cette résolution répond très franchement à la question que nous avons posée en titre : « aucun modèle d'intégration régionale ne peut être établi étant donné que toute stratégie d'intégration doit être adaptée aux circonstances et intérêts particuliers ». Manifestement, l'Afrique ne peut -et ne doit pas- suivre la voie choisie par les Européens pour créer une communauté plus étroite que jamais. Il s'agit d'une région différente, avec des caractéristiques différentes, une histoire différente, des cultures différentes. Les processus d'intégration subrégionale africains les plus avancés (comme la CEDEAO et l'EAC) ont déjà dévoilé leurs propres visages et caractéristiques, d'ailleurs susceptibles « d'être instructifs et d'ouvrir de nouvelles perspectives pour l'UE elle-même ».

Néanmoins les plus grandes dynamiques à l'origine de l'UE, incontestablement l'exemple d'intégration politique et économique le plus avancé et le plus réussi entre Etats-nations, sont un patrimoine fondamental pour d'autres processus d'intégration dans le reste du monde, tout particulièrement pour un continent dont le parcours est historiquement et géographiquement inextricablement lié à l'Europe. Trois aspects, mentionnés dans la résolution, méritent d'être cités pour l'intérêt qu'ils présentent pour l'intégration en Afrique. Tout d'abord, la paix a été le plus grand accomplissement de l'intégration européenne, grâce à un cadre où les conflits ont pu être résolus de manière pacifique et à une union entre les peuples plus étroite que jamais et aussi par le biais de l'éducation et des échanges. Ensuite, l'intégration européenne n'a pas été fondée sur un modèle purement libéral, mais sur un projet politique, qui est venu compléter l'objectif du développement économique par ceux du développement durable, de la démocratie et de la défense des droits de l'homme. C'est en ce sens que la solidarité entre les pays et les sociétés s'est avérée la recette clef de la réussite de l'intégration européenne, qui a considérablement comblé le fossé entre les régions les plus riches et les plus pauvres, montrant ainsi qu'un niveau similaire de développement et de prospérité entre les Etats n'est pas une pré-condition nécessaire à l'intégration régionale. Enfin, l'exemple européen montre l'importance d'institutions communes fortes, représentant des intérêts régionaux plutôt que nationaux, même s'il faut veiller à la défense et au respect mutuel des différences nationales. La résolution souligne, en particulier, la nécessité de renforcer les institutions parlementaires des organisations régionales,

appelle aujourd'hui l'action contre le sous-développement... En ce qui nous concerne, nous sommes engagés sur la terre africaine dans l'action pour vaincre le sous-développement... des mesures de socialisation et de planification qui tiennent compte des libertés de l'homme et de l'existence des vivantes communautés sont de nature à permettre l'équilibre et une croissance continue du progrès économique et social. Notre évolution est basée sur l'idée coopérative et communautaire. Nous essayons selon les principes fédéralistes de combiner la centralisation et la décentralisation tout en respectant les identités régionales... ». Cf. Monde uni, n° 54, août 1961.

comme le seul moyen de donner une légitimité aux organes supranationaux et d'assurer leur stabilité.

Alors que les médias n'en font pas cas, une résolution telle que celle-ci ne devrait pas être sous-estimée, surtout du fait de sa force politique et symbolique. Sur un continent tel que l'Afrique, la force de l'intégration régionale pourrait être considérée comme un « luxe », qui ne mérite pas encore d'être à l'ordre du jour, comparé à des problèmes plus urgents tels que la paix et le développement économique. Au contraire, les organisations régionales se développent rapidement dans toute la région et elles ont de plus en plus de poids. La résolution souligne le fait qu'exercer ensemble la souveraineté à un niveau supranational n'est pas une perte de souveraineté pour les Etats-membres, mais qu'il est plutôt « probable que de ce fait les gouvernements voient leur capacité à protéger les intérêts de leurs citoyens accrue ».

L'expérience européenne montre que l'on peut renverser l'affirmation qui n'est pas nouvelle selon laquelle « il faudrait d'abord régler les problèmes que l'on a chez soi, et ensuite s'occuper de questions régionales de plus grande envergure ». L'intégration supranationale est plutôt une nécessité urgente dans des régions dévastées par une succession de problèmes tels que l'extrême pauvreté et les conflits. Ceci est encore plus manifeste aujourd'hui, alors que la mondialisation pousse les Etats africains à unir leurs forces afin de surmonter les problèmes qui -même s'ils sont mondiaux par leur dimension- ont des conséquences catastrophiques directes sur la vie de tous les jours du peuple africain, qui souffre de plus en plus des effets du changement climatique, de la lutte contre le terrorisme, de la concurrence commerciale accrue de la part des puissances émergentes, de l'augmentation des prix des denrées alimentaires. L'Africain, Desmond Tutu, Prix Nobel de la Paix, a déclaré lors des Journées européennes du développement en 2006, alors qu'il décrivait les grandes réalisations du continent africain tout au long de l'histoire et les grandes contributions que l'Afrique et les Africains ont apporté au monde entier : « *Nous ne pouvons être libres que tous ensemble* ».

Le cri de Chen : le fédéralisme et la troisième République chinoise

Luca ALFIERI

Membre de la section de Parme de la *Gioventù Federalista Europea* - Article publié en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'anglais par Joseph MONTCHAMP - Lyon

Les difficultés politiques et économiques internes de la Chine dues à la présence de minorités ethniques grandes ou petites sont largement connues.

Tandis que les problèmes économiques reçoivent une grande attention de la part de l'*establishment* chinois, les problèmes politiques sont généralement ignorés ou traités par l'emploi de la force contre les populations qui se soulèvent, par la ségrégation des dissidents et l'encouragement des flux d'immigration de l'ethnie Han.⁵⁸

Les responsables chinois, ou du moins ceux qui sont bien disposés quant à des négociations avec les Tibétains, le peuple ouïgour, et d'autres groupes ethniques, craignent que leur accorder une plus grande autonomie politique ne conduise à la disparition de la République populaire de Chine (RPC) ; leurs craintes ne sont pas sans fondement, si l'on pense à la dissolution de l'Union soviétique au début des années 1990.⁵⁹

Malheureusement les dirigeants chinois ne se rendent pas compte que la situation actuelle ne pourra pas durer éternellement. Tôt ou tard, il pourra y avoir des soulèvements qui, à la longue, pourraient nuire aux ambitions chinoises d'hégémonie mondiale, mais aussi au développement de la croissance économique de la RPC.

On peut noter qu'un grand nombre de spécialistes des relations géopolitiques et internationales pensent que ce scénario est lointain, ou même tout à fait improbable, du moins à court ou moyen terme.⁶⁰

⁵⁸ <http://www.radicali.it/view.php?id=150533> et <http://rampini.blogautore.repubblica.it/2009/07/07/perche-lo-xinjiang-non-sara-una-cecenia/>

⁵⁹ <http://win.italiatibet.org/ait/tibetnews/TibetNews32/32%20Autunno%202000.htm>

⁶⁰ http://www.iai.it/pdf/Oss_Transatlantico/22.pdf

Néanmoins, dans un proche avenir la réunification possible et espérée de Taïwan avec la Chine⁶¹ n'aura pas lieu, à moins que les gouvernements chinois ne repensent la structure de l'Etat.

La libre circulation des personnes et des idées entre la Chine et Taïwan, l'influence de la culture américaine⁶², les technologies de l'information et de la communication⁶³, les conditions des ouvriers dans les usines⁶⁴ ont une profonde influence sur la nouvelle génération chinoise. Les jeunes chinois voyagent, ils sont en contact avec d'autres idées différentes sur le monde, sur les êtres humains et le travail ; et, lorsqu'ils rentrent en Chine ils effectuent des comparaisons.

Le souvenir de la Place Tian'amen est encore bien vivant et il porte des craintes et des espoirs.⁶⁵ Le danger pour l'Etat chinois c'est de ne pas être préparé à faire face à une telle situation.

Ce scénario pourrait être l'arrière plan de la véritable désintégration et de la chute économique de la Chine actuelle et pourrait entraîner des corollaires de batailles et de dispersion, par le marché noir, d'armes de destructions massives, etc...

Yan Jiaqui⁶⁶, qui réside à Paris et qui est un *leader* important de la Fédération pour une Chine démocratique, proposait, avec quelques autres spécialistes de la question, une solution pour les problèmes pré-cités dans l'émergence d'une troisième « République fédérale de Chine ».

Plus précisément la Chine fédérale de Yan Jiaqui serait divisée en deux sortes de républiques : des « républiques autonomes » (Taïwan, Hong Kong, Macao, Tibet, Mongolie intérieure et Xingjiang) et des « républiques intégrées » (le reste de la Chine) ; les républiques « intégrées » formeraient une fédération, tandis que les républiques « autonomes » adopteraient les caractéristiques d'une confédération en ce qui concernerait leurs relations avec le noyau fédéral.⁶⁷

A vrai dire des instances fédéralistes étaient déjà présentes dans les années qui suivirent la révolution de 1911.⁶⁸

L'une des personnalités marquantes qui essayèrent de créer une république fédérale chinoise fut Chen Jiongming (cf. illustration). Sa pensée est restée ignorée aussi bien des nationalistes du Kuomintang que du parti communiste chinois. Chen, à cause de sa rébellion contre Sun Yat Sen, considéré comme le père de la nation à la fois par les nationalistes et les communistes, fut stigmatisé comme réactionnaire par les deux parties.⁶⁹ Dans la première période après la Révolution, Sun lui-même avait soutenu les idées fédéralistes.⁷⁰ Le désaccord entre Sun et Chen semble provenir de l'intérêt porté par Sun pour l'Union soviétique que Lénine venait de former, avec une conception de l'Etat plus centralisée.

La pensée politique de Chen était, en partie, tournée vers les idées des anarchistes chinois.⁷¹

Les anarchistes chinois propageaient leurs idées et leur idéologie en publiant des journaux, des livres, des pamphlets à Paris, Canton, Zhangzhou et Shanghai. Liang Bingscian résume leurs positions :

- interpréter et faire connaître les théories de Proudhon sur la révolution sociale et la propriété privée, le communisme de Kropotkine et la théorie de l'aide mutuelle et du Darwinisme social, ainsi que la philosophie de la vie de Kropotkine ;
- s'opposer au racisme, au nationalisme et au militarisme ;
- s'opposer aux mariages arrangés, au mariage pour le profit, plaider pour la liberté dans l'amour ;
- prendre position pour la liberté, l'égalité sociale et une société sans classes, mais organisée ;
- s'opposer à l'impérialisme et aux frontières nationales ;

⁶¹

<http://it.peacereporter.net/articolo/18667/Taiwan,%20la%20calamita%20cinese>

⁶² Dans, Caracciolo, L., (2008). « Il consolato globale », dans, *Limes*, n° 4, 2008, pp. 14-16.

⁶³ <http://punto-informatico.it/2636586/PI/News/pechino-silenza-rete-cinese.aspx>

⁶⁴ <http://www.teddybearfilms.com/chinablue>

⁶⁵ <http://www.agi.it/il-punto-su/notizie/cinabr-vent39anni-da-tiananmenbr-ricordo-che-imbarazza-pechinobr->

⁶⁶ http://en.wikipedia.org/wiki/Yan_Jiaqi

⁶⁷ <http://www.freetibet.org/about/china-tibet-towards-federal-republic-china>

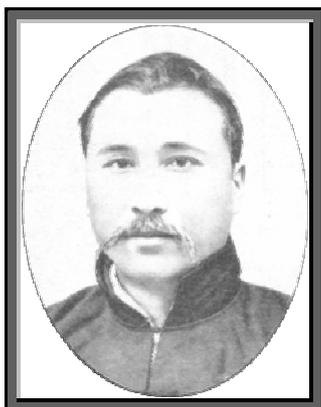
⁶⁸ http://en.wikipedia.org/wiki/United_Republics_of_China et http://query.nytimes.com/mem/archive-free/pdf?_r=1&res=9E02E4D91231E233A2575BC2A9649D946096D6CF&oref=slogin

⁶⁹ <http://www.chen-jiongming.com/EngDoc/LeslieChen4/LeslieChen4.html>

⁷⁰ <http://www.taurillon.org/Federaliser-la-Chine#nb6>

⁷¹ Les différences entre la pensée de Chen et celle des anarchistes chinois sont mises en lumière dans le document suivant : <http://www.chen-jiongming.com/EngDoc/LeslieChen4/LeslieChen4.html>

- promouvoir le monde de la Grande Harmonie (*datung*) ;
- s'opposer à la religion, qui est l'opium du peuple, et encourager la mobilisation de la sagesse humaine pour enrichir le monde physique.⁷²



Les idées fédéralistes de Chen se trouvent résumées dans ces citations de Rodney Gilbert, un correspondant américain du *North China Daily News* (Shangai) en février 1921.⁷³

« Les habitants de la Chine ne sont pas organisés pour s'exprimer ou pour montrer leur volonté collective. Ils sont, cependant, habitués au gouvernement autonome dans leurs communautés villageoises, et s'il y a une démocratie en Chine elle devra se développer à partir de ces communautés et de leur tradition de *self-government*. Nous travaillons de la base vers le haut et non pas de haut en bas, comme nous avons essayé de le faire pendant tant d'années...

Nous croyons que si nous commençons d'appliquer nos idées dans le Kuangtung (Guangdong) et si nous réussissons, l'exemple amènera le peuple des régions alentour à insister pour un système similaire et le mouvement s'étendra à toute la Chine... Si nous pouvons réussir à fédérer quelques provinces nous pourrions en amener et en fédérer d'autres, une par une, jusqu'à constituer un *lien sheng cheng fu* [*liansheng zhengfu*] - un gouvernement des provinces unies ».

Chen réussit à lancer une première expérience dans la province du Guangdong dont les résultats surprisent grandement les officiels et les observateurs étrangers.⁷⁴

Dans ses dernières années, Chen espérait l'application des principes fédéralistes dans la réorganisation de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique et la possibilité d'une véritable fédération mondiale :

- construire la nation chinoise sur les principes d'égalité de richesse, d'égalité des droits, d'égalité de bonheur ;
- construire l'Asie comme une entité organisée, comme la pierre angulaire d'une organisation mondiale. Pour réaliser un monde harmonieux (*datung*) l'Asie, l'Europe et l'Amérique doivent être organisées séparément en fédérations ;
- organiser le monde en une fédération sur le principe d'égalité et de co-existence pacifique. Abolir les organisations militaires dans chaque nation. La Chine devrait jouer un rôle de membre fondateur dans une telle fédération mondiale.⁷⁵

Chen, vaincu par Sun Yat Sen, s'enfuit à Hong Kong, où il mourut en 1933. A cette époque, le fédéralisme ne réussit pas à devenir populaire au sein du peuple chinois parce que les populations avaient peur qu'un Etat fédéral semblable à celui des Américains ne soit pas capable de défendre leur pays contre une agression extérieure.

Le fils de Chen, Leslie Dingyan Hung Chen (1923-2006), a conservé vivante la thèse de son père grâce au Centre de recherches Jiongming⁷⁶. Les documents du *Chen Jiongming center*, accessibles sur *internet*, méritent l'attention des fédéralistes du monde entier, chinois ou étrangers.

L'Europe devrait servir d'exemple à la Chine en développant une structure institutionnelle fédérale ; elle devrait offrir de solides soutiens aux intellectuels dissidents qui recherchent une solution fédérale aux problèmes intérieurs de la Chine.

⁷² Liang, B., (1978). *Jiefang bielu* (A Story of Liberation). Hong Kong, 1951-1952. Réédité dans *Jindai Zhongguo shiliao congkan*, vol.19, compile par Shen Yunlong, éd. Wenhai Publishing, Taipei.

⁷³ United States Department of State documents. Document group 893 concerns China's internal affairs. National Archives, Washington, D.C.

⁷⁴ <http://www.chen-jiongming.com/EngDoc/LeslieChen4/LeslieChen4.html>

⁷⁵ Chen, J., (1927) *Zhongguo tongyi chuyi* (A proposal for the unification of China). Hong Kong

⁷⁶ <http://www.chen-jiongming.com/>

Une Chine démocratique et prospère serait un avantage pour tout le monde, pas seulement pour les Chinois.

La faiblesse de la politique extérieure de l'Europe, a-t-elle atteint un point tellement critique qu'elle ne peut même pas soutenir des suggestions qui seraient utiles non seulement pour la stabilité de la Chine mais encore pour la stabilité de l'Asie, et, par suite, du monde entier ? Nous espérons nous tromper.

Le cri de Chen (ou plutôt sa pensée politique et philosophique) provient d'une période de grande liberté de pensée dans la Chine des années 1900 : il ne devrait pas effrayer l'Occident ni l'Orient.

C'est un cri du passé, mais orienté vers l'avenir. Un cri de revanche qui exprime l'espoir d'un homme, qui après avoir concouru à la chute d'une monarchie millénaire essaya de sauver une République pour laquelle il lutta contre les divisions et contre elle-même.

Les processus d'unification régionale en Asie

James W. ARPUTHARAJ

Responsable des *South Asian Federalists*. Bureau exécutif du *WFM* - Chennai
- Publié en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'anglais par Joseph MONTCHAMP - Lyon

Introduction

L'Union européenne (UE) est certes un bon modèle que beaucoup d'autres régions du monde. Nous n'avons pas besoin de réinventer la route, mais nous devons apprendre à partir des succès et des échecs de l'UE. Cependant, les contextes des différents processus d'unification régionale sont tout à fait divers.

Tandis que l'histoire a motivé et construit l'UE après la deuxième guerre mondiale, les motivations pour engager d'autres processus d'unification régionale comme l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du sud-est) et la SAARC (Association sud-asiatique pour la coopération régionale) sont tout à fait différentes. De plus, la nature relativement homogène des membres de l'UE est un avantage supplémentaire. Les pays européens ont une histoire de la démocratie longue et similaire ; ils sont de dimensions voisines et les citoyens ont déjà atteint de hauts niveaux d'expression écrite et de principes humanitaires. Dans l'Asie du sud, d'autre part, l'immensité de l'Inde empêche, dans une large mesure, l'unification régionale. En ce qui concerne le niveau d'instruction écrite en Afghanistan, il est de 23 %, tandis que certains Etats de l'Inde sont à plus de 80 %. De plus, il y a des désordres civils dans chacun des pays de l'Asie du sud, si l'on excepte le Bhoutan et les Maldives.

La démolition du mur de Berlin fut une décision libératrice, tandis qu'en Asie du sud, l'Inde a construit récemment une barrière frontalière qui court sur 2.478 km entre le Bangladesh et l'Inde. De plus, 2.000 soldats sont stationnés entre les frontières de l'Inde et du Pakistan, dans un état d'alerte maximum. Et le fait est que les deux tiers des pauvres du monde vivent dans l'Asie du sud.

En ce qui concerne la stabilité politique, il y a, actuellement, des conflits de faible intensité au Cachemire, aux Philippines, en Indonésie et en Thaïlande, tandis qu'on peut constater chaque jour les effets de conflits majeurs en Afghanistan et au Pakistan. Certains pays comme le Myanmar (Birmanie) et le Sri Lanka sont, à l'évidence, des Etats en faillite et, en même temps, les gouvernements du Myanmar et de la Corée du nord se présentent comme des dictatures répressives. Et les géants de l'Asie ? L'Inde et la Chine ? Pendant que le reste de la région est encore dans le creux de la récession, les deux pays les plus peuplés du monde sont tous les deux en tête des économies orientées vers la croissance et présentent des taux de croissance de plus de 7 %.

L'Asie et le Moyen orient ont la particularité d'avoir toutes les grandes religions et d'en être les berceaux. La région est divisée dans son ethnicité et par ses langues -et donc la plupart de ces pays sont unis dans la diversité.

L'Asie n'a pas d'organisation régionale mais l'Asie du sud et l'Asie du sud-est ont des organisations sous-régionales. Mais ces associations ne comprennent pas la seconde, ni la troisième plus grandes économies du monde -le Japon et la Chine. Dans cet article nous voulons nous intéresser seulement à l'ASEAN et à la SAARC.

L'ASEAN

Fondée en 1967, l'ASEAN est une organisation culturelle, économique et politique de pays situés en Asie du sud-est. La Déclaration de Bangkok donna naissance à l'ASEAN, les pays fondateurs étant l'Indonésie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. L'effet dominant du communisme vietnamien dans la région et les querelles de frontières entre certains de ces pays motivèrent ces pays pour former cette union régionale.

Quand les membres reconnurent leur apparente incapacité à résoudre leurs querelles de façon bilatérale, ils formèrent l'ASEAN pour faire face au besoin d'un cadre de politique et de sécurité pour le traitement et la résolution des conflits.

L'ASEAN a pour but de développer la coopération et l'assistance mutuelle entre ses membres. Grâce au dialogue, elle encourage la démocratie et les droits de l'homme basés sur des critères régionaux. Le bureau du Secrétaire général se trouve à Djakarta, en Indonésie. Ultérieurement, l'ASEAN a admis d'autres membres : Brunei, Cambodge, Laos, Myanmar et Vietnam. Ainsi, avec la diversification de ses membres, l'ASEAN couvre une grande variété de pays -depuis le plus répressif, Myanmar, jusqu'aux démocraties libérales comme Singapour et l'Indonésie et aux communiste et socialiste, le Vietnam et le Laos.

L'Australie, le Canada, la Chine, la Corée du nord, la Corée du sud, la Nouvelle Zélande, la Russie et l'UE sont des partenaires qui dialoguent avec l'ASEAN.

Il y a quelques réussites notables. La Déclaration de Bali du 7 octobre 2003 a pour but de poursuivre une intégration économique plus étroite jusqu'en 2020. Le projet envisage une zone de libre échange avec une population de 50 millions d'habitants, avec un commerce annuel de 720 milliards de dollars US. La Chine est d'accord pour développer des échanges avec les pays de l'ASEAN à hauteur de 1,7 milliards de dollars US. Le Japon est d'accord pour réduire ses barrières tarifaires et non-tarifaires.

Malgré tout, il y a des problèmes en suspens pour l'ASEAN. Le Timor oriental n'a pas pu être admis comme membre ou observateur parce que le Myanmar s'est opposé à cette admission due au fait que le Timor oriental soutient le mouvement pour la démocratie au Myanmar. Malgré des sanctions contre le Myanmar pour les violations des droits de l'homme, les choses en sont restées là.

La SAARC

Fondée le 8 décembre 1985, l'Association de l'Asie du sud pour la coopération régionale avait pour but de fournir une plateforme pour que les peuples d'Asie du sud puissent travailler ensemble dans un esprit de compréhension, de confiance et d'amitié. Cet accord était proposé par le Président du Bangladesh de l'époque, le Général Zia-ur-Rehman, principalement pour organiser les pays de la région en un ensemble pour contrebalancer le grand frère, l'Inde.

La SAARC vise à accélérer le processus de développement économique et social entre les Etats membres. Le bureau du Secrétaire général se trouve à Katmandou, au Népal. Une fois par an, normalement en janvier, le sommet de la SAARC se réunit dans chacun des pays membres, par rotation et chacun nomme à son tour son Président.

La SAARC se concentrait à l'origine sur les échanges touristiques et culturels entre les pays qui la composaient. Les restrictions sur les voyages avaient été assouplies pour les juges et les membres des parlements de l'Association. Le 14 avril 2007, quand le Sommet de la SAARC se réunit en Inde, la Déclaration de Delhi souligna qu'il était vital, en premier lieu, d'obtenir une meilleure connection et communication à l'intérieur de l'Asie du sud, ainsi qu'avec le reste du monde. En lien avec cela, ils se mirent d'accord pour améliorer les relations infra-régionales, en particulier pour les contacts physiques et économiques entre les gens. Ils se mirent d'accord sur une vision de l'Asie du sud où il y aurait une circulation renforcée et régulière des marchandises, des services, des gens, des technologies, des capitaux, de la culture et des idées.

Il est indubitable que la SAARC a accompli des réalisations notables. En 2004, au Sommet tenu au Pakistan, on se mit d'accord sur l'Accord de libre échange de l'Asie du sud (SAFTA) qui convenait, en principe, d'intégrer la région au niveau des services et de la coopération économique. La SAARC adopta aussi une charte sociale qui ressemble aux Objectifs du millénaire pour le développement de l'ONU (MDGs). L'année 2007 était déclarée année verte de l'Asie du sud. De plus, une feuille de route était tracée vers une union douanière de l'Asie du sud, de façon planifiée, avec des phases définies. En outre, des modalités existent pour échanger des informations pour combattre le terrorisme, la drogue, les trafics de femmes et d'enfants et d'autres activités criminelles transnationales. Il faut remarquer que l'Asie du sud est la seule sous-région du monde à avoir une convention régionale contre le trafic des femmes et des enfants.

Pourtant, à cause des tensions entre l'Inde et le Pakistan, la plupart du temps, les problèmes de sécurité régionale n'ont pas été traités de façon adéquate. Il y a une prolifération redoutable d'armes légères et d'armes

portatives dans la région. Malgré les efforts de plusieurs groupes de *lobbyistes*, y compris des fédéralistes d'Asie du sud, la SAARC a été incapable de s'occuper de ce problème.

La SAARC et l'UE

Depuis 2006, l'UE a un statut d'observateur auprès de la SAARC. L'UE accorde une grande importance à la coopération et à l'intégration régionale dans l'Asie du sud. L'UE vise à promouvoir l'harmonisation des normes et standards, à faciliter le commerce, à encourager la prise de conscience en ce qui concerne les bénéfices de la coopération régionale et à promouvoir les réseaux financiers et économiques dans la région de la SAARC. Dans cette perspective, l'UE et la SAARC ont signé un mémorandum en 1996 concernant l'assistance technique dans les questions commerciales. En 1999 les deux parties se sont mises d'accord pour améliorer l'accès des produits de la SAARC sur le marché de l'UE ; ainsi qu'un soutien technique à l'Accord de libre échange de l'Asie du sud (SAFTA).

Sujets de réflexion à propos de l'unification régionale

On pourrait craindre que les fédérations régionales ne se consacrent plus à leur propre renforcement qu'à leur contribution à une fédération mondiale.

Bien que, dans une large mesure, le régionalisme dilue le nationalisme, certains pensent que le régionalisme pourrait saper les bases du fédéralisme mondial. D'après l'expérience de la SAARC et de l'ASEAN, il apparaît que ces organismes ont simplement fonctionné comme des organisations intergouvernementales. Les contacts de peuples à peuples n'ont pas vraiment eu lieu. Seuls des fonctionnaires sont représentés dans ces réunions.

Tandis qu'il pourrait y avoir une solidarité accrue entre les membres d'une fédération régionale, ceci pourrait faire disparaître l'opposition de groupes marginalisés dans certains pays. Prenons l'exemple du Sri Lanka : la Chine, l'Inde et le Pakistan ont soutenu les efforts du gouvernement du Sri Lanka pour éliminer le groupe de l'ethnie tamoule qui exigeait l'auto-détermination. Il y a de nombreux conflits sans solution dans chacune de ces régions. En accord avec le principe fédéraliste, nous devons aborder et essayer de résoudre les problèmes au niveau où ils se présentent. Par conséquent, il faut entamer des dialogues avec des acteurs non-gouvernementaux pour résoudre les conflits.

La voie vers l'avenir

Il faut que les unions régionales souscrivent à un cadre fédéral global et adoptent des institutions fédérales ; ce qui devrait impliquer une autorité mondiale de l'environnement, une organisation économique mondiale (pour revoir les institutions de Bretton Woods), une Assemblée parlementaire des Nations unies (UNPA), une Force rapide d'intervention des Nations unies, la Responsabilité de protéger les civils des conflits armés, un Traité sur le commerce des armements, etc.

Certains pays sont riches en ressources, mais le peuple est pauvre. Ceci est dû à une gouvernance mal adaptée et à une distribution inégale. Il y a des abus dans les lieux et dans l'espace sidéral et il n'y a pas d'organisme régulateur. Nombre de pays n'ont pas encore ratifié le Protocole de Kyoto et ne sont pas disposés à réduire les émissions de carbone.

On a besoin d'une réforme de l'OMC qui devrait être du ressort des Nations unies. Les exportations d'armes devraient être réglementées et supervisées par l'OMC.

Comme pour l'UE, des parlementaires pourraient être directement élus à une Assemblée parlementaire des Nations unies. A l'heure actuelle, seuls des fonctionnaires sont représentés à l'Assemblée générale des Nations unies. Afin que « Nous le peuple », comme le proclame le préambule des Nations unies, se réalise, nous devons soutenir les efforts pour l'UNPA.

Les Nations unies devraient avoir leur propre force de protection (la Force d'intervention rapide de l'ONU) plutôt que de dépendre des Etats membres pour fournir des soldats pour le maintien de la paix, afin que, dans les 24 heures, l'ONU puisse intervenir dans n'importe quelle zone de conflit.

Actuellement, nous ne pouvons pas empêcher qu'une calamité comme le génocide du Rwanda se produise n'importe où dans le monde. Les Nations unies pourraient trouver un mécanisme pour répondre à une telle éventualité, par un programme de Responsabilité pour protéger les civils contre les conflits armés.

Il n'y a pas d'instrument légal contraignant à l'ONU pour contrôler globalement les armes. Lors de la prochaine AG, les Nations unies pourraient ratifier un traité sur le commerce des armements (ATT), législation d'ensemble qui couvrirait les réformes du secteur de la sécurité, pour le marquage, le repérage, le stockage, la gestion et le contrôle des ventes d'armes aux acteurs qui ne sont pas des Etats. Aujourd'hui, la plupart des conflits sont entre des Etats et des groupes ou acteurs qui ne sont pas des Etats. Si les ventes d'armes à des belligérants non-étatiques ne sont pas interdites, la facilité pour se procurer des armes à bon marché continuera à

alimenter des guerres.

Finalement, « Penser globalement et agir localement »

Notre objectif étant la Fédération mondiale, nous devons assurer l'unité entre les nations dans une région en encourageant l'amitié et la coopération mutuelle. Le soutien de la démocratie, du fédéralisme, des droits de l'homme et des valeurs humanitaires, voilà les clés de tout processus d'unification régionale.

Alors qu'il y aurait suffisamment de ressources dans le monde pour couvrir les besoins de chacun, il n'y en a pas assez aujourd'hui à cause de l'avidité d'un ou de quelques pays. La gouvernance globale par un gouvernement fédéral mondial, un besoin fondamental de notre temps.

Les développements récents du régionalisme⁷⁷ en Asie de l'est et leurs implications pour l'Europe⁷⁸

Ken ENDO

Professeur de politiques internationales, Université de Hokkaido et *Fernand Braudel Senior Fellow*, Institut universitaire européen de Florence - endo@juris.hokudai.ac.jp - Article publié avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit l'anglais par Joseph MONTCHAMP - Lyon

Cet essai a pour but de décrire quelques développements récents du régionalisme en Asie de l'est et de considérer leurs implications pour l'Europe.

Le régionalisme, en Asie de l'est, est en fait un vaste sujet sur une vaste région⁷⁹. Pour traiter cette question certains partiraient de l'Association des nations de l'Asie de l'est (ASEAN) ou de la soi-disant « ASEAN plus trois » (Chine, Corée du sud, Japon) autour de laquelle traditionnellement les organisations de l'Asie orientale ont été structurées⁸⁰. Cependant, l'ASEAN, c'est, si l'on veut, comme le *Benelux* : il faudrait des pouvoirs plus étendus pour construire une région. Dans cette perspective, au lieu de décrire des généralités sur ces organisations traditionnelles, nous sommes plutôt conduits à partir d'une initiative diplomatique spécifique du nouveau premier ministre japonais, Yukio Hatoyama, ces derniers mois, pour une Communauté de l'Asie de l'est (*East Asian Community, EAC*).

Comme on le sait, la politique japonaise s'est finalement renouée avec le changement de gouvernement après les élections de la fin août 2009. Le nouveau Premier ministre Hatoyama peut être considéré comme une personnalité originale, et malgré une malversation financière, il est susceptible de rester au pouvoir un certain temps et mérite notre attention. Il a proposé la création de l'EAC comme un élément de son programme électoral, c'est un but qui est désormais partagé par les dirigeants chinois et coréens, bien qu'à long terme. Sur le plan intérieur, également, il a présenté la souveraineté locale et régionale comme une priorité, et il entend accroître l'autonomie à ces deux niveaux. Ce qui veut dire qu'il est un homme qui considère la gouvernance à des niveaux multiples.

Cette particularité est visible dans son intention de favoriser l'attribution du droit de vote aux résidents étrangers de longue durée installés au Japon, pas seulement pour les élections locales et régionales, mais aussi nationales et générales. Hatoyama a été critiqué (par la droite) pour sa remarque que le sol du Japon n'appartient pas seulement aux Japonais mais aussi aux résidents étrangers de longue durée. Pour le moment, même le droit de vote pour les étrangers aux élections locales et régionales est bloqué dans le processus législatif, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de possibilité d'attribuer ces droits aux élections nationales ; mais cette thématique donne une idée de son originalité.

Il base son attitude politique sur une vague philosophie de la fraternité, l'idée venant, semble-t-il, de son grand-père, Ichiro Hatoyama, également

⁷⁷ Le mot « Régionalisme » (ou « région ») sont ici employés dans un sens très large, au sens planétaire (*Global Stage*). *Ndt.*

⁷⁸ Essai présenté initialement à la Conférence sur « L'héritage du Manifeste de Ventotene. fédéralismes, confédéralismes, autonomie ou indépendance », organisée par les *Radicaux* italiens, au Sénat, à Rome, le 21 novembre 2009.

⁷⁹ Ce terme couvre aussi bien l'Asie du nord-est que celle du sud-est.

⁸⁰ Cf. par exemple, Tamio Nakamura, sous la direction de, *East Asian Regionalism from a Legal Perspective - Current features and a vision for the future*, éd. Routledge, chapitre 1, Londres, 2009.

Premier ministre, lui-même influencé par le Comte Richard Coudenhof-Kalergi. Comme certains le savent, ce dernier était un aristocrate autrichien, partisan éminent de la *Pan-Europa*, dont la mère était japonaise, Mitsuko. Le Premier ministre actuel, Hatoyama, lit et s'informe de la construction européenne, et se réfère explicitement à l'expérience européenne lorsqu'il propose l'EAC⁸¹.

S'agit-il seulement du rêve d'un homme étrange, influencé par un obscur « fondateur » de l'Europe ?

Cependant, il est bien clair que les propos du Premier ministre en sont encore à un stade prématuré d'une formulation d'une politique concrète, mais il ne faudrait pas prendre le sujet trop à la légère, car il est fondé sur quelques facteurs qui augmentent en nombre depuis quelques années.

Du point de vue économique, l'interdépendance du commerce inter-régional dans l'Asie de l'est a augmenté rapidement : en 1980, le chiffre pour l'Asie de l'est (ASEAN, Chine, Japon) représente 33,6 %, face à 52,6 % pour la Communauté européenne. En 2003, avant l'élargissement de l'Union européenne à l'est, l'Asie de l'est avec un chiffre de 54,5 % se rapprochait considérablement des 58,1 % de l'UE ; les chiffres du PNB régional sont aussi plus ou moins équilibrés : NAFTA (Accord de libre échange nord-américain) 14,3 trillion de dollars, l'UE 13,3 % et Asie de l'est 10 % (avec des économies ayant la croissance la plus rapide).

Politiquement aussi, en 2005, un Sommet de l'Asie de l'est a été institué entre les dix pays de l'ASEAN, l'Australie, la Chine, la Corée du sud, l'Inde, le Japon et la Nouvelle Zélande.

Bien entendu il y a un bon nombre de différences entre l'Europe et l'Asie de l'est. Cette dernière n'a pas de monnaie unique, pas de solides institutions juridiques et un fossé énorme entre riches et pauvres en Asie de l'est. Pourtant, quelque chose se passe. Après des confrontations inutiles entre le Japon et ses partenaires asiatiques, sous les gouvernements précédents du parti *Libéral démocrate*, le Japon se dirige vers une diplomatie pour l'Asie.

Si l'Asie de l'est veut construire un espace commun, d'après le modèle de l'expérience européenne, elle devrait le faire avec un certain nombre de précautions

En premier lieu l'Asie de l'est devrait maintenir de bonnes relations diplomatiques avec les Etats-Unis. Historiquement, l'Europe s'est construite en parallèle avec une organisation de sécurité militaire, l'OTAN. Les Etats-Unis ont encouragé l'intégration grâce à laquelle ils voulaient contrer les communistes, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Deuxièmement, tout en gardant de bonnes relations avec les Etats-Unis, l'Asie de l'est devrait en même temps renforcer ses trois « P » : paix, prospérité et puissance, tout comme l'Europe l'a fait. Ce n'est pas seulement la réconciliation entre la France et l'Allemagne, c'est aussi la puissance et l'influence.

Et enfin, cet espace commun d'Asie de l'est, devrait être accompagné d'une sorte de panier des droits de l'homme, « à la CSCE » (Organisation pour la coopération et la solidarité en Europe), de sorte que les peuples, en cas d'oppression par leurs gouvernements, puissent avoir recours à un système alternatif pour défendre les droits de l'homme. Ici, également, l'expérience de l'Europe pourrait avoir valeur de référence : l'Europe ce n'est pas seulement une question d'Union européenne. Comme elle a été longtemps soutenue militairement par l'OTAN durant la guerre froide, elle a été soutenue par le Conseil de l'Europe où les droits de l'homme et d'autres questions (comme les droits des minorités) ont pu être discutées conjointement. C'est dans ce cadre qu'a été établie la Cour européenne des droits de l'homme, dont le rôle est de sauvegarder les droits des citoyens qui ne sont pas protégés par leurs propres gouvernements. On espère, ici, que la division verticale des pouvoirs a une importance pour l'expansion des droits de l'homme, en multipliant précisément les organismes pour leur protection.

On est loin d'être surs qu'une construction régionale de ce type sera mise en oeuvre dans un futur proche. Le gouvernement Hatoyama a mal conduit ses relations avec les Etats-Unis, qui sont une base essentielle de la prospérité dans la région. Cependant, imaginons un moment que la « région » soit en train de prendre forme.

Alors on verrait immédiatement qu'elle n'est pas une fin en elle-même, car il faudrait faire face à la perspective de rivalités excessives entre les régions du monde. La concurrence saine, c'est très bien, mais, historiquement, nous avons vu trop d'exemples d'unités d'organisation territoriale, que ce soit des Etats-nations ou des entités ethniques, qui se battaient entre elles.

Au risque d'une simplification historique, on peut dire que c'est l'Europe qui

⁸¹ Des aspects de la vision politique de Hatoyama sont disponibles en anglais. Cf. Yukio Hatoyama, "A New Path for Japan", dans le *New York Times*, 26 août 2009, dont la version développée peut être trouvée dans mon texte, *My Political Philosophy, Voice*, 10 août 2009, cf. http://www.hatoyama.gr.jp/masscomm/090810_e.doc

a exporté, dans le monde entier, le modèle politique de l'Etat-nation. Il se peut qu'elle exporte maintenant le modèle du *régionalisme*. Mais nous devons nous assurer que cette sorte de *régionalismes parallèles* ne conduisent pas à des rivalités extrêmes.

Cependant, la doctrine du fédéralisme a encore sa validité, ici. Le projet fédéraliste est incomplet, dans la mesure où il ne sert qu'à renforcer une région, i.e. l'Europe. Il faut garder présent à l'esprit que l'Europe est considérée comme un « empire régulateur » ; une sorte de puissant acteur international qui fixe des critères (standards) globaux et impose des réglementations dans le monde entier, souvent de façon unilatérale, sans consulter les autres régions ou nations.⁸²

Comparé au « fédéralisme intégral » à la Proudhon (ou d'Alexandre Marc), le type *spinellien* de fédéralisme, influencé par Alexander Hamilton, semble mieux préparé à étendre la logique du fédéralisme à d'autres régions et à le projeter sur la scène globale. L'Europe est déjà une entité qui a de l'influence : l'influence signifie la responsabilité. Comme exportateur du *régionalisme* l'Europe a une certaine responsabilité.

Sous cet aspect l'Europe doit utiliser son influence d'une manière constructive pour promouvoir la coopération région par région et éviter les rivalités féroces. S'il n'y a pas de compréhension pour une coopération globale, inter-régionale et vraiment mutuelle, la construction de l'Europe risquerait d'aboutir au remplacement de l'exclusivité de l'Etat-nation par l'exclusivité de la *région*. Dans cette direction, le fédéralisme *spinellien*, fédéralisme actuel et ouvert aux autres, peut apporter une grande contribution à un certain type d'Europe, en faveur de la coopération mondiale.

Union européenne, Union indienne : similitudes et différences

Gérard FUCHS

Ancien député européen - Responsable du Département international de la Fondation Jean Jaurès - Paris

Le 27 novembre dernier la Fondation Jean Jaurès, en liaison avec l'*Association for Democratic Socialism* de Delhi, organisait à Paris un colloque sur le thème « Inde et Europe face aux échecs de la mondialisation ». La matinée était consacrée à la comparaison des politiques publiques utilisées pour lutter contre les inégalités et la pauvreté, l'après-midi à l'examen des structures politiques des deux ensembles, un sujet évidemment passionnant pour les fédéralistes et sur lequel je me concentrerai ici.

La première remarque de nos invités indiens fut que nos deux ensembles constituaient les deux plus grandes démocraties de la planète et, avec plus de cinq cents millions d'habitants d'un côté, plus d'un milliard de l'autre, « pesaient » le quart de la population mondiale. La deuxième remarque fut pour faire insister cependant sur le fait que la démocratie pouvait se présenter sous des formes très diverses : démocratie représentative, démocratie directe, *inclusive democracy* (expression d'une « démocratie participative » particulièrement attentive à certaines catégories d'exclus, femmes ou basses castes notamment, et usant de mécanismes de discrimination positive), démocratie multiculturelle, etc.

Le débat sur les similitudes s'est d'abord concentré justement sur le point, essentiel pour le présent et l'avenir de l'Union européenne (UE), de la diversité linguistique. Curieusement, le nombre de langues officielles de l'Union indienne est de vingt-trois, exactement le même que celui de l'UE d'aujourd'hui ! Pour nos partenaires, le respect de la diversité linguistique est présenté comme un facteur essentiel du développement personnel et donc collectif, même s'il freine parfois la mobilité géographique (il y a en réalité plus d'un millier de langues différentes dans le pays !). Cette position m'a beaucoup intéressé car j'ai toujours pensé que l'un des problèmes de l'Afrique était dans l'occlusion de ses langues dites « vernaculaires ». Certes il existe en Inde une langue des milieux dirigeants qui est l'anglais : mais il n'est parlé que par quelques

pour cent des Indiens, ce qui ne doit pas faire une grande différence avec l'UE ! Par ailleurs, comme chez nous, il n'y a pas de langue majoritaire (l'hindi n'est parlé que par 38 % des habitants) et chaque Etat de l'Union a sa propre langue officielle, l'une des vingt trois.

Autre point de similitude intéressant, encore que plus confus : celui de la laïcité. Celle-ci est un principe constitutionnel important de l'Union indienne, dans laquelle il n'existe pas de religion d'Etat, ce qui ne signifie pas la négation des religions ; nos interlocuteurs ont insisté, non sans quelque contradiction, sur le fait que Musulmans, Chrétiens et Sikhs avaient « leurs » Etats ! La position de principe est facilement compréhensible et sympathique pour des Français. On peut dire qu'on la retrouve d'une certaine manière dans les derniers traités de l'UE, sachant cependant que certains Etats membres reconnaissent les religions comme des acteurs publics.

Au niveau purement institutionnel, l'Inde se présente comme une fédération, ce qui se reflète dans l'existence d'une « Chambre du peuple » et d'un « Conseil des Etats » (le *Lok Sabha* et le *Rajah Sabha*), que l'on peut être tenté de comparer au Parlement européen et au Conseil des ministres de l'Union. La comparaison trouve cependant vite ses limites lorsque l'on parle des politiques et du budget des deux ensembles. Les Indiens ont bien compris que l'UE était un véritable partenaire économique, notamment en ce qui concerne les politiques commerciales, à l'OMC ou ailleurs. Ils ont non moins bien compris que, pour les questions de politique internationale, de sécurité ou de défense, c'est avec ses Etats membres et eux seulement que pouvaient se dérouler des discussions utiles. Ils ont écouté avec un intérêt poli nos explications sur les potentialités ouvertes par le nouveau Traité de Lisbonne : visiblement cependant, il leur faudra voir pour croire ! Deux chiffres suffisent à mes yeux pour illustrer le gouffre qui sépare les deux réalités de l'UE et de l'Union indienne : le budget de l'UE représente environ 1 % de son PIB, le seul déficit du budget indien pour 2010 représente un peu plus de 6 % du PIB du pays !

Quelques rappels d'histoire aident alors à comprendre comment deux unions, nées à des dates assez voisines (indépendance de l'Inde en 1947, naissance de la première Communauté européenne en 1950), se trouvent aujourd'hui à des degrés d'évolution tellement différents. Plusieurs des intervenants indiens ont insisté sur le fait que l'indépendance avait été le point d'aboutissement d'une lutte anticoloniale de plusieurs décennies et que cette lutte avait certes accouché d'un Etat fédéral mais qu'elle avait aussi rapproché les différentes composantes territoriales et culturelles du sous continent davantage qu'ils ne l'avaient jamais été dans le passé. A l'inverse, la dynamique d'union de l'Europe occidentale était certes fondée sur le « Plus jamais ça » visant les nationalismes guerriers, mais aussi sur la réaffirmation d'identités nationales d'autant plus vivaces qu'elles avaient failli disparaître !

L'essence des différences institutionnelles européo-indiennes fut en tout cas résumé de façon cristallisée et à mes yeux magistrale par un des intervenants indiens à la fin des débats du colloque : « L'Union indienne est une démocratie à Delhi mais ne connaît pas encore de véritable démocratie locale. L'UE pratique la démocratie locale mais ne connaît pas encore de véritable démocratie à Bruxelles ». Voilà une formule qu'il nous faut faire méditer par tous les dirigeants politiques européens : les citoyens de l'Europe ont, quant à eux, pris depuis longtemps la mesure de cette situation !

En sortant du colloque, je me sentais partagé entre deux sentiments. Le premier pouvait paraître un peu décourageant, même s'il ne reflétait évidemment pas une découverte : l'ampleur du chemin demeurant à parcourir par l'UE afin de devenir un acteur qui compte dans le monde multipolaire de demain ; le « regard de l'autre » avait été encore plus impitoyable que le mien. Le second sentiment était beaucoup plus positif : l'exemple indien d'une démocratie multiculturelle et multinationale à la fois, méritait d'être bien davantage utilisé par les fédéralistes pour convaincre la masse toujours importante des sceptiques que le projet d'un gouvernement européen demain et mondial après demain n'était pas qu'une sympathique mais irréalisable utopie !

⁸² Cf. par exemple, Kazuto Suzuki, « EU a regulatory empire », *Hokkaido Journal of New Global Law and Policy*, Vol. 2 (numéro spécial sur le rôle de l'Union européenne dans les processus de standardisation au niveau mondial), juillet 2009, http://www.juris.hokudai.ac.jp/qcoe/journal/LPG_vol2/2_7.pdf

Le fédéralisme, les régions, l'Europe et le monde

Lucio LEVI

Directeur de *The Federalist Debate* (Turin) - Président MFE Italie, Comité fédéral UEF et Bureau exécutive WFM - Allocation au titre du WFM à l'occasion de la 7^e Conférence de la CONSEU (*Conference of European Stateless Nations*) tenue à Saint Vincent, Aoste, du 12 au 14 octobre 2007

Traduit de l'anglais par Jean-Luc PREVEL - Lyon

Partout, les dirigeants politiques sont confrontés à des problèmes qui concernent le transfert de fonctions aussi bien du niveau national au niveau international, qu'au niveau régional et local. Un nouveau fossé est en train de se creuser dans la vie politique : celui entre les fédéralistes et les souverainistes, c'est à dire entre ceux qui sont en faveur et ceux qui s'opposent au transfert de pouvoir au niveau supranational et aux niveaux infranationaux. Le paradigme politique fédéraliste dispose de la clé qui aide à comprendre, expliquer et contrôler ce double processus de réorganisation de l'Etat. Le fédéralisme peut être conçu comme un dispositif politique pour apprivoiser et domestiquer la nature violente et autoritaire de l'Etat national en lui imposant des limites internes et externes.

Le diagnostic fédéraliste

La crise de l'Etat national est au centre de ce processus de réorganisation des institutions politiques. Il s'agit d'un modèle d'organisation politique conçu à l'époque de la Révolution française, lorsque :

- la révolution industrielle requérait des marchés de taille nationale et des gouvernements nationaux capables de gérer de tels marchés et la lutte des classes créa une profonde scission à l'intérieur des communautés nationales et empêcha l'établissement de liens de forte solidarité dans les communautés régionales et locales ;
- des ennemis agressifs menaçaient aux frontières l'existence des Etats nationaux qui étaient forcés de centraliser le pouvoir pour pouvoir réagir rapidement aux dangers extérieurs.

La formule, chère aux souverainistes de droite comme de gauche, d'une « République une et indivisible » ne correspond plus aux besoins d'aujourd'hui, caractérisés par :

- la révolution scientifique de la production matérielle qui a rendu le monde de plus en plus étroitement interdépendant avec pour conséquence le fait qu'un nombre croissant de questions ont assumé une dimension mondiale. D'où la nécessité de solutions et d'institutions mondiales ;
- le déclin du rôle hégémonique des superpuissances démontré par l'effondrement de l'Union soviétique et l'échec de l'expédition des Etats-Unis en Irak (si ce déclin n'a pas été perçu dans toute son ampleur, cela est dû au changement soudain causé par l'effondrement de l'Union soviétique dans la politique mondiale, qui a privé les Etats-Unis de leur ennemi) ; pour ce qui concerne l'Union européenne, elle ne connaît plus de menaces à ses frontières.

En Europe, plus que nulle part ailleurs, l'Etat national a perdu le contrôle de ses fonctions principales (l'économie et la sécurité), qui se sont déplacées au niveau international. Ils sont susceptibles de perdre le contrôle de nombreux autres problèmes qui pourraient se résoudre mieux aux niveaux régional et local.

D'autre part, la révolution dans les domaines de la communication et du transport et la mondialisation qui en résulte, exige que l'Etat s'organise pour couvrir des espaces plus vastes. Par ailleurs, l'automatisation et les nouveaux systèmes d'information marque la fin des grandes concentrations d'ouvriers et d'employés et rend plus facile le transfert du pouvoir à des communautés régionales et locales.

Les limites d'une communauté internationale d'Etats nationaux sont celles d'un système institutionnel qui concentre l'intégralité du pouvoir entre les mains des gouvernements nationaux qui sont les seuls centres indépendants de pouvoir auxquels tous les autres pouvoirs sont subordonnés (l'Union européenne et l'ONU, tout comme les communautés régionales et locales).

Les remèdes fédéralistes

L'Etat doit se réorganiser en transférant le pouvoir aux niveaux supérieurs et inférieurs par la création de centres de pouvoirs démocratiques et indépendants au niveau européen (et au niveau d'autres grandes régions du monde) ainsi qu'au niveau mondial et, dans le même temps aux niveaux régional et local.

Dans une constitution fédérale, les pouvoirs sont partagés entre le gouvernement de l'ensemble de la communauté politique constituante (le gouvernement fédéral) et les gouvernements des entités dont elle est composée (les gouvernements fédérés). Chaque gouvernement est indépendant dans sa propre sphère, séparément des autres. Chaque niveau gouvernemental est en même temps « indépendant et coordonné », selon la formule inventée par Kenneth C. Wheare⁸³.

L'expression « indépendance des gouvernements régionaux », ne signifie pas sécession dans la théorie fédéraliste, parce que les gouvernements régionaux ont des pouvoirs limités. De la même manière, le gouvernement fédéral a aussi des pouvoirs limités. Chacun exerce un pouvoir législatif à l'intérieur de sa propre sphère. Aucun de ces gouvernements n'est subordonné aux autres. Ils sont coordonnés entre eux.

C'est le principe de subsidiarité qui établit comment les pouvoirs doivent être répartis entre les différents niveaux de gouvernement dans une fédération. Les décisions devraient être prises au niveau du gouvernement le plus bas possible, tandis que les niveaux de gouvernements supérieurs n'ont pas de droit d'intervention, excepté dans le cas où les niveaux inférieurs sont incapables d'agir d'une manière satisfaisante.

Ce système permet de concilier l'indépendance de tous les centres de pouvoir, même les plus petits, avec l'unité d'un vaste territoire qui dans l'avenir peut, potentiellement, inclure le monde entier. La Fédération mondiale peut ainsi être conçue comme une organisation politique qui pourrait être organisée en six niveaux de gouvernement : le monde, les grandes régions du monde, les nations, les régions, les comtés (ou provinces, cantons), et les communautés locales.

Pour ce qui concerne le concept de nation, il vaut mieux distinguer entre la nation en tant que formation politique artificielle qui est le produit de la fusion entre l'Etat et la nation et qui ne peut être gouvernée, en dernière instance, que par l'usage de la force, et la nation spontanée qui coïncide avec ce que l'on appelle souvent « nation sans Etat » et qui peut exister indépendamment de la contrainte d'un pouvoir politique. Dans une réflexion non datée, publiée dans un recueil de fragments, Proudhon souligna que, dans la première moitié du 19^e siècle, on pouvait identifier en France au moins vingt nations et que l'unité de la France était le résultat de la centralisation du pouvoir politique. « Supprimez la police et l'armée », disait-il, « et la France retombera dans le fédéralisme ». Cela montre son intuition extraordinaire ; c'est la crise de ce type d'organisation politique qui est à l'origine de la renaissance des « nations sans Etat » qui s'est manifestée partout ces dernières années à l'intérieur des Etats nationaux.

L'Union des fédéralistes européens a mené depuis 1996 une campagne pour une constitution européenne. Les principes auxquels la Constitution européenne se conformera sont tirés du modèle fédéral que je viens juste de mentionner. Les réformes institutionnelles demandées par l'UEF sont les suivantes : attribution du pouvoir de co-décision législative au Parlement européen ; généralisation des décisions à la majorité au Conseil qui devrait abandonner tout pouvoir exécutif et être transformé en Chambre des Etats ; transformation du Conseil européen en présidence collective de l'Europe ; attribution à la Cour européenne de Justice du rôle de Cour constitutionnelle ; attribution aux institutions européennes de la compétence exclusive pour la défense et la monnaie, toutes les autres compétences étant concurrentes (ce qui signifie partagées entre les différents niveaux de gouvernement de la Fédération).

Le projet de l'Europe des régions qui impliquerait purement et simplement l'élimination des Etats nationaux et la transformation des régions en membres de la Fédération européenne est incompatible avec le modèle fédéral tel que nous le concevons. Il suffit, pour en être persuadé, de

⁸³ Illustre constitutionnaliste, diplômé d'Oxford, membre du *Federal Union Research Institute* fondé en 1939 à l'initiative de Patrick Ransome, l'un des fondateurs à l'été 1938 du mouvement britannique *Federal Union*. Cf., sur Wheare, en français, *Qu'est-ce que le gouvernement fédéral ?*, Cahier n° 2 de la collection « Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée », éd. Presse fédéraliste, et, Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes, Lyon - Ventotene, 2001, pp. 28. Introduction de Luigi V. Majocchi.

considérer que les gouvernements nationaux ont encore une raison de continuer à vivre en raison de l'existence de nombreux problèmes qui revêtent une dimension nationale (par exemple la protection et la promotion des langues et cultures nationales) et de l'impossibilité pour une multitude de régions d'exercer un contre-pouvoir efficace à l'égard du gouvernement européen.

En conclusion, il faudrait réaffirmer que le fédéralisme est une révolution politique et intellectuelle qui remet en question la plupart des notions traditionnelles utilisées dans la manière de penser la vie politique. Il n'est pas exagéré de considérer à quel point nous sommes encore prisonniers de la culture politique « nationale ». Je voudrais proposer quelques exemples.

La nation n'est pas la seule et unique base légitime pour la construction d'un Etat. Le fédéralisme défend le dépassement du principe « une nation, un Etat » et mène à la construction d'Etats multinationaux et, à partir de là, à créer les conditions institutionnelles pour la coexistence des nations de l'Europe et en perspective du monde entier.

L'Etat national n'est pas la seule et unique base concevable pour la loi et la démocratie, le fédéralisme mène à l'établissement d'un gouvernement supranational doté d'institutions adéquates et de pouvoirs indépendants pour bannir la violence entre les Etats membres et imposer le respect des lois sur un territoire multinational. En même temps, le fédéralisme est le seul système politique qui, par sa nature même, garantit que la démocratie peut s'exprimer à tous les niveaux, du niveau local au monde, associant ainsi démocratie locale et internationale.

Robert Lafont : une pensée moderne au service de la société occitane⁸⁴

Gérard TAUTIL

Professeur de philosophie à La Seyne-sur-Mer. Enseignant d'Occitan-provençal. Cofondateur du *Partit Occitan* A dirigé l'ouvrage collectif *Chemins d'Occitanie-Politique occitane, 1974-2000*, éd. l'Harmattan, Paris, 1998, et participé au livre *Entre dos millenaris*, éd. IEO-ensages, 2009

Dans le dernier chapitre d'un livre à paraître sur la pensée politique de Robert Lafont, et dont nous donnons des extraits, Gérard Tautil revient sur la situation « Monde » telle qu'elle apparaît dans de nombreux écrits. La globalisation, le marché, sur fond de crises répétitives du système capitaliste, encadrent toute réflexion politique et toute proposition alternative de gouvernance. Ils pénalisent les revendications des peuples et rendent plus difficile toute forme de revendication populaire. La réponse est dans la proximité, l'idée fédérale revient alors comme une solution concrète, qui se décline du local au global.

« Le message lucide de Robert Lafont est malgré tout optimiste. (Loin de renoncer) (...), c'est au contraire, une réponse confiante qui est faite. Parce que le maillon faible devient, par la nécessité des rapports de force, une possibilité d'autres solutions. Parce que rien n'est acquis ni figé (...)

La globalisation économique renforce des formes de gouvernance centralisées... et le retour au chacun pour soi

Face aux Etats-nations enserrés dans la nasse du « Grand marché », la riposte n'est pas unilatérale, il n'y a pas de recette toute faite. Entre les logiques de concentrations qu'impose le marché unique, les Etats-nations sont à contre-histoire. Ils sont en situation défensive. Les marchés nationaux sont en décalage et soumis à des règles qui les dépassent. Le colbertisme et ses variantes ne sont plus opérants. La recherche d'un équilibre entre les impératifs du marché, la gestion sociale des inadaptations et contradictions du système (les « crises »), les ruptures d'équilibres créées par l'accélération des secousses financières, sont autant d'éléments non maîtrisables dans un monde où l'interdépendance est devenue règle d'or⁸⁵. Les Etats sont donc contraints de composer avec des situations qui mettent en question de plus en plus leur « indépendance nationale », voire leurs prérogatives régaliennes. La logique gaullienne est

loin. Et les rejets du gaullisme ou ceux qui s'en réclament encore, cultivent des jeux de rôle qui ne répondent plus à l'actualité des situations nouvelles imposées aux Etats-nations. Si la question stratégique de la globalisation accélère les inégalités sociales et sociétales de plus en plus criantes, les réponses, adaptatives ou en recherche de ruptures, ne peuvent être que singulières et partielles.

Y a-t-il encore place pour une logique des « nations sans Etat », un espace pour les régions et les dynamiques interrégionales ?

La construction européenne est en panne. Celle-ci s'inscrit dans le droit fil de la situation planétaire. Face à l'impérialisme du marché et à ses contradictions (Etats-Unis, Chine...), elle ne trouve pas l'accord politique qui lui permettrait de répondre d'une seule voix. Le « fédéralisme intergouvernemental » lui-même est de plus en plus remis en question. Il est le reflet d'une situation mondiale. La réunion de 180 chefs d'Etat à Copenhague sur l'avenir de la planète n'a pu que souligner encore le peu d'écoute dont jouissent les chefs d'Etats européens auprès des principaux tenants du système économique mondial. L'entrée dans le système ultra-libéral de certains pays « émergents » renforce la logique de la globalisation économique et de ses conséquences au détriment des petits et moyens Etats comme de leurs propres citoyens. Le capital de confiance, déjà très érodé par la catastrophique gestion du Traité constitutionnel européen, est en train de remettre en question, à la racine, l'idée d'une Europe politique. (...) Comment répondre à cette situation globalisation économique, de massification et de standardisation des comportements sociaux et culturels ?

L'altermondialisme est-il la riposte globale au système ?

La riposte altermondialiste pourrait jouer ce rôle de transformation et de dépassement des crispations françaises si, ouvrant le débat sur une autre Europe et sur un autre monde, elle était en mesure de rassembler largement un front anti-capitaliste et de construire des alternatives. Ce front ouvert, frappé d'intelligence et de pragmatisme propositionnel, aurait pour tâche urgente de construire un autre projet civique et politique en partant des demandes citoyennes. Encore faudrait-il que la riposte ne soit pas qu'économiste. Et obligation, donc, de sortir des prés carrés, des refuges partisans et organisationnels actuels. Or, l'altermondialisme militant est divers : historiquement pédagogique (Attac), il s'appuie sur des secteurs de la société civile et des mouvements sociaux. Les effets de la mondialisation ont mis en évidence des phénomènes socio-économiques qui l'interpellent : la montée de la précarité, les délocalisations, la redistribution des richesses, l'écart croissant entre les biens publics et privés, entre ce qui relève du marchand et du non-marchand. La question de l'intérêt général est toujours au cœur des sociétés, mais il se pose aujourd'hui de façon planétaire. Quant à celle de la gouvernance, elle peut et doit lui être associée. Entreprise immense dont on comprend toute la difficulté d'émerger et qui ne peut échapper aux habitudes de pensées et de militances traditionnelles. Les questions des équilibres écologiques, de la dégradation de la planète, du réchauffement climatique et des combats qu'elles nécessitent, ne viendront qu'en dernier. Même si la liaison avec le productivisme et la concentration des énergies autour du nucléaire sont dénoncées par une partie de plus en plus importante des populations des sociétés occidentales.

Après la première phase, qui va des années 80 (le Chiapas) jusqu'aux manifestations violentes de Gênes (2001), anti G8, OMC, FMI, Davos, l'altermondialisme se complexifie. Les « Forums sociaux » ouvrent une deuxième phase (Porto Alegre, 2002), une « autre mondialisation » est mise en avant, plus constructive et plus ouverte aux demandes sociales. Au demeurant, les oppositions demeurent entre les partisans d'une vision réformatrice de la mondialisation et ceux qui voient une alternative dans les pays latino-américains où la rupture avec le système néo-libéral est posée concrètement (Hugo Chavez au Venezuela).

L'occitanisme politique participe de ces deux périodes. La grève des mineurs de La Salle (Decazeville) annonçait des rassemblements de type nouveau. Sur le Larzac, le local se fait global dès les premières manifestations contre le camp militaire. La jonction des luttes sociales s'y réalise : paysans-ouvriers, nouveaux paysans, ouvriers licenciés dans le cadre d'un syndicalisme en mouvement, renaissance de l'idée de coopération et de solidarité autour du mot d'ordre rassembleur, « *Volèm viure, trabalhar, decidir al País!* »⁸⁶. Robert Lafont y voit, au-delà d'une réussite plus idéologique que politique pour le mouvement occitan, la concrétisation d'expériences nouvelles en relation avec la situation planétaire⁸⁷.

⁸⁴ Titre et inter-titres adaptés à l'article. Extraits du livre à paraître : *Robert Lafont et l'occitanisme politique. Petite contribution à une pensée moderne. Les références « document... » y font également référence.*

⁸⁵ *Le Monde III, Propositions pour un programme occitan du 1^{er} janvier 2006* (document 3).

⁸⁶ « Nous voulons vivre, travailler, décider au pays ! »

⁸⁷ Robert Lafont, *Gardarem la terra* (Nous garderons la terre), manifeste, point 1. Cf. *Fédéchoses*, n° 121, 2003, 30^e année, 3^e trimestre, p. 16.



Dessin de Nono, publié par *Lutte Occitane*, repris par *Fedéchoses*, 1975

Un humanisme planétaire et fédéraliste ?

2003. Près de trente ans après, le Larzac convoque à nouveau le « Peuple de la Terre »⁸⁸. L'occitanisme y tient bien sa place, même si la dimension politique -s'organiser, décider au Pays-, n'y trouve pas une issue suffisamment représentative. Un mouvement social, une contestation idéologique ne peuvent échapper à leur issue politique. C'est ce que nous pensions et avions dit à Robert, nous autonomistes occitans, présents sur le plateau du Larzac.

Mais rien n'est définitif, ni dans une situation de régression, ni dans une progression des forces démocratiques. S'il y a une riposte possible, elle ne peut exister que dans une recombinaison des forces populaires par en bas, dans ses territoires de vie et de gestion.

Robert Lafont a toujours mis en avant cette idée, dès la publication de ses ouvrages phares, *La révolution régionaliste*⁸⁹ et *Autonomie, de la région à l'autogestion*⁹⁰. La revendication s'est faite pais. La lutte des paysans du Larzac, celle des Lip, pour les citer encore, a permis l'ancrage concret de ses propositions politiques. L'idée d'autonomie n'a été que la traduction des luttes concrètes⁹¹. Qui peut en douter aujourd'hui ? Les niveaux de subsidiarité ne sont pas des propositions technocratiques ou de découpages de circonscriptions ; elles ne sont ni électorales ni politico-administratives. Elles respirent l'air des mouvements sociaux, des bassins de vie, des pays, des articulations géographico-humaines, des cultures qui portent le discours quotidien des femmes et des hommes de ce pays. Robert Lafont s'est fait porte-parole d'un pays colonisé qui, par définition, a perdu sa conscience d'être.

L'idée fédérale est toujours une idée force, sans théorisation abstraite, dans ces propositions sur les subsidiarités vécues. Il démonte systématiquement le piège : entre le « fédéralisme » des Etats et un fédéralisme cosmopolitique, une autre conception de l'organisation territoriale et de la gouvernance est possible, dès à présent. Pourtant, cette idée d'une gouvernance pour une paix globale et celle d'un fédéralisme mondial reviennent comme une hypothèse de philosophie politique très kantienne : « En dernière instance, l'Organisation des Nations unies a été

bafoüée par les Etats-Unis d'Amérique et frappée d'inanité. En conséquence, l'objectif politique du 'Peuple de la Terre' ne peut être que la gouvernance universelle (un système fédéral démocratique mondial) à substituer aux Etats et au désordre de l'impérialisme capitaliste »⁹². A notre avis, compte tenu de la richesse de ses propositions sur l'analyse des subsidiarités propres aux collectivités territoriales, ce n'est pas ce qui caractérise sa pensée politique profonde sur une gouvernance fédéralisée. Le fédéralisme, en perspective, peut néanmoins permettre cette projection globale. L'utopie est nécessaire mais elle se pose seulement à partir des avancées sur le terrain politique⁹³. C'est ce qui différencie sa pensée d'une philosophie kantienne.

En effet, tout au long de ses écrits, la définition d'un pouvoir régional s'est précisée, dans ses compétences. L'analyse fait référence aujourd'hui. En corollaire, s'il dénonce les manques de moyens, la misère budgétaire, l'absence de réelle politique territoriale, c'est qu'il pense avec constance qu'il y a d'autres solutions que cette autre manifestation de l'exception française. Aujourd'hui, cette précarité des collectivités territoriales renforce les pratiques d'un Etat qui se défait de ses responsabilités sur une Région qui n'a pas les moyens d'y répondre. La réforme fiscale s'est faite pour le Haut. Les prélèvements se font toujours au profit de l'Etat ; la région n'a toujours pas les moyens de développer ses potentialités et d'accéder à des prélèvements sur l'impôt. Réaliser des péréquations entre régions riches et régions pauvres n'est pas dans la culture française qui continue à tout concentrer sur la capitale. Aussi, parler de personnalité régionale devient un luxe, voire une supercherie à l'encontre de nos véritables cultures et langues historiques refoulées. L'exigence démocratique est pourtant évidente, dira-t-il dans ses essais politiques d'il y a plus de quarante ans. Cette idée, énoncée dans son premier ouvrage sur l'autonomie régionale, n'a pas changé en son principe : « On doit posséder le pouvoir ici, si l'on veut être bien partout sans nuire à personne ».⁹⁴

www.pressefederaliste.eu

⁸⁸ *Ibidem*.

⁸⁹ Robert Lafont, *La révolution régionaliste*, collection idées actuelles Nrf, éd. Gallimard, Paris, 1967, pp. 250.

⁹⁰ Robert Lafont, *Autonomie, de la région à l'autogestion*, collection idées, éd. Gallimard, Paris, 1976, pp. 189.

⁹¹ « La protèsta a la rasic de la globalizacion imperialista es nascuda sul Larzac. Es aquí que d'occitans tornèron dire en lenga d'òc al meteís endrech fa tres ans. Es aquí qu'anèri dire en catalan, en conclusion d'un Euro-Congrès, a Barcelona, una ciutat e un jorn ont la joventut proclamava la vida sus las muralhas. Gardarem la tèrra. » *Las tres tòcas del temps tres*. « La protestation à la raçine de la globalisation impérialiste est née sur le Larzac. C'est ce que disent des occitans à nouveau en langue d'oc au même endroit, il y a trois ans. C'est là où j'allai dire en catalan, en conclusion d'un Euro-Congrès, à Barcelone, une cité, un jour où la jeunesse proclamait la vie sur les murailles. Nous garderons la terre. » *Les trois cibles du temps trois* (document 5).

⁹² « Il s'agit de transformer la « décentralisation », relais confus de la toute puissance d'un Etat centralisé. Les modèles ne manquent pas chez nos voisins, des « autonomies » espagnoles aux actuels projets italiens de réforme régionale, qui, en laissant libre chaque région de décider de sa forme de gouvernement, constitue la « pierre angulaire d'une organisation fédérale de la République. » (Référence faite à Antonio Maccanico, ministres des Réformes institutionnelles). Dans, *Le temps du pluriel. La France dans l'Europe multiculturelle*. Bruno Etienne, Henri Giordan, Robert Lafont. p. 93. Ed. L'Aube/intervention, 1999.

⁹³ *Autonomie, de la région à l'autogestion*, p189, éd. collection Idées, Gallimard, Paris, 1976.

⁹⁴ « Rendre à l'homme la cité de son être et lui ouvrir la cité du monde ». *La révolution régionaliste, op. cit.*, p. 250.

La réforme des collectivités locales : entre électoralisme et recentralisation⁹⁵

Bertrand RULLIER et Karine MARTIN

Responsables du dossier de TERRA NOVA

http://www.tnova.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=1040:a-reforme-des-collectivites-locales-entre-electoralisme-et-recentralisation&catid=4:notes&Itemid=204
<http://www.tnova.fr/images/stories/publications/notes/200-reformeterritoriale.pdf>

Ces textes sont extrêmement importants pour la démocratie en France. Cette réforme, si elle est adoptée, modifiera en profondeur les équilibres territoriaux, sans pour autant apporter d'instruments nouveaux pour renforcer l'efficacité de leur action, et ce, au moment même où les collectivités locales sont fortement sollicitées comme amortisseurs des effets de la crise pour améliorer la vie quotidienne des Français et agir à tous les niveaux pour le développement des territoires.

La création des conseillers territoriaux est le principal objectif de la réforme. Au prétexte de réduire le nombre d'élus locaux, cette mesure ne parvient pas à masquer le but réel de cette « réforme » : regagner du terrain sur la gauche lors des prochains scrutins locaux. Elle institutionnalise un cumul des mandats déraisonnable ; elle rend plus opaque la prise de décision politique. Le dispositif proposé par le Gouvernement, notamment en ce qui concerne le mode de scrutin mixte, nouveauté absolue en France, reste extrêmement obscur. Du reste, la constitutionnalité de cette invention reste à vérifier et le Gouvernement serait bien inspiré de communiquer dans le débat parlementaire, comme il est libre de le faire, l'avis que le Conseil d'Etat a rendu sur le projet : la libre administration du département d'une part, de la région d'autre part, est clairement en cause alors qu'il s'agit d'un principe constitutionnel encore renforcé par la révision constitutionnelle de 2003.

Par delà ce premier volet, le projet de loi de réforme des collectivités territoriales, en retrait par rapport aux discours très volontaristes du chef de l'Etat de l'automne dernier, reporte à un texte ultérieur le règlement de la question de la clarification des compétences, alors même que le Gouvernement multiplie les effets d'annonce sur la suppression de la clause générale de compétence, censée conduire à une simplification du paysage institutionnel. Ainsi, le Gouvernement laisse-t-il de côté les vrais sujets qui devront nécessairement être traités au profit d'une opération politique qui doit être combattue.

Deux autres volets de la réforme territoriale soulignent, par ailleurs, l'inspiration très recentralisatrice de la réforme proposée par le gouvernement :

- le volet fiscal, et, notamment les mesures relatives à la suppression de la taxe professionnelle, portées par le projet de loi de finances initiale pour 2010 marquent la volonté du gouvernement d'affaiblir durablement les contre-pouvoirs locaux (de gauche comme de droite) en les asphyxiant financièrement et en recentralisant la prise de décision financière à Bercy ;
- le projet de loi sur le Grand Paris enfin achève de marquer cette volonté de l'Etat de reprendre la main sur l'aménagement et la gouvernance du territoire francilien. Il confie à un nouvel établissement public majoritairement contrôlé par l'Etat, la Société du Grand Paris, la réalisation d'un métro automatique permettant, en principe, de mieux mailler le territoire francilien ou de relier entre eux certains pôles, ainsi que l'aménagement des quartiers entourant les futures stations. Les élus franciliens, pourtant désignés par le suffrage universel, perdent ici une compétence importante pour la cohérence du développement du territoire francilien.

A rebours d'un mouvement continu qui, depuis 1982, vise à accroître la décentralisation pour une meilleure efficacité des services publics, exercés à un niveau plus proche des usagers, cette réforme marque une réelle volonté de recentralisation du pouvoir : il s'agit, au final, d'une réforme dépourvue de toute ambition réformatrice réelle, qui vise uniquement à affaiblir

durablement non seulement la gauche, mais également, plus largement, l'ensemble des pouvoirs locaux.

Préparée dans l'opacité la plus complète soit par Bercy (taxe professionnelle), soit par le Ministère de l'Intérieur sans jamais associer les élus locaux, leurs associations et le public, malgré les assurances sur la « recherche du consensus » et la « nécessaire concertation » (Michèle Alliot-Marie, alors Ministre de l'Intérieur, Le Monde, 26 mars 2009), cette réforme se résumera à une pitoyable nouvelle manœuvre électorale, après un redécoupage contestable des circonscriptions législatives.

Les projets de réforme territoriale La position du PARTI OCCITAN

Gustave ALIROL

Président de Régions et Peuples solidaires (R&PS) - Porte parole du POC

Avec l'adoption en conseil des ministres le 21 octobre de quatre projets de lois et leur dépôt auprès du Sénat, le gouvernement a lancé le processus législatif pour une nouvelle réforme de l'organisation territoriale de la République. On nous avait annoncé une réforme majeure : l'« acte III » de la décentralisation. Pourtant, de ce point de vue, la montagne Sarkozy n'a même pas accouché d'une souris. Une fois de plus, on est bien loin d'une refonte de l'organisation territoriale de la République qui soit à la hauteur des défis humains, écologiques et économiques d'aujourd'hui.

Les projets actuels traitent principalement de l'organisation des différents niveaux de collectivités, en laissant de côté deux autres questions majeures, celle de leurs compétences et celle de leurs moyens financiers, comme s'il était possible de se prononcer sur l'organisation sans avoir une vue précise des compétences et des moyens qui seront dévolues à tel ou tel niveau de collectivité⁹⁶. C'est tout simplement que le pouvoir cherche à faire passer sa réforme par bribes et par morceaux tant il craint la contestation, y compris dans les rangs de sa propre majorité.

En effet la nouvelle organisation territoriale ne réduit en rien le fameux « millefeuille » ; au contraire, elle en accroît encore la complexité en y ajoutant les métropoles (et les pôles métropolitains), avatars poussiéreux de la pensée économique des années 50, qui ne sont en réalité que la transposition au niveau des territoires de la centralisation à la française et le retour, par leur mainmise sur les compétences d'autres collectivités, à un type d'organisation hiérarchisée, donc féodale.

La réduction du nombre d'élus territoriaux est une mesure populiste et purement démagogique. La réduction des coûts doit bien plutôt se faire par la suppression des doublons que constituent, à côté des services des collectivités régionales et locales, les services de l'administration de l'Etat dans les territoires, même pour les compétences transférées.

Quant à la création des conseillers territoriaux, élus sur la base de nouveaux cantons (qui plus est au scrutin uninominal à... un tour ! - réforme à but politicien s'il en est, visant à favoriser les partis installés et d'abord l'UMP) pour siéger à la fois au département et à la Région, conjuguée à l'inadmissible suppression de la clause de compétence générale pour les Régions, elle conduira à un véritable retour en arrière, en ramenant celles-ci à l'époque des « établissements publics régionaux » d'avant 1982 dont les membres étaient principalement des élus départementaux et dont la compétence était spécialisée, refusant de la sorte à la région nouvelle le statut de collectivité territoriale de plein exercice.

En réalité, sous couleur de décentralisation, c'est à une véritable recentralisation que l'on va assister à travers la reprise en mains par

⁹⁵ Les deux premiers paragraphes, n'ayant plus d'actualité après les élections régionales ont été retirés.

⁹⁶ Pour ce qui est de la réforme de la taxe professionnelle, il ne saurait être acceptée qu'elle se solde par une pure et simple diminution des ressources des collectivités territoriales ni par un transfert de la charge fiscale sur les ménages.

l'État du pouvoir territorial s'opérant par la refonte de l'organisation, des compétences et des moyens financiers des collectivités. La question se trouve dès lors posée, avec gravité : « Que va devenir la démocratie territoriale ? ».

Le Partit Occitan entend donc s'engager -aux côtés d'autres forces politiques, en particulier au sein d'Europe Écologie, rassemblement auquel il participe par la fédération Régions & Peuples Solidaires (R&PS)- pour l'abandon des projets en cours ou annoncés.

Il rappelle ses positions en matière d'organisation territoriale de la République et les soumet au débat.

I. - Dans le débat actuellement ouvert, le PARTIT OCCITAN tient à réaffirmer un certain nombre de principes pour lui fondamentaux

1) Toute réorganisation institutionnelle au sein de la République doit impérativement être conçue dans l'optique de l'Union européenne (UE), laquelle représente aujourd'hui le seul cadre apte à assurer notre avenir individuel et collectif dans un Monde de plus en plus globalisé. Si l'on considère, à l'instar du *Partit occitan*, que la première question politique aujourd'hui est celle de l'approfondissement de l'UE, une nouvelle organisation territoriale ne doit pas avoir pour objectif le renforcement de l'État central mais bien son évolution pour une adaptation à cet objectif impliquant non pas la disparition mais le dépassement substantiel des États-nations.

De nombreuses « Régions » parmi les États de l'UE bénéficient de compétences qu'elles exercent [cas des Régions Flandre et Wallonie en Belgique] ou tendent à exercer dans le cadre des Institutions européennes [Länder en Allemagne; «Communautés autonomes» d'Espagne, Ecosse et Pays de Galles en Grande-Bretagne]. Comparativement et indépendamment de leur taille géographique, les Régions de la République constituent des nains politiques et économiques.

Sans remettre en cause les compétences régaliennes de l'État que celui-ci exerce désormais de plus en plus au sein de l'UE, et sans aller chercher ailleurs un quelconque modèle institutionnel, la République française doit évoluer en se mettant au diapason des autres États d'Europe. Toute timidité dans cette évolution se soldera par la perpétuation des disparités fonctionnelles et substantielles entre les Régions de France et celles des autres États européens, donc par le maintien des inégalités « territoriales » et des dysfonctionnements au niveau européen.

2) À l'opposé d'une pseudo-modernisation, et a fortiori d'une complexification de l'organisation territoriale de la République centralisée, une refonte en profondeur des Institutions territoriales est aujourd'hui indispensable en France

C'est vers « moins d'État » et « plus de Région » qu'il convient d'aller désormais ; sans que cela conduise en quoi que ce soit à la défense et illustration de l'ultralibéralisme.

La « Région » apparaît dès lors comme la collectivité « centrale » de l'indispensable nouvelle étape de la décentralisation. C'est à son adresse que doit se faire l'essentiel des transferts de compétences de la part de l'État, en application du principe de subsidiarité. Il est impératif que la reconnaissance constitutionnelle de la Région s'accompagne d'une redéfinition / simplification des institutions territoriales de la République ; ceci suppose le remplacement progressif du département par des « Pays » correspondant aux structures intercommunales [Communautés de communes et Communautés d'agglomération], la commune restant par ailleurs, par sa proximité, la cellule de base d'exercice de la citoyenneté démocratique.

Dans cette optique, les Régions doivent se voir octroyer, à titre expérimental si elles le souhaitent et en fonction de leurs besoins, de leurs spécificités et de leur identité, des compétences élargies, assorties du droit à l'adaptation législative.

Ce transfert de compétences doit s'accompagner du transfert des ressources budgétaires nécessaires à leur exercice, dans le respect de l'autonomie financière des régions, ainsi que de la mise en place d'un fonds interrégional de péréquation des ressources permettant de garantir une véritable solidarité entre Régions riches et Régions défavorisées.

En intégrant les conditions de base d'une véritable « République des

proximités » (parmi lesquelles le non-cumul strict des mandats, l'instauration d'un scrutin électoral à la proportionnelle...), c'est un statut politique à part entière qui doit être conféré aux Régions au sein de la République aujourd'hui, demain d'une UE plus décentralisée, afin qu'elles puissent conduire les politiques adaptées à leurs territoires, à leurs réalités socio-économiques et à leur identité propre.

3) La prise en considération des particularités au sein de la République passe aujourd'hui par la reconnaissance juridique du fait occitan, dans sa globalité comme dans sa diversité ; autrement dit la prise en compte de l'identité spécifique des territoires et Régions d'Oc, condition fondamentale du renouveau d'un « Sud » ouvert mais fort de sa spécificité.

À terme s'imposera une redéfinition des limites territoriales des Régions occitanes afin que s'exprime pleinement la diversité de leurs territoires. Le *Partit Occitan* se prononce pour quatre régions, dont les limites précises devront être affinées : Auvergne-Limousin, Aquitaine, Occitanie centrale, Provence-Alpes du sud (*Cf. infra II-4*).

Cependant la réalité occitane se conçoit aussi aujourd'hui sur le terrain de l'interrégionalité, l'ensemble des Régions d'Oc étant appelé à devenir, au sein de l'UE, à travers la mise en place d'une « Communauté occitane », une véritable Euro-Région exerçant les compétences nécessaires à son développement économique, social, culturel et linguistique.

II. - Sur la base de ces principes et dans le cadre du débat ouvert, le Partit Occitan met en avant, pour le court terme, les propositions suivantes

1 / S'agissant de la délimitation territoriale des Régions occitanes

Dans le cadre de la reconfiguration de la Région « Rhône-Alpes », en débat avec la demande de création d'une Région Savoie (*cf.* les prises de position de conseillers régionaux ou conseillers généraux, élus de Savoie et Haute-Savoie), les départements de l'Ardèche et de la Drôme se verront proposer le choix entre la création d'une nouvelle région, détachée de Rhône-Alpes, le « Dauphiné occitan / Vivarais », ou leur éventuel rattachement aux régions actuelles de Languedoc ou de Provence.

De même la « Charente occitane » (partie occitane du département de la Charente) se verra proposer le rattachement à la Région Limousin. Inversement, le département des Pyrénées orientales (Catalogne-nord) et la partie basque du département des Pyrénées-Atlantiques seront détachés de leur région actuelle et se verront proposer d'être érigés en collectivités à statut spécial.

2 / Pour ce qui est du transfert de compétences aux Régions, le *Partit Occitan* formule les propositions suivantes, relativement à la fois aux domaines (a) et à la nature des compétences (b) transférées.

a.- Les transferts de compétences concerneront dans l'immédiat les domaines suivants :

- l'aménagement du territoire et les voies de communication ;
- la mise en œuvre de la politique de développement agricole ;
- l'adaptation régionale des principes du droit de l'urbanisme ;
- la politique du tourisme ;
- la gestion directe des fonds structurels européens ;
- la politique de la langue et de la culture occitanes ;
- en matière d'éducation : la participation à la définition des programmes (enseignement de l'occitan, histoire régionale...), le recrutement et la gestion des personnels (leur statut actuel étant par ailleurs maintenu) ;
- en matière audiovisuelle, la création et la gestion de « Chaînes Régionales/interrégionales » chargées de la mise en œuvre de la politique de développement de la langue et de la culture occitanes.

b.- Dans ces différents domaines, les Régions bénéficieront, dans l'immédiat, de compétences de niveau réglementaire au moins (allant jusqu'à l'adoption de « règlements autonomes » au sens de l'article 37 de la Constitution).

3) Le transfert des ressources financières aux Régions se fera pour l'essentiel par la création d'un impôt additionnel régional (l'État

diminuant en conséquence sa propre part) sur les contributions fiscales suivantes : T.V.A., I.R.P.P (impôt sur le revenu), T.I.P.P.

S'agissant de la « contribution climat énergie », dont la « taxe carbone » actuelle n'est qu'une pâle préfiguration, elle doit nécessairement prendre en compte de la justice sociale mais intégrer aussi la justice territoriale, cette dernière devant conduire à un reversement partiel de son produit aux régions/territoires qui subiront un renchérissement inéluctable de leurs approvisionnements indispensables.

Par ailleurs, sera transféré à la Région la totalité du patrimoine foncier de l'État relevant de son « domaine privé » (et notamment ses forêts « domaniales »...).

4) **Pour l'exercice des compétences liées à la langue et à la culture d'Oc**, il sera créé une collectivité à statut spécial : *le Conseil Culturel Interrégional Occitan*. Celui-ci intégrera les Régions et territoires d'Oc : Aquitaine (moins la partie basque des Pyrénées-Atlantiques), Auvergne, Languedoc (moins la Catalogne-Nord), Limousin, Midi-Pyrénées, Provence ; départements de l'Ardèche et de la Drôme, partie occitane du département de la Charente.

La création de cette nouvelle collectivité à compétence culturelle se conçoit dans le prolongement des différentes mesures ci-dessus proposées mais peut être envisagée indépendamment de toute autre modification du statut et des limites territoriales des régions actuelles. Elle peut parfaitement être créée en l'état du droit actuel, soit par le biais d'un « syndicat mixte » entre les régions et autres collectivités locales (article L 5721-1 & suivants du code général des collectivités territoriales) qui le souhaiteront, soit par le biais d'un « établissement culturel de coopération culturelle » (art. L 1431-1 & suiv. CGCT.) intégrant l'État, à côté des collectivités territoriales, dans la définition et le financement de la politique linguistique et culturelle.

Pour une Alsace unie, ouverte et plurielle

Yann WEHLING - Strasbourg

Liste Alsace Démocrate - Tribune publiée par *Libé-Strasbourg*

En ces temps de débats sur l'identité, il nous semble important de rappeler ses nécessaires dimensions ouvertes et plurielles. Ouvertes, car nous ne voulons pas d'une identité qui se définirait contre celle des autres, et cela a fortiori dans une région frontalière. Nous entendons associer systématiquement nos voisins allemands et suisses à toutes nos grandes décisions. Plurielles, car pour nous l'identité s'inscrit aussi dans la construction européenne, dans la défense des droits de l'Homme et des libertés de la Personne, comme dans l'attachement à sa région. Nous voulons rendre les Alsaciens à nouveau fiers de leur région, en lui rendant son dynamisme économique, en y promouvant la langue régionale comme sa culture plurielle et en consacrant son rôle par la création d'un Parlement d'Alsace.

L'économie alsacienne est aujourd'hui durement touchée par la crise, en raison notamment de son caractère industriel. Nous croyons en une économie tournée vers le développement durable, et nous souhaitons pour cela nous tourner vers l'industrie. La région devra aider l'industrie à se moderniser, à devenir plus propre, comme à développer des filières porteuses, celles des pôles de compétitivité alsaciens existants bien sûr, mais aussi l'éco-construction ou la fabrication d'installations de production d'énergies renouvelables. Mais si le chômage atteint aujourd'hui en Alsace un niveau record, c'est aussi parce que les compétences linguistiques en allemand s'affaiblissent au fil des générations, de sorte que le travail transfrontalier se réduit.

Assumant la double culture de notre région, nous voulons que les générations futures parlent ses deux langues, ce qui suppose de rendre à l'allemand sa légitimité dans la communication publique et d'en généraliser l'enseignement. A l'heure où le chômage atteint en Alsace son niveau record, nous devons permettre à nouveau aux jeunes de trouver un emploi chez nos voisins. Pour rendre possible et effective cette politique publique ambitieuse, nous avons demandé au ministre de l'éducation nationale de prévoir en Alsace l'expérimentation d'une « éducation régionale », pour que la région puisse déterminer les langues dans lesquelles les différentes matières sont enseignées et organiser le recrutement de professeurs disposant des compétences nécessaires.

Surtout, nous ne voulons plus que les décisions concernant l'avenir de notre région soient prises au regard de considérations purement

nationales. Un Parlement d'Alsace, unifiant les actuels conseils régional et généraux, sera mieux en mesure de conduire des politiques publiques efficaces et des coopérations transfrontalières. Doté d'un pouvoir réglementaire, il évitera les surcoûts et les cacophonies qui nous pénalisent aujourd'hui.

Et si la Martinique devenait un Etat fédéré dans une France et une Europe fédérale ? Contribution au débat de l'Union des Martiniquais démocrates (UMD)

Maître Eric VALERE

Président de l'Union des Martiniquais démocrates - Membre du Parti progressiste martiniquais - Le Lamentin (Martinique)

Une fois encore, le débat institutionnel revient sur le tapis, avec pour seule obsession « la chasse au gaspi » du fait de la coexistence, pour l'hexagone, de divers échelons de collectivités locales et, pour la Martinique, de deux assemblées majeures sur un même territoire, le Département et la Région.

Un consensus semble se dégager autour du concept d'assemblée unique, et même de celui de l'autonomie de la Martinique, pour sortir du syndrome d'impuissance qui affecte nos régions. Ainsi donc, selon les élites politiques locales, le développement de l'échelon régional passerait inéluctablement par la suppression du « mille feuilles institutionnel français » ; constat qui n'est, au demeurant, pas tout à fait en opposition avec celui que font les élites nationales qui, aujourd'hui, ont lancé la fronde contre le « cher » statut départemental, lequel ne serait plus adapté aux exigences de la nouvelle gouvernance territoriale...

L'UMD, mouvement créé en 1994, dans le but d'apporter sa contribution aux convulsions de la société, par des femmes et hommes de bonne volonté, garde toute l'originalité de son regard à propos des institutions.

Notre courant politique considère que la France ne doit plus continuer à se mentir à elle-même, et doit s'engager dans un processus de refondation globale de son organisation territoriale, pour tenir compte des aspirations de ses composantes à gérer au plus près des citoyens, leurs propres affaires. Le chantier de la redynamisation de la maison « France » est donc ouvert, et c'est le moment de poser les problèmes de fond quant à l'organisation institutionnelle et territoriale française, dans l'intérêt bien compris des régions et de leurs peuples.

Toute institution (Etat, collectivité locale, entreprise publique ou administration...) n'est qu'un instrument au service des citoyens pour les aider à résoudre leurs problèmes. Si elle n'est plus à même de remplir sa fonction, elle doit être modifiée ou remplacée. Ce ne sont pas les citoyens qui sont au service de l'Etat mais l'Etat qui est au service des citoyens. La crise que nous vivons aujourd'hui a principalement pour origine la défaillance de l'Etat-nation (unitaire et à peine décentralisé) à remplir la mission pour laquelle il a été créé. La raison : la France est devenue trop petite pour résoudre les grands problèmes et trop grande pour solutionner les petits. Mais plus grave, c'est au moment où l'on n'a jamais autant attendu de lui (sécurité, emploi, solidarité, santé, défense du pouvoir d'achat...) que l'Etat se montre totalement défaillant.

A cela : « il n'y a qu'une solution : le fédéralisme ! »

Le fédéralisme n'est pas un système tombé du ciel. Il possède une légitimité philosophique, économique et politique de plusieurs siècles (Aristote, Althusius, Rousseau, Mirabeau, Montesquieu, Kant, Proudhon, de Tocqueville...) et d'éminents penseurs contemporains comme Denis de Rougemont ou Alexandre Marc ont su en démontrer toute l'actualité.

La « subsidiarité » est le principe de base du fédéralisme.

Il stipule que le traitement d'un problème ne passe à un niveau supérieur que si ce dernier est mieux placé pour résoudre ce problème. Les délégations de pouvoir et d'argent montent donc « en

cascade » de la base vers le sommet selon le critère du meilleur service pour le citoyen. D'après ce principe de subsidiarité, c'est donc à l'Etat d'administrer à chaque fois la preuve du bien-fondé de son intervention.

Le principe fédéraliste place la personne humaine au centre de toute la vie politique et sociale.

Le fédéralisme n'est ni une idéologie ni une doctrine juridique ou institutionnelle mais **une philosophie politique des rapports entre l'individuel et le collectif**, des relations entre les différents échelons de l'organisation sociale.

Dans son essai « *A l'échelle humaine* », publié en 1945, Léon Blum écrivait son inclination « vers les systèmes qui se fondent sur la séparation et l'équilibre des pouvoirs (...), où le pouvoir central s'assortit d'un énergique mouvement allant jusqu'à une sorte de fédéralisme (...), qui conserve une part de souveraineté démocratique, entretient une vie locale, où l'homme de bonne volonté peut y trouver sur place l'emploi d'une activité libre et utile ; c'est en ce sens qu'il est permis de rappeler les provinces de la vieille France. J'ai toujours été attiré, d'autre part, par l'idée de Rathenau selon laquelle : la déconcentration de l'Etat me paraît aussi importante que sa décentralisation, ce qui signifie qu'une seule autorité exécutive, qu'un seul pouvoir législatif ne peuvent plus vaquer à toutes les fonctions nécessaires de l'Etat moderne et qu'il faudrait raisonnablement prévoir autour des organes centraux, chargés avant tout d'un rôle d'orientation et de coordination, la gravitation de petits Etats satellites doués chacun d'une certaine indépendance de mouvement (...) »

Vu de notre région insulaire, Aimé Césaire, dans son discours introductif lors de la fondation du Parti Progressiste Martiniquais, en 1958, exprimait cette même inclination en faveur de l'idée fédérale : « Les chances du fédéralisme ».

En voici quelques extraits. Je cite. « J'ai montré que, seul, le système fédéral apporte une solution raisonnable aux difficultés constitutionnelles qui nous assaillent. Mais alors, le Martiniquais ennemi de l'utopie se pose la question, 'Est-ce que tout cela n'est pas de la chimère ? Est-ce que tout cela a chance de voir le jour ?' Je n'hésite pas à y répondre : autant l'assimilation intégrale m'apparaît une chimère, autant l'idée fédérale me paraîtrait réalisable. De toutes parts, on y vient, de tous les horizons on y accourt. Il serait fastidieux de citer tous les hommes politiques français, de M. Mitterrand à M. Mendès-France et tous les hommes politiques africains, de Senghor à Houphouët, qui s'y sont ralliés. Qu'il me suffise de citer à titre d'exemple, les prises de position de M. Pléven, qui, le 7 mai 1957, à la Conférence de Copenhague, proclamait : 'Nous devons franchir le pas qui conduit à la conception d'une République fédérale ou d'une Fédération de Républiques. C'est une option fondamentale et indispensable... Je ne pense pas que nous arrivions d'emblée à un système strictement fédéral... Mais il faut une Constitution assez souple pour aller par étapes jusqu'à la Fédération intégrale'... La départementalisation a établi une coupure entre nous et les hommes de progrès d'Afrique, l'adhésion à l'idée fédérale nous donnera plus de force en nous installant sur le même terrain de revendication et de combat que nos frères d'Afrique et que les hommes de progrès de France... Pourquoi ne soutiendrions-nous pas cette prodigieuse hauteur de vue visant à entreprendre toutes démarches et prendre toutes initiatives sur la transformation de la République française unitaire en République fédérale... Il faut, pour le moins, obtenir que soit introduit dans la Constitution un article de principe affirmant la volonté de la République, de respecter la diversité de ses composantes. Le Parti progressiste martiniquais -ces principes étant posés et sans préjudice d'une évolution ultérieure- pourrait proposer la transformation des départements d'Outre-mer en régions fédérales. Si nous faisons cela, nous aurons réussi à allier notre double souci de rester liés à la France et d'être de bons Martiniquais, et sans tomber dans le séparatisme qui nous serait mortel, nous aurons triomphé d'une autre séparation qui elle aussi, à la longue, peut s'avérer mortelle, la séparation de l'homme d'avec lui-même. »

En somme, si l'on veut répartir les compétences chaque fois au niveau le mieux placé pour les exercer, cela veut dire concrètement qu'il n'y a pas d'autre choix que de remplacer ce que nous avons aujourd'hui : à savoir « une France isolée dans une Europe dispersée » par : « **des Régions fédérées dans une France fédérale, et dans une Europe fédérale** ». L'alternative fédéraliste apporte une solution aux problèmes

quotidiens des citoyens tout en leur permettant de se réaliser pleinement dans leurs objectifs fondamentaux d'autonomie et de solidarité.

Pour mémoire, synthèse de ma contribution en commission au congrès progressiste (PPM) de 2005

Pour créer la dynamique régionale : quelle autonomie pour la Nation martiniquaise ? Au moment où Aimé Césaire, notre *leader* fondamental, passe le relais, au moment où des voix s'élèvent dans l'hexagone, en particulier au Parti socialiste, pour réclamer une nouvelle Constitution, la 6^{ème} République, afin de donner un nouveau souffle à la France.

Le PPM réaffirme, comme en 1958, les grandes lignes de son combat pour : « la transformation de la Nation Martiniquaise en Région autonome dans le cadre d'une France fédérale ».

Dès son congrès constitutif, le PPM s'est positionné en parti des travailleurs, socialiste, humaniste et progressiste. Près de 50 ans après, les thèses défendues par le PPM gardent toute leur actualité. Regardons les indicateurs économiques et sociaux de notre pays : surconsommation et surendettement des ménages, crise du logement, érosion du pouvoir d'achat, faillite de l'économie, des entreprises et du système de financement de l'économie (Soderag, Sodema...), chômage endémique, avec les conséquences néfastes pour notre société. La crise est bel et bien structurelle, et le cadre institutionnel n'est plus adapté aux exigences de notre temps, parmi lesquels l'aspiration à l'autonomie politique des régions.

Le processus de décentralisation engagé en France depuis 1982 n'a pas suffi à créer la dynamique régionale tant attendue par la population. Ce n'est donc ni notre idéologie, ni notre mot d'ordre qu'il faut changer.

**C'est la Martinique qu'il faut refonder !
Conclusion de Césaire depuis 1981**

Plus que jamais, le PPM doit affirmer ses principes, ses thèses et s'inscrire en *leader* de la gauche pour la réforme institutionnelle et la transformation démocratique et sociale.

La refondation de la Martinique est indissociable du renouvellement nécessaire du contrat social et démocratique et la définition de nos rapports avec les peuples de France. La 5^{ème} République, en tant qu'Etat unitaire décentralisé, est à bout de souffle et les régions de France paient la facture. Dans ce contexte de réforme profonde de la société française, le PPM réaffirme l'idée fédérale comme méthode de gouvernement pour :

- affirmer la personnalité martiniquaise, son identité, sa langue et sa culture dans la future République fédérale,
- reconnaître la Martinique en tant que Nation responsable, capable de gérer ses propres affaires,
- créer la dynamique régionale,
- sortir le pays du déclin...

A chaque région, son Parlement et son Gouvernement pour :

- une Martinique qui gère elle-même ses propres affaires dans le respect d'un cadre fédéral,
- libérer les énergies créatrices d'emplois, renforcer le tissu économique régional : les infrastructures de niveau régional seront décidées au niveau régional, celles de dimension nationale, visant notamment à assurer la continuité territoriale, par accord entre l'Etat et la région.
- émanciper la Région de la tutelle financière de l'Etat et augmenter ses ressources financières,
- favoriser les PME-PMI,
- instituer un Minimum social garanti et réorganiser le dialogue social, faire de l'homme l'acteur de sa vie en réinventant le travail, désacraliser le salariat...,
- placer l'homme martiniquais et son épanouissement au cœur de la vie sociale, par l'éducation et la formation ; première réponse à apporter aux problèmes de l'emploi, de l'identité et de l'insécurité,
- restaurer la démocratie de proximité, redonner la parole au peuple et aux associations,
- optimiser le principe de la subsidiarité inscrit dans le traité de Maastricht.

Un projet de développement pour la Martinique, pour le peuple et par le peuple

Christian LAPOUSSINIÈRE

Ancien Conseiller régional de Sainte-Marie et de la Martinique, élu en 1986, sur la liste « Ensemble construisons la Martinique », conduite par Aimé Césaire - Ducros (Martinique)

Dans l'histoire de son évolution institutionnelle et statutaire, la Martinique connut trois périodes successives. De 1635 à 1945 : la *période de la colonisation*. La deuxième, de 1946 à 1982, dite de la *départementalisation ou de l'assimilation*. La troisième enfin, de 1983 à aujourd'hui : celle de la *régionalisation et de la décentralisation*.

Comme son nom l'indique, à l'époque de la colonisation, la Martinique est une colonie française. De la *condition d'esclave*, le Martiniquais est devenu *sujet*. Et, comme le montra très justement Aimé Césaire, chaque étape de son évolution institutionnelle et statutaire étant un moment des aspirations du peuple martiniquais, de ce qu'il a obtenu après l'avoir désiré, demandé par la bouche de ses représentants, c'est aussi celle « du mythe de l'émancipation ».

La deuxième période est celle « du mythe de la citoyenneté » à part entière, de la justice ou de l'égalité, où le Martiniquais cesse d'être *sujet pour devenir citoyen*.

La troisième, est celle « du mythe du pouvoir martiniquais », véhicule de l'aspiration nationalitaire martiniquaise pour parler comme Aimé Césaire et qui probablement le conduira un jour ou l'autre, certainement encore lointain, à ce qu'il convient d'appeler, « le mythe de l'indépendance ».

Nous ne rentrerons pas dans les détails en ce qui concerne la spécificité culturelle et économique de chacune de ces périodes, nous voudrions simplement dire ceci.

De 1635 à 1945, alors colonie française, la Martinique est dirigée par un Gouverneur et un Conseil colonial. Son économie est celle de Plantations. L'agriculture est florissante, mais non diversifiée. La canne et l'ananas, cultures traditionnelles, donnent lieu à la naissance d'une industrie de transformation, qu'il s'agisse du sucre, du rhum, de l'ananas en conserve ou sous forme de jus. La banane, culture d'exportation par excellence, reste une agriculture de cueillette. Les produits vivriers très sains, entièrement biologiques, abondent sur les différents marchés de l'île.

L'industrie sucrière est certes très développée. Le chômage est pratiquement inexistant. A l'instar des *Seigneurs féodaux* d'avant la Révolution française de 1789, les grands propriétaires terriens et les usiniers ont tous les privilèges. Ils ont tout à la fois, *l'avoir, le pouvoir, le savoir* et sont en quelque sorte, les *Maîtres de la Colonie*. Les Plantations ou Habitations, toute proportion gardée, transposées à la Martinique, correspondent à bien des égards, aux *Domaines*, premières divisions administratives de la France. Dans ce système social, ou féodal pour ainsi dire, les masses populaires et laborieuses, correspondent aux *Tiers-Etat*. Certes, sa situation sociale est lamentable, son niveau de vie notoirement bas, le peuple dans sa grande majorité souffre et est dans une misère effroyable. Certes, la Martinique est archaïque, mais c'est *une Martinique au travail*, qui a beaucoup de potentialités et qui s'apprécie en termes de production, non seulement dans le domaine de l'agriculture, mais encore dans celui de la culture où le *ladgia, le bèlè, la flûte des mornes, le quadrille, la biguine*, occupent une place de choix, même si pendant longtemps à l'école, on nous fit assimiler, sans que nulle voix discordante ne s'éleva, cette contre-vérité douloureuse et inacceptable: « *Nos ancêtres les Gaulois.* »

De 1946 à 1982, en vertu de la loi de la *départementalisation* dont Aimé Césaire fut soulignons-le au passage, l'inventeur du *terme*, et le Rapporteur à l'Assemblée nationale, conformément à la volonté du peuple qui aux élections législatives de 1945 lui avait donné un *mandat impératif* pour sortir l'île de la misère et lui permettre d'accéder à *l'égalité des droits*, la Martinique du coup devint Département d'Outre-mer (DOM), le Gouverneur se trouva remplacé par le Préfet, le Conseil

colonial par le Conseil général. Comme aimait à le dire de manière très imagée feu Camille Darsières, à cette époque, cette Assemblée est une « *Assemblée décalcomanie* », les décisions en ce qui concerne la gestion des affaires de notre pays et son développement, sont prises à 8000 kms. de nous, à Paris.

Avec la départementalisation, la culture authentique ou locale fut reléguée à l'arrière plan, l'industrie sucrière s'affaiblit, les usines à sucre et les distilleries disparurent, les *békés* ces Maîtres de l'île, par le système mis en place, favorisèrent le développement économique en leur faveur et au détriment des travailleurs ; les terres destinées à l'agriculture furent vendues à des promoteurs pour construire des logements mal pensés, donc inadaptés ; des supermarchés furent implantés aux quatre coins de l'île.

La culture de la banane ou celle de l'ananas, nos productions, diminuèrent de manière significative, et du même coup, nos exportations. Le tourisme et l'artisanat secteurs clés de notre économie au même titre que l'agriculture furent étouffés. Le chômage naquit et vite s'accrut. Pour la jeunesse, la seule perspective d'avenir possible: le BUMIDOM. Or, cette seule issue, piètre imagination du Gouvernement alors en place, fut d'expédier en masse les jeunes en France métropolitaine, dans des conditions déplorables. De dépeupler l'île ou de la couper de ses forces vives, et en revanche, de les remplacer tout aussi en nombre croissant, par des gardes mobiles ou gendarmes, signes forts de la présence coloniale, gardiens des valeurs sacrées de la République et mainteneurs par excellence de l'ordre public. A l'instar des Africains, à la période esclavagiste, il s'agissait d'arracher, de couper ou de déraciner ces jeunes de leur terroir, de leur culture et de les transplanter ailleurs.

La Martinique devint dès lors, *une terre de consommation et d'assistanat*. Son économie demeura sous perfusion au point même qu'elle eut pour ainsi dire, *une vie végétative*.

De 1983 à aujourd'hui, la Martinique est à l'heure et à l'ère de la régionalisation et de la décentralisation.

Cette époque marque un tournant dans l'histoire de son évolution institutionnelle. En effet, grâce à François Mitterrand, Président de la République d'alors, et Gaston Defferre, son Ministre chargé justement de la régionalisation et de la décentralisation, pour la première fois de son histoire, avec Aimé Césaire, le premier Président du Conseil régional de la Martinique, puis, Camille Darsières, le second, le peuple martiniquais accédait à des responsabilités politiques, il pouvait ainsi, *gérer les affaires de la Martinique*.

Certes la loi de la décentralisation lui avait conféré des pouvoirs relativement importants. Certes il y avait eu un transfert du pouvoir du *centre* vers la *périphérie*, mais malheureusement, les moyens n'avaient pas suivi, autrement dit, avaient fait cruellement défaut.

Malgré la volonté farouche des élus locaux de l'Union de la gauche d'alors, de donner une nouvelle impulsion au pays, de le sortir de son état de déconfiture, du dispositif mis en place à cet effet, des grandes orientations politiques qu'avait donné Aimé Césaire à l'action régionale, de la tâche martiale, salvatrice et prometteuse qu'il avait entreprise et poursuivie par Camille Darsières et son équipe, malheureusement, celui-ci n'eut pas le temps de mettre à exécution totalement son Plan de développement régional, et l'on peut regretter que jusque-là, le décollage économique de la Martinique ne se soit point fait, qu'il eut le temps à peine d'achever les *Fondations*, des *Fondations* nul doute, *sûres et solides*.

Placée déjà pourtant sur les rails ou l'orbite du développement, après 1992, la Martinique ne connut malheureusement pas, un vrai décollage économique. La politique régionale mise en œuvre en particulier ces dernières années ne fut guère efficace. Si n'en était pas ainsi, elle n'aurait sans doute pas généré la situation aussi lamentable qu'elle connaît aujourd'hui. Le peuple ne se serait pas soulevé et n'aurait pas déclenché la grève du 5 février 2009 dont on connaît l'ampleur, et ne se serait pas rebellé contre toutes les formes d'inégalités et d'injustice, de discrimination, d'exploitation, somme toute, de « *Profitation* » selon le terme consacré.

A vrai dire si, jusque-là, la Martinique ne connaît pas un vrai décollage économique, ce n'est pas seulement par manque de transferts sociaux, de moyens financiers, mais aussi et surtout, parce que les élus n'ont pas su élaborer jusqu'ici, un *Projet de développement* pour notre pays.

C'est parce que la politique mise en œuvre aujourd'hui traite les problèmes de manière ponctuelle ou au coup par coup, mais ne s'inspire pas d'un *Plan d'action globale*. C'est parce que certains élus n'ont pas encore compris que la bonne gestion des deniers publics, ce n'est pas se contenter d'épargner à outrance, se garder résolument d'investir, de lutter contre la violence, l'insécurité, la drogue, la délinquance et singulièrement juvénile qui nous assaillent de toutes parts, le chômage mal endémique, de relancer la commande publique, de dynamiser les collectivités locales dont ils sont à la tête, d'impulser les secteurs clés de notre économie, les secteurs culturel et touristique, de se garder de favoriser l'insertion sociale, d'adapter au mieux les formations aux besoins de notre économie. De surcroît, c'est parce que depuis 1983, la Martinique est une **Région monodépartementale** et de fait, deux assemblées : le Département et la Région sur un même territoire de 1.000,80 km², 80 km. de long sur 30 de large, qui plus qu'un moyen d'agir efficacement, est au contraire, pour elle un *sérieux handicap*, d'autant plus qu'elles se concurrencent, leurs compétences s'enchevêtrent, se chevauchent, leurs personnels sont en doublons, le nombre de leurs élus respectifs est élevé et de fait, ne permettent pas de *rationaliser au mieux la gestion de ses affaires*, de lui donner une *véritable impulsion*, à tous les points de vue, sur tous les plans, et dans tous les domaines.

Qu'on le veuille ou non, l'économie martiniquaise est dans le marasme : 25.000 chômeurs ; un manque chronique de logements ; une absence flagrante de politique culturelle ; un manque d'infrastructures et d'équipements structurants ; un parc hôtelier notoirement insuffisant ; une carence considérable en matière de transport intérieur et du fait du nombre de véhicules automobiles ; -investissements improductifs, de capitaux morts- ; un réseau routier dans un état lamentable ; un déséquilibre notoire en matière de développement entre le Nord, le Centre et le Sud ; une jeunesse abandonnée, désœuvrée, laissée pour compte ; un échec scolaire galopant ; une absence totale de volonté politique pour sortir la Martinique de l'ornière ; l'absence chronique d'une politique préventive en matière de risques naturels majeurs ; une montée accrue de la violence, de la délinquance et de l'insécurité sans précédent. Bref, loin d'être *désencaillée*, la Martinique est sérieusement *enlisée, embourbée, empiétrée* même dans la boue, tel les Antilles, bateau métaphorique, « *échoué dans la boue de cette baie* » pour paraphraser Aimé Césaire. Face à cette situation, que faire ? Comme il le dit aussi dans son *Cahier d'un retour au pays natal*, il faut se garder « *de rester les bras croisés en l'attitude du spectateur.* » Il faut résolument *agir*. Il faut se battre farouchement contre le *mal-développement*, exploiter ou mettre en valeur toutes les potentialités du pays, et surtout et par-dessus tout, faire de *l'homme martiniquais*, un homme *maître de son destin* ou de son *devenir*. Il faut fixer des objectifs majeurs et tenter de les atteindre tous sans réserves, à savoir :

- 1) préserver notre culture, c'est-à-dire ce que nous avons de plus succulent et de plus précieux, ce qui constitue la sève nourricière de notre peuple, sans quoi, nous sommes sans histoire, sans mémoire, sans boussole, nous ne sommes pas en réalité un peuple. En faire une véritable *industrie* au même titre que l'agriculture, l'artisanat et le tourisme ;
- 2) faire de la Martinique un pays qui *produise* et *satisfasse ses besoins intérieurs*, car depuis la départementalisation, qu'est-ce que la Martinique, sinon une fois de plus, une *terre de consommation*, non seulement de produits manufacturés, mais aussi de produits culturels venant de l'extérieur et dont le but est de nous *acculturer* et *déculturer*, voire nous aliéner, qui lutte farouchement contre le chômage, par la création d'entreprises, de services ;
- 3) fortifier et encourager le développement des secteurs clés de notre économie : l'agriculture et la pêche, l'artisanat, le tourisme.

- L'agriculture en diversifiant les cultures, toutefois en accordant une place particulière à la banane produit d'exportation pour résister à la banane dollar, en encourageant le développement des agro-industries, et à la canne de laquelle on peut tirer non seulement du sucre et du rhum, mais aussi d'autres produits dérivés comme par exemple, de l'essence de canne ou une autre forme d'énergie.

- La pêche, en aidant les marins pêcheurs à pratiquer une pêche moins artisanale, plus industrielle, non seulement côtière, mais aussi à Miquelon, à s'équiper de bateaux plus robustes, plus performants, leur permettant de rester quinze jours à un mois en mer et de pouvoir ramener un plus grand tonnage de poissons, à conserver mieux les produits de leur pêche, à pouvoir les transformer, en mettant en place tous les équipements nécessaires pour vendre leurs poissons dans les meilleures conditions d'hygiène.

- L'artisanat par la **création des conditions objectives d'emplois**, c'est-à-dire des zones d'activités artisanales et économiques de dimension régionale, dans le Nord, le Centre et le Sud, pour établir un équilibre du point de vue du développement entre ces trois régions géographiques, destinées non seulement à l'artisanat, mais aussi aux services.

- Le tourisme, en le limitant non seulement à *la mer au soleil*, mais en créant et diversifiant aussi les produits touristiques, en créant en l'occurrence, le tourisme vert ou écologique, en formant les Martiniquais à l'accueil du touriste, en menant une politique visant à créer des nouveaux hôtels qui soient de qualité, en augmentant le parc d'hôtels et de restaurants et que ce soit aussi de qualité, en mariant tourisme, artisanat et culture (c'est-à-dire, aménager les hôtels de mobiliers faits par les artisans locaux ; faire appel aux artistes locaux, musiciens et peintres pour animer les soirées dans les hôtels et les restaurants y organiser des expositions ; amener nos agriculteurs et nos pêcheurs à approvisionner les restaurants en produits locaux, l'objectif étant de créer des emplois directs et indirects).

- 4) Rendre notre **économie compétitive** en améliorant sans cesse la qualité de nos produits fabriqués sur place de telle manière qu'ils rivalisent avec ceux qui viennent de l'extérieur ;
- 5) adapter les formations aux besoins de notre économie et aider à cet effet de manière conséquente, particulièrement l'Université des Antilles et de la Guyane, en fonctionnement comme en investissement, quoiqu'elle relève avant tout de l'Etat ;
- 6) conjuguer ou mutualiser les efforts, les moyens, en travaillant en synergie avec les Communautés d'agglomération, en harmonisant les politiques publiques, les plans d'action ;
- 7) réviser le *Schéma d'aménagement régional* et faire en sorte que l'aménagement du territoire soit un outil le plus rationnel et le plus efficace possible, en mettant en place les infrastructures et les équipements nécessaires et structurants, tout en préservant l'équilibre entre le Nord, le Centre, le Sud, tout en respectant au mieux, la nature et l'environnement, la biodiversité, et ainsi, tout en favorisant en quelque sorte, un **développement harmonieux et durable** ;
- 8) faire de la sécurité et des risques majeurs en particulier, des tremblements de terre, une priorité, et mettre en place à cet effet, une politique résolument préventive et efficace ;
- 9) mettre en place les conditions objectives visant à lutter contre l'échec scolaire en adaptant au mieux l'éducation et la formation aux besoins de notre économie ;
- 10) lutter résolument contre la délinquance, et la violence en travaillant de concert avec l'éducation nationale, en mettant en place une vraie politique **d'insertion sociale** visant à améliorer la condition des jeunes.
- 11) Enfin, oeuvrer pour favoriser la *coopération interrégionale, intra-caraiïbe et internationale*.

Inspiré du Projet de développement, en aucune manière dans ce *Plan* on ne saurait oublier, une politique en faveur de la *recherche, de la santé, de l'énergie, et en particulier des énergies renouvelables, et du sport*. Mais, quels que soient les objectifs fixés dont il est fait, il convient de mettre en place une *stratégie* ou une *méthode* efficace pour les atteindre. Une stratégie ou méthode qui au nom de la démocratie donne la parole au peuple, qui encourage et favorise le développement de la **démocratie participative** ; qui situe l'action non seulement dans une perspective à **court terme**, mais aussi à **moyen et long termes**, car **gouverner ou gérer, c'est prévoir**. Une action qui place *l'homme* au cœur du développement, non pas un développement ponctuel, au coup par coup, mais **durable** ; non pas exogène, mais **endogène**. Bref, un développement qui permette *d'établir de nouveaux rapports entre*

l'homme et l'homme, l'homme et la nature, l'homme et son environnement, l'homme et la société, c'est-à-dire une nouvelle fois, harmonieux.

Depuis la mise en place de la décentralisation, l'Assemblée régionale est élue à la *proportionnelle intégrale*. De ce mode de scrutin, que faut-il penser ? Pour le PPM, depuis plusieurs années déjà, celui-ci est certainement loin d'être le meilleur.

L'on se demandera sans doute, pourquoi ? Tout simplement, parce qu'avec un tel mode de scrutin, toutes les populations de tous les coins et recoins de la Martinique comme par exemple, le Macouba, Grand Rivière, Prêcheur ou Morne Vert, ne sont pas représentées, sont en manque chronique d'interlocuteurs alors qu'elles ont voté pour une tête de liste, qui une fois parvenue à la Présidence du Conseil régional, se trouve manifestement éloignée d'elles, qui leur est même inaccessible, tant il est vrai qu'elles sont délaissées ou abandonnées.

Par souci d'une meilleure représentativité de la population dans son intégralité et totalité, au PPM, nous avons choisi un *mode d'élection mitigé* c'est-à-dire à la confluence de la *proportionnelle intégrale* et de l'*uninominal*. Cela dit, l'on comprend dès lors, que nous nous insurgions fermement contre tout mode d'élection régionale visant à faire de la seule tête de liste le seul ou la seule à avoir des comptes à rendre à la population, le seul ou la seule à avoir à ses yeux de la considération ou de l'importance, tous les autres de la liste étant totalement éclipsés par lui ou par elle.

En 1983, quand la Martinique est passée du statut de Département à celui de Région, elle fut le *banc d'essai* de la régionalisation et de la décentralisation au même titre que les autres DOM. Le principe de l'Assemblée unique étant depuis peu de temps acquis, en cette matière, le moment venu, avec la Guyane, il est certain qu'elle en sera une nouvelle fois le *banc d'essai*.

Sans vouloir tirer à soi le drap, entre autres formations politiques, les résultats des deux dernières consultations du 10 et du 24 janvier dernier, montrent que l'électorat a entendu clairement le PPM et surtout l'a suivi.

Mais, de droite, de gauche ou du centre, quel que soit l'apport réel de chaque formation politique à la victoire de ceux qui ont appelé à voter NON contre l'article 74 et OUI pour l'Assemblée unique dans le cadre de celui de 73, dans les deux cas à une écrasante majorité, pour le PPM, contrairement à ce que disent ou pensent certains, ***l'Article 73 n'est pas un point d'arrivée, mais de départ.***

Le PPM n'a jamais mis son drapeau dans sa poche. Seulement, l'autonomie qu'il n'a jamais eu de cesse de revendiquer, n'est pas une *autonomie à la carte ou de gestion partagée*, qui à vrai dire n'en est pas une vraie, mais une *autonomie de décision* à l'instar de celle des *Régions ultra périphériques* du Portugal et de l'Espagne : Madère, les Açores, les Iles Canaries. Certes ces régions comme d'autres, en Italie, en Allemagne, en Grande Bretagne, l'Ecosse et le Pays de Galles), ont un pouvoir normatif, mieux ***de vrais pouvoirs dévolus*** ; peuvent mener une politique d'action globale ; peuvent hormis ceux régaliens strictement réservés à l'Etat tels que l'Armée, la Police, la Justice, la Diplomatie, etc., intervenir dans tous les domaines de l'activité et du développement économiques, mais pour autant, elles ne perdent pas, ***l'égalité des droits et le droit à la différence*** ; continuent à bénéficier de ***la solidarité nationale et de la continuité territoriale.***

Dès lors, en ce qui concerne notre pays, comment accéder à l'autonomie que nous appelons de nos vœux ? Disons d'emblée, que l'Assemblée unique est pour nous une étape transitoire vers cette collectivité autonome, dotée d'un réel pouvoir.

Mais, une fois cette étape transitoire franchie, que faire pour accéder au type d'autonomie qui nous intéresse ?

Il convient, en tout état de cause dès à présent, de s'atteler résolument à la tâche, de prendre toutes les dispositions nécessaires qui s'imposent. Ainsi, il s'agit de sensibiliser le peuple de la nécessité d'élaborer ce Projet de développement, de travailler pour le peuple et avec le peuple, effectivement à l'élaboration de ce Projet.

En 2005, conformément à la pensée d'Aimé Césaire, le PPM a organisé le XVIIème Congrès du parti. A cette occasion, il en fut élaboré un pour la Martinique.

Par souci de la faire connaître par le plus grand nombre de Martiniquais, militants ou non du parti, il convient certainement de la faire circuler par

l'intermédiaire d'*internet*, de faire à son propos, par le même moyen, un *forum* où chacun ou chacune dira ce qu'il en pense ; donnera son appréciation ; apportera ou non des amendements, en tout cas, des éléments nouveaux pour l'enrichir, l'améliorer et le rendre plus efficace ; en fera des remarques ou observations ou tout simplement, pour dire si, il ou elle y adhère.

En dehors de cette sensibilisation et de l'élaboration de ce Projet, il convient aussi, une fois que l'Assemblée unique sera mise en place, fort de ce Projet, de négocier avec le Gouvernement français à ***deux niveaux***, d'une part pour lui dire quel est le type d'autonomie que nous voulons, et que de part et d'autre, une fois que nous nous serons mis d'accord, que l'Article 74 soit transformé ou qu'un nouveau soit rédigé à cet effet, et surtout que, prise en compte, notre volonté soit clairement exprimée, mieux inscrite, dans le marbre de la Constitution ; d'autre part, pour déterminer avec lui, en toute connaissance de cause, le contenu de la loi organique en vertu de laquelle, demain devenue autonome, les nouveaux rapports entre le pays Martinique et l'Etat soient d'avance prévus sinon organisés, et qu'ainsi, qu'on ne parle plus de « *chate au sac* », selon l'expression créole consacrée, lancée par Camille Darsières qui nul doute, était doté d'une *clairvoyance politique exceptionnelle*.

L'autonomie que nous voulons est une Autonomie qui doit venir de nous, faite par nous et pour nous et qui ne nous soit pas imposée comme c'est le cas avec l'Article 74 tel qu'il est aujourd'hui rédigé. Une autonomie qui soit notre *invention propre*, car selon les mots de Césaire, « *entre l'intégration et la désintégration, il y a place pour l'invention.* » Une autonomie qui établisse l'équilibre entre ***l'égalité des droits et la responsabilisation ou le droit à la différence***, car comme aimait à le dire Césaire, « *ce qui est acquis restera acquis. Mais ce qui manque sera ajouté.* » Bref, une autonomie qui nous permette de nous *émanciper* tout en restant dans le cadre de la France et de l'Europe, sans pour autant nous départir de notre identité culturelle de Caribéens. Au PPM, fidèles à nous-mêmes, en tout cas, en attendant, que nous mettions en place l'Assemblée unique attendue ! Que nous accédions, étape par étape, à la collectivité autonome voulue ! Qu'il (notre Projet de développement) s'inspire de la pensée du *Nègre Fondamental et du Leader Fondamental* ! Qu'il soit pour nous une boussole, un guide ! Qu'il se fonde au premier chef sur notre culture, sève nourricière même de notre peuple, notre manière de sentir, de penser, d'agir !

Dans son fameux discours, « *Culture et colonisation* », prononcé au *Premier Congrès des écrivains et artistes noirs* à Paris en 1956, dans celui de « *L'homme de Culture et ses responsabilités* », prononcé au *Deuxième congrès des écrivains et artistes noirs*, à Rome, en 1959, Césaire montrait ***l'indissociabilité entre Culture et Politique***. Dans « *Discours sur l'Art africain* », à l'occasion du *Premier festival mondial des Arts nègres*, à Dakar en 1966, à l'adresse des artistes et politiques africains, c'est ce qu'il réaffirmait quand il disait à juste titre : « *Aussi bien est-ce en nos mains à tous et non seulement entre les mains des hommes de culture, car la séparation est absolument artificielle, c'est entre nos mains à tous que se trouve l'avenir de l'art africain. C'est pourquoi aux hommes d'Etats africains qui nous disent : 'Messieurs les artistes, travaillez à sauver l'art africain', nous répondons : 'Hommes d'Afrique et vous d'abord, politiques africains, parce que qui êtes les plus responsables, faites-nous de la bonne politique africaine, faites-nous une bonne Afrique, faites-nous une Afrique où il y a encore des raisons d'espérer, des moyens de s'accomplir, des raisons d'être fiers, refaites à l'Afrique une dignité et une santé, et l'art africain sera sauvé.'* »

Bien évidemment, ce qui vaut pour l'Afrique, vaut aussi pour la Martinique ou tout autre pays. Ainsi, dans ce Projet, que ***culture et politique***, mais aussi ***économie et développement*** soient des éléments indissociables, inextricablement liés !

Aux prochaines élections régionales, *demain*, dans l'hypothèse que le PPM et ses alliés accèdent aux responsabilités au Conseil régional, *après demain* à l'Assemblée unique et *plus tard*, à la tête de la Collectivité Martinique autonome, au nom du peuple, pour le peuple et avec le peuple, que ce soit pour lui et ses alliés, l'occasion de mettre à exécution de la façon la plus rationnelle et la plus efficace, ce Projet, sinon le Plan qui en découle !

La langue corse parmi les langues européennes menacées de disparition

François ALFONSI

Député européen, élu Europe Ecologie circonscription Sud-est. Porte parole de R&PS - Texte paru en éditorial de l'hebdomadaire *Arritti*, n° 2167 - 21 / 27-01-10

Le groupe Alliance libre européenne a décidé de relancer le débat sur la situation des langues minoritaires en Europe. Un colloque aura lieu le 4 mars à Bruxelles, qui sera accompagné d'initiatives parlementaires.

Plus de vingt ans après, il faut faire le bilan de la Charte européenne des Langues minoritaires dont le groupe ALE avait à l'époque eu l'initiative (résolution Kuijpers). Cette charte a cheminé, elle est devenue un des textes de base de l'Union européenne que chaque candidat à l'adhésion se doit de ratifier avant d'être intégré, mais pour autant le problème de l'avenir de nombreuses langues et des minorités qui les pratiquent dans le cadre des Etats de l'Union européenne est loin d'être réglé. Il est temps de relancer le débat au niveau du Parlement européen et, pour l'ALE, ce sera une des priorités de la mandature.

Pour aborder cette question, le groupe a décidé de distinguer trois types de situations bien distinctes, chaque situation justifiant des approches différentes.

Il y a d'abord les langues qui sont injustement discriminées dans le cadre de l'Union. L'exemple emblématique en est le catalan qui, parlé par plus de 7 millions d'Européens, refuse à juste titre d'être considéré comme une « langue minoritaire ». Langue officielle sur son territoire, il veut devenir langue officielle de l'Union. A l'objection des coûts que cela provoquerait, il répond qu'il y pourvoira par une contribution directe à travers l'Etat espagnol. Mais rien n'y fait, et le dossier stagne car les Etats s'y opposent. Avec le gallois, le galicien et le basque, ces langues réclament justice. Et elles savent que, malgré les progrès enregistrés ces dernières années, c'est leur survie sur le long terme qui se joue. Les experts estiment en effet qu'au delà de l'enseignement, des mesures garantissant les droits des locuteurs, et de la place donnée à la langue dans l'espace public et sur les médias, il est un élément vital : une langue doit avoir accès à un certain niveau de prestige. Sans cette reconnaissance, aucune reconquête linguistique n'est garantie à long terme. Le catalan, grâce aux pouvoirs de l'autonomie catalane, n'est pas une langue directement menacée à court terme. Mais elle doit obtenir sa place pleine et entière parmi les grandes langues d'Europe pour assurer pleinement son avenir. Et l'Europe se doit de faire sa juste place à la nation catalane, n'en déplaise à l'Etat espagnol !

Il y a ensuite les langues qui ne sont pas menacées en tant que telles, mais dont nombre de ceux qui les pratiquent subissent une répression linguistique qui les prive progressivement de l'accès à leur langue maternelle. L'exemple type est le hongrois qui ne disparaîtra pas de Hongrie, mais dont les populations qui le parlent en Slovaquie, en Roumanie et en Serbie, sont systématiquement victimes des politiques de « slovaquisation », de « roumanisation » ou de « serbisation » des Etats centraux. Ainsi, le recul de l'aire linguistique magyare se fait par la contrainte exercée à l'encontre de populations entières, et cela est bien évidemment contraire aux principes de base de l'Union européenne. Mais que fait l'UE contre cela ? Rien, et, dans l'espace linguistique magyar, actuellement, des tensions très vives se font jour. Dans la même situation, à des degrés divers de crise politique, on trouve le français au Val d'Aoste, l'allemand au Sud Tiro et en Belgique, le « deutsch » (flamand ou néerlandais) en Belgique, le suédois aux Iles Åland, le slovène dans la province de Gorizia en Italie, etc.

Vient ensuite le troisième groupe, celui des langues européennes menacées de disparition pure et simple, parmi lesquelles, indiscutablement, la langue corse. On y trouve aussi le breton, le franco-provençal ou l'occitan en France, tout comme le sarde et le frioulan en Italie, le frison en Hollande et en Allemagne, les langues celtiques en Grande-Bretagne et en Irlande, et d'autres moins connues (le ladin dans les Alpes, le sorabe en Allemagne, etc.).

L'Europe peut-elle admettre sans réagir qu'une langue millénaire disparaisse sur son territoire, alors qu'elle arbore sa devise « l'Union

dans la diversité » ? Ou bien doit-elle tirer la sonnette d'alarme, mettre en place par elle-même des politiques de soutien aux régions concernées, par dessus les Etats dont l'attitude conduit à cette perte inexorable de patrimoines entiers de la culture européenne ?

C'est cette réaction et cette prise de conscience que notre groupe veut provoquer à partir du Parlement européen, en interpellant directement les 750 députés nouvellement élus : êtes-vous conscients que d'ici la fin des cinq années de la mandature qui vient de commencer, certaines langues historiques de l'Europe pourraient avoir disparu, et l'acceptez-vous sans réagir, ou bien allez-vous mettre en place les mesures politiques nécessaires à leur sauvegarde avant qu'il ne soit trop tard ?

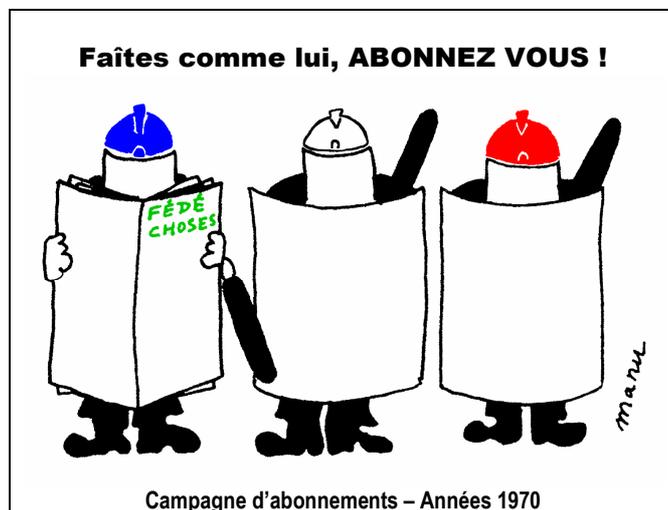
L'Union européenne et le multilinguisme

Catherine MONTFORT

UEF Bruxelles

Le multilinguisme a été un des principes fondamentaux de la Communauté, garant de l'égalité de chaque langue avec les autres et du respect de la diversité linguistique et culturelle. Il s'est « traduit » en action concrète dès les premiers instants, bien avant d'être défini formellement comme une politique à part entière: ainsi, aucun acte législatif ne peut entrer en vigueur au niveau européen s'il n'est produit dans les 23 langues officielles. Tel est le sujet de la conférence que la *DG Traduction* de la Commission européenne a organisé, vendredi 12 mars 2010, à Bruxelles sur le thème de « La traduction à la Commission européenne: 1958-2010, une communauté [multilingue @ travail](#) ». Elle a présenté à cette occasion une étude sur le fonctionnement multilingue de la Communauté économique européenne depuis l'Europe des Six jusqu'à l'Union actuelle des vingt-sept Etats membres et des vingt-trois langues officielles. Compilée à partir des archives historiques de l'institution et de la contribution d'une soixantaine de fonctionnaires, il s'agit de la première tentative de retracer le fonctionnement concret du multilinguisme à la Commission depuis la CECA.

L'étude montre le rôle de la traduction pour rapprocher les citoyens de l'Europe car « le sentiment de citoyenneté européenne naîtra de la sensation d'être compris, accepté et respecté dans sa culture ». Le multilinguisme est aussi un défi pour l'Europe et ses citoyens ainsi que pour les institutions européennes qui ont dû s'adapter en permanence aux élargissements successifs et aux exigences imposées par le régime linguistique. Le recours aux traducteurs ainsi qu'aux interprètes sera, à l'avenir, toujours plus fréquent car il est évident que personne ne sera en mesure de maîtriser toutes les langues de l'Union. La traduction représente donc « ce pont entre les nations, cette clé de la compréhension de l'autre, cet élément qui permet à l'UE d'être toujours plus humaine ». Aujourd'hui, il ne devrait plus être possible de concevoir une politique européenne sans intégrer le multilinguisme comme facteur premier, clé pour l'assise démocratique de l'UE, pour sa capacité d'innovation et pour l'évaluation de son impact et de sa pertinence.





Un peu de lecture fédéraliste

**Eric Besson, Pour la Nation,
... un plaidoyer nationaliste !**

Fabien CAZENAVE

Ancien Directeur de la publication du *Taurillon* – Paris

Pour la Nation, que notre Ministre a sorti à l'occasion du débat sur l'identité nationale qu'il a lui-même lancé. Ce n'est pas du Ernest Renan, mais ce livre a le mérite de se lire rapidement (deux heures) et de permettre de mieux comprendre qu'Eric Besson est un nationaliste engagé.

Eric Besson, un vrai nationaliste à la française

Eric Besson est comme Philippe Séguin. Un enfant né au Maghreb qui a perdu son père aux combats sans le connaître et est très marqué par le fait d'être pupille de la nation. Cela le travaille et il en fait une éthique de vie. Il se sent redevable à l'État qu'il confond avec la Nation. Les deux sont totalement indissociables pour lui. Leur corollaire centralisateur en découle. De ce point de vue, il est bien le fruit de l'idée de nation telle que la révolution jacobine française l'a créée.

Par ailleurs, il a une vision un peu binaire de la nation. Celle-ci s'est construite dans la victoire militaire (de Bouvines ou de Valmy) et celle de l'État sur les seigneurs. Que cela soit le Roi ou bien la République, l'unification est ce qui a permis de créer une nation en France.

Évidemment, on ne peut qu'être sceptique de lire que les dynasties royales et la République seraient un même combat. Cela manque d'une densité qui permette de lier logiquement les affirmations avancées sur la centralisation, la laïcité et la gestion de l'immigration. Certains passages sur son ministère de l'immigration sont vraiment hors de propos. Il se justifie et mélange tout. On sent bien que ce sont deux sujets maladroitement réunis.

En gros, la France existe depuis Clovis et a un destin dans les affaires du monde. Bref, bien peu de vision d'avenir à se mettre sous la dent.

Le nationalisme à la française est aujourd'hui bien tourné vers le passé. On se cherche des racines pour se voir briller plutôt que de chercher comment on pourrait briller dans le monde d'aujourd'hui et celui de demain.

Un nationalisme binaire

Il est intéressant de lire qu'Eric Besson a peur du nationalisme. Il a la justesse de constater que le nationalisme est né à la suite de l'idée de nation et qu'il en est une déviance. Déviance terrible qui a entraîné la guerre sur notre continent notamment. Le Ministre se place ainsi en opposant aux nationalistes. Bizarrement, il n'emploie jamais le mot de « patriote » qui correspond pourtant à sa conception d'un nationaliste qui n'aime pas le nationalisme.

Autre déviance de la nation, ses opposants. Ces imbéciles qui ne sont pas à fond dans une idée créée de toute pièce au XVIIIe siècle sont donc dans le « post-nationalisme ». Des *gauchos altermondialos*, alliés inconscients des ultra-libéraux qui veulent un monde sans frontière. Il n'y a pas de juste milieu. Il est dans sa logique : qui conteste l'idée de nation, conteste l'idée d'existence même d'Etat. Ce serait donc un monde sans règle, sauf celle de la loi du plus fort qui nous serait alors offert. Apocalypse quand tu nous tiens.

Eric Besson et l'Europe, le rêve d'une « fédération de Nations »

En bon nationaliste, M. Besson parle de la France dans le monde. Conscient que la France toute seule ne pèse plus grand chose, il nous propose de participer activement à la construction européenne. Si, si... : La France ne pourra s'intégrer dans la mondialisation qu'en participant à l'intégration européenne. Pour que notre nation retrouve son statut de puissance mondiale, l'Europe est le seul avenir possible. [...] La crise économique a remis en lumière le rôle des États-nations. Mais elle a aussi démontré combien l'intégration européenne pouvait être utile à notre nation pour peser à l'échelle mondiale. [...] L'une des questions posées par cette nouvelle gouvernance mondiale sera inévitablement la représentation des nations européennes en son sein.

Pour lui, l'Europe n'est qu'un trépied pour la France. Il a ainsi une vision totalement divisée de l'Union européenne. Il ne cite le Pacte européen sur

l'immigration adopté durant la Présidence française non pas parce que cette question est aujourd'hui à traiter de manière européenne mais comme un exemple de coopération entre États qui semblent à le lire totalement séparés. Il est totalement dans une vision intergouvernementale de l'Europe où se rencontrent des États. Inutile de préciser que le Parlement européen ou la Commission n'existent pas dans cette vision de la construction européenne.

Enfin, il n'est pas nécessaire à ses yeux de penser que l'UE puisse se doter d'une constitution « apanage de la nation ». La nation française est le *summum*. Il faut chercher après le Traité de Lisbonne, « un nouveau projet commun. Car la recherche de cette union sans cesse plus étroite entre peuples européens constitue le nouvel universalisme de notre Nation ». Cette dernière phrase du livre me laisse perplexe et j'ai du mal à la comprendre. Va-t-on imposer une union avec notre vision française aux autres États européens ? Cela ne peut donc pas être autre chose qu'une Europe à la française ?

Je n'ai rien trouvé dans ce livre qui donne une vision d'avenir de la France et de sa place dans l'Europe. En revanche, j'ai trouvé la confirmation que M. Besson est un vrai nationaliste qui ne peut imaginer son pays autrement qu'en tant que pupille de la nation. Peut-on demander à quelqu'un qui est dans une relation France-Maghreb d'avoir une vision France-Europe ?

Boches et tricolores - Alsaciens-Lorrains dans la Grande guerre - Sous la direction de Jean-Noël Grandhomme, éd. La Nuée bleue, Strasbourg, 2008, pp. 450, € 22

Bernard LESFARGUES

Ecrivain, traducteur, fondateur des *Editions Fédérop*, militant fédéraliste - Eglise neuve d'Issac (24400)

Ce livre, qui a pour sous-titre « Les Alsaciens-lorrains dans la Grande guerre », est un recueil d'articles réunis par Jean-Noël Grandhomme à la suite d'un colloque qui s'est tenu en 2004 à l'Université Marc-Bloch de Strasbourg.

Une bonne trentaine d'exposés n'épuise sans doute pas la question, elle permet cependant de s'en faire une idée sérieuse, documentée. On y étudie la vie dans les villes et les villages de « nos chères provinces » pendant le conflit ; on y étudie l'attitude de l'Eglise, celle du patronat, des intellectuels, des artistes, etc. La plupart des contributions sont passionnantes, seules quelques-unes semblent trop longues et de ce fait peu digestes.

On a eu l'excellente idée d'illustrer cet ouvrage en reproduisant en couleurs des pages de la chronique que tenait un paysan du Sundgau, Eugène Birsinger. Cet homme, farouche contempteur des Boches, n'écrivait pourtant qu'en allemand. Comment aurait-il pu faire autrement ? Il ne savait pas le français.

Cette ambiguïté-là caractérise l'histoire de l'Alsace-Lorraine. Pensons au problème linguistique qui, d'ailleurs, n'est abordé que marginalement. Les Français sont persuadés que l'Allemagne n'a eu de cesse de persécuter la langue française et de l'éliminer de l'Alsace-Lorraine. Or c'est précisément le contraire qui s'est passé : la France a presque éliminé le dialecte alsacien et a longtemps refusé à l'allemand de lui laisser la place qui est légitimement la sienne.

« Si les Alsaciens conservaient des attaches sentimentales avec la France, ils se sont ensuite en majorité accommodés d'un Reich plutôt respectueux des autonomies locales » (Vincent Bullière, p. 407). La France n'aime pas entendre parler ni d'autonomie ni de fédéralisme ; ce sont des mots prohibés. Impossible donc d'aller vers une Alsace-Lorraine liée autant à l'Allemagne qu'à la France et en même-temps non-dépendante de l'une et de l'autre. Vision de rêve ?

Compléments :

Deux articles que nous souhaitions publier dans ce « Féd'actualité », n'ont pu l'être, faute de place. Ils le seront dans notre prochain numéro si la pagination le permet et / ou sur notre site : www.pressefederaliste.eu

- Laurent MOCCOZET : *Les Verts et le fédéralisme* ;
- Michel HERLAND : Thierry MICHALON, *L'Outre mer français*.

Par ailleurs nous attendons l'autorisation de publier en complément de notre précédent « Focus », trois articles sur Proudhon.



Elections régionales et battage médiatique dans un pays hypercentralisé...

Tous les médias nous ont fait de multiples commentaires sur les élections régionales. Prenons un peu de recul : Savoyard, je compare le ratio « budget de la région / population », autour de chez moi, pour 2008. Il ressort : Vallée d'Aoste : 21.818 € / an / habitant, Canton de Genève 13.245 €, département de la Savoie 1.256 €, région Rhone-Alpes 386 €... ! En outre, les régions françaises, contrairement à nos voisines, n'ont aucun pouvoir législatif ni réglementaire. L'électeur *lambda* ne connaît pas ces chiffres, mais il sait bien que le rôle de la région est négligeable en France. Ces élections sont donc sans enjeu. L'électeur peut donc sans risque s'abstenir, ou voter en montrant sa mauvaise humeur, ou voter pour une autre couleur que celle du parti au pouvoir à Paris pour éviter de mettre tous ses oeufs dans le même panier. A mon sens, inutile d'aller chercher plus loin pour interpréter cette élection. S'intéresser à la réforme territoriale recentralisatrice qui sera votée au printemps sera plus important...

François COUTIN - Villeurbane

défense de notre pure race blanche, avec une idée aussi originale, on te décernera certainement un prix. Comme le dit ton adjoint à la sécurité Claudio Abiendi, « pour moi, Noël n'est pas la fête de l'accueil mais celle de la tradition chrétienne, celle de notre identité ». Il a vraiment raison. J'ajoute que la défense de ces traditions chrétiennes est un devoir ainsi qu'une obligation divine comme le rappelle le 208^{ème} pape, Nicolas V (né Tomaso Parentucelli), qui, avec sa bulle du 16 juin 1452 dite « *Dum Diversas* » au roi du Portugal Alphonse V, marqua le début de la déportation de Guinée de ces « clandestins » qu'on appelait alors les Sarrasins et qui dura 400 ans. Voici le court texte intitulé « *Divino amore communiti* » qui accompagnait la bulle papale : « Nous, renforcés par l'amour divin, poussés par la charité chrétienne et contraints par les obligations de notre office pastoral, désirons, comme il convient, encourager ce qui est pertinent pour l'intégrité et le développement de la foi pour laquelle le Christ, notre Dieu, a versé son sang, et soutenir, dans cette très sainte entreprise, les âmes de ceux qui nous sont fidèles ainsi qu'à votre royale majesté. Par conséquent, forts de l'autorité apostolique, par le contenu de cette lettre, nous vous concédons la pleine et entière faculté de capturer et d'asservir des Sarrasins et des païens comme aussi d'autres incroyants et ennemis du Christ, quels qu'ils soient et partout où ils habitent ; de prendre tout type de biens, meubles ou immeubles qui se trouvent en leur possession (...); d'envahir et de conquérir leurs domaines, leurs terres, leurs lieux, leurs villages, leurs champs et possessions, à quelques rois ou princes qu'ils appartiennent et de réduire leurs habitants en esclavage ; de vous les approprier pour toujours, pour vous et vos successeurs, les rois du Portugal... ».

Comment faire pour partager notre saint Noël blanc avec ces Sarrasins que nous avons spoliés de toutes leurs possessions mobilières et immobilières pendant quasiment 6 siècles et qui nous appartiennent de droit en tant qu'esclaves, comme l'a autorisé notre Saint Père ?

Mais, Maire, c'est seulement maintenant que me vient un doute et, en fait, plus d'un, à savoir :

- 1) comment faisons-nous si ces Sarrasins viennent à être prêtres dans notre sainte terre blanche de Padanie par manque de prêtres locaux ? Ne crois-tu pas qu'il faudrait obliger chaque famille padane à donner un fils à l'Eglise pour protéger notre identité chrétienne et notre pureté raciale ? On ne peut pas plaisanter sur des choses sérieuses telles que la célébration de nos baptêmes, nos mariages et même nos funérailles, par des Sarrasins ;
- 2) es-tu certain que nous appartenons à cette fameuse race pure, aryenne ? Comment se fait-il que nous ayons participé avec les Allemands à tuer six millions de Juifs pour affirmer cette suprématie blanche dont tu parles et qu'au bout du compte nos compagnons d'aventure nous désignent alternativement comme « Arabes-pizza-pâtes ». J'ai vu ce spot de *Media Markt* en 2008 qui inonde impunément les réseaux télévisés allemands, dépeignant les Italiens à travers un protagoniste : « Toni, machiste, escroc et séducteur vulgaire » ;
- 3) et nos cousins français ? Ils nous ont même donné le surnom dépréciatif de « Ritals », réduisant toute notre valeur comme nation et comme peuple à ce « R » que, pour eux, nous n'arrivons pas à prononcer. Et notre identité chrétienne commune avec eux ? Et le conflit avec les Habsbourg dans la Guerre de trente ans où ils trahirent l'unité chrétienne en s'alliant avec les Musulmans de l'Empire ottoman dans une lutte entre Chrétiens (Catholiques contre Protestants) ?
- 4) Le sociologue Max Weber (1864-1920) dit que le système capitaliste que nous connaissons et qui nous a aidé à produire beaucoup de richesses est issu d'un moule protestant qui invite à mériter le paradis ici, sur terre, en produisant un maximum et non d'un moule catholique dans lequel le paradis est la récompense des paresseux (il suffit qu'ils soient pauvres), où être riche est considéré comme un péché. Et aujourd'hui on peut en fait constater que les pays européens les plus riches sont les pays nordiques, dans ce cas, les protestants, et les plus pauvres ceux du sud de l'Europe et, j'ai failli le dire, les catholiques. Dans le continent américain, la partie nord, protestante, est la plus riche et la partie sud dite latine, catholique, la plus pauvre. Alors, Maire, quand tu parles du Noël blanc et de l'identité chrétienne, de quelle identité parles-tu ? La protestante ou la catholique ? Car, à bien y regarder, il n'existe pas une identité chrétienne car l'identité de vue des Catholiques est bien différente de celle des Protestants. Si tu es, le dimanche, en retard à la messe catholique habituelle, pourrais-tu t'arrêter au premier centre de culte des Témoins de Jéhova ou des Vaudois pour aller à la messe de ce dimanche, étant donné qu'on y parle toujours du même Jésus ? Accepterais-tu, comme le font les Protestants, d'aller à une messe avec un prêtre féminin ? Ou un prêtre marié ? Où est le point commun qui



Mon p'tit doigt *Fédéchoses*

A Franco Claretti, maire *leghiste* de Coccaglio (Pr. de Brescia) sur son initiative d'un "Noël blanc"

Jean-Paul POUGALA

Citoyen italien d'origine camerounaise - Professeur de sociologie à l'Université de la diplomatie de Genève - Président du Mouvement fédéraliste africain - Comité fédéral de l'UEF Europe et Conseil mondial du WFM - Cannes

Traduit de l'italien par Jean-Luc PREVEL - Lyon

Genève le 22 décembre 2009

Cher Maire,

permets-moi de te tutoyer car je suis tellement ému de me sentir en parfaite entente avec toi et tes idées que je ne peux que te tutoyer, ce qui n'est pas un manque de respect, mais le signe que je cherche profondément à te ressembler. Je viens juste d'apprendre ta belle initiative du *White Christmas*, le Noël blanc, c'est à dire du Noël seulement pour les Blancs. Alors je me suis dit, « tu es un génie », « tu es un grand homme », comme il y en a peu dans ce siècle. Comment cette idée lumineuse qui, selon moi, te fera gagner un prix Nobel, t'est-elle venue ? Oui mais quel prix Nobel ? Peu importe lequel. Dès que le monde entier saura que tu es le rempart pour la

te permet de parler de l'identité chrétienne ? Et le Noël blanc n'est-il pas déjà réalisé avec le papa Noël protestant qui est en train, petit à petit de se substituer, en Italie aussi, à la crèche catholique ?

5) As-tu une explication pour le fait que même nos compatriotes qui ont du succès à l'étranger sont les premiers à cacher leur origine italienne en allant même jusqu'à changer leur nom et leur prénom ? Les exemples ne manquent pas : le fameux chanteur français Yves Montand est né le 13 octobre 1921 en Toscane sous le nom d'Ivo Livi. Le comique français Coluche s'appelait, à sa naissance le 28 octobre 1944, Colucci, comme son père qui est né et a grandi à Frosinone. L'entraîneur de Strasbourg, Jean-Marc Furlan, pour démontrer au-delà des Alpes qu'il n'y a dans son sang aucune trace d'Italie, dispose d'un refrain qu'il utilise dès qu'il a l'impression que celui qui passe est de notre pays, c'est : « Italien de merde ». Mais venons-en aussi à Cinto Caomaggiore, dans la province de Vénétie. Il est même citoyen honoraire de la cité vénète, c'est à dire un véritable Padan. Mais c'est le même qui, en commentant par exemple le match avec le « Lion » du 22 avril 2008 accusa notre Fabio Grosso, arrière gauche de notre équipe nationale de foot et joueur du « Lion », en l'appelant « Italien de merde » durant la partie et en ajoutant à la fin : « On ne peut pas dire que l'Italien a renié ses gènes ni sa race », la « race des macaronis ».

Si, avec ceux de notre sang italien, ce racisme casanier ou familial vient seulement de ce qu'ils ont abouti à l'étranger, es-tu sûr, Maire, que nous partageons le même Noël blanc avec les autres Blancs européens ou américains ?

- a) En Suisse, dans le Tessin, on appelle les Italiens « *Minchiaweisch* » (de l'italien *Minchia*, mot qui désigne le sexe masculin en sicilien, et de l'allemand *weisch* 'mou', comprends-tu ?), ailleurs ils nous appellent *Tschinggali*, c'est à dire Gitans ou vagabonds ;
- b) en Angleterre ils nous appellent *Shitalian* de l'anglais *shit*, c'est à dire excréments ;
- c) le 27 février 1969, un mois après son installation à la Maison blanche, lors de sa première visite en Italie en tant que Président, Richard Nixon déclara : « Les Italiens sont non seulement différents des autres Européens mais ils ont aussi une odeur différente (ils puent) ». Lors des protestations, manifestations et affrontements avec la police qui s'ensuivirent, dans la ville universitaire, il y eut même un mort, l'étudiant Domenico Congedo ;
- d) même dans le tiers monde, au Brésil très catholique, on nous appelle *Carcamano* c'est à dire « rusé », « escroc » et cela vient du fait de certains de nos compatriotes vendeurs de fruits ou de poissons là-bas qui posaient la main sur le plateau de la balance en trichant sur le poids ;
- e) aux Etats-Unis, ils nous appellent *WOP*, c'est à dire clandestins. Cela vient de l'italien *guappo* et signifie « sans papier », « sans passeport ». Mais le terme le plus utilisé pour nous c'est : *MozzarellaNigger*, ce qui signifie « Nègre-mozzarella » parce qu'en Amérique, les Italiens sont assimilés d'une manière dépréciative aux Africains et Afro-américains. Avec la mozzarella blanche cela veut dire des Nègres un peu plus clairs... Quand notre Président du Conseil, Berlusconi dit que le Président Obama et son épouse sont « bronzés », il ne fait rien d'autre que donner raison à ce lieu commun raciste américain contre les Italiens qui veut que nous soyons des Blancs, pas vraiment blancs mais un peu bronzés. D'où la stupeur de Obama lui-même qui a subi, en raison de sa peau, cette discrimination qui unit, certes à des degrés divers, les Africains et les Italiens.

En vertu de tout ceci, Maire, valait-il vraiment la peine de nous lancer dans une nouvelle guerre sur la pureté raciale avec les autres Chrétiens qui nous considèrent comme des gens de couleur ? Quelques exemples peuvent nous le faire comprendre mieux :

- en Australie, à partir de 1891, année d'arrivée du premier immigrant italien dans le pays, jusqu'en 1980, tous les immigrants italiens étaient fichés comme gens de couleur ou semi-blancs, c'est à dire de couleur, ou à moitié blancs parce qu'insuffisamment blancs ;
- pour ton Noël blanc, pourrais-tu lire ce petit texte à tes invités ? C'est en octobre 1912, il s'agit d'un rapport de l'inspection de l'immigration du Congrès des Etats-Unis sur les immigrants italiens : « Ils sont généralement de petite stature et de peau sombre. Beaucoup puent parce qu'ils gardent le même vêtement pendant

des semaines. Ils se construisent des baraques dans les périphéries. Quand ils réussissent à se rapprocher du centre, ils louent à un prix élevé des appartements délabrés. Ils se présentent à deux et cherchent une chambre avec jouissance de la cuisine. Quelques jours plus tard ils sont quatre, six ou dix. Ils parlent des langues incompréhensibles, peut-être des dialectes. De nombreux enfants sont utilisés pour demander l'aumône ; jusque devant les églises, des femmes et des hommes âgés demandent la charité sur un ton plaintif et impertinent. Ils font beaucoup d'enfants qu'ils peinent à entretenir et sont très unis entre eux. On dit qu'ils s'adonnent au vol et s'ils sont contrariés, ils violent. Nos femmes les évitent à la fois parce qu'elles les trouvent peu attirants et sauvages et en raison de bruits répandus sur des viols perpétrés sur les femmes qui reviennent du travail. Les gouvernants ont trop ouvert les entrées aux frontières et surtout, ils n'ont pas su sélectionner entre ceux qui entrent dans le pays pour travailler et ceux qui pensent vivre d'expédients ou, carrément, d'activités criminelles ».

Je ne veux pas conclure cette lettre sur ton Noël blanc sans un mot pour commémorer nos compatriotes injustement accusés d'homicide sur le chef de la police de New Orleans et lynchés à mort en 1890, seulement parce qu'ils avaient une peau un peu plus sombre que les immigrants aryens les plus blancs venus du Nord de l'Europe. Une autre pensée va également à deux autres Italiens, l'ouvrier Nicola Sacco et le marchand de poissons Bartolomeo Vanzetti, exécutés par erreur sur la chaise électrique le 23 juin 1927 au pénitencier de Charlestown près de Boston aux Etats-Unis, pour la mort d'un comptable et d'un gardien de la fabrique de chaussures où travaillait Sacco, malgré le témoignage d'un Portoricain qui les disculpait tous les deux, uniquement parce qu'ils n'étaient pas suffisamment blancs. Il a fallu cinquante ans pour que, en 1977, le gouverneur Michael Dukakis reconnaisse que cette condamnation reposait sur des bases purement racistes et les réhabilite. Ton Noël blanc n'est-il pas une insulte à la mémoire de nos deux compatriotes condamnés et tués parce que trop bronzés ?

Alors, Maire, je veux te demander une chose. Après tout ce que je t'ai énoncé, crois-tu que ton Noël blanc a véritablement un sens ? Sais-tu ce qu'on peut éprouver lors du contrôle de police dans un aéroport du monde, quel qu'il soit, dès que tu sors ton passeport italien ? Te rends-tu compte que tu es fouillé et contrôlé trois fois plus que tous ceux qui t'ont précédé ? Pourquoi alors ne pas construire une nouvelle identité italienne, en partant de tous ceux qui aiment l'Italie, pour faire front ensemble et avec orgueil à toutes ces frustrations que certains de nos compatriotes vivent toujours plus mal quand ils vont ou résident à l'étranger ? Et, crois-moi, si quelqu'un qui a fui la misère, la persécution et la guerre aboutit en Italie, la plupart du temps, ce pays devient le seul endroit de paix véritable qu'il connaisse. Cette personne a par conséquent un amour pour la nouvelle patrie qui ne peut pas se mesurer à l'échelle de ceux qui parlent bien la langue de Dante. C'est un sentiment plus profond qui ne peut pas se décrire. Cependant, par ailleurs, se sentir appelé par des termes dépréciatifs tels que « clandestins, extra-communautaires, Bingo-Bongo », crée en eux une frustration telle que le rejet de la nouvelle patrie est encore plus fort que le dégoût qui l'a, à l'origine, poussé au « voyage ». Mais peut-être ne peux-tu pas le comprendre si tu n'as pas réalisé, jusqu'à ce jour, que sur cette terre, nous sommes tous un peu des clandestins, fuyant quelque ténacité, simplement à la recherche d'un endroit où attendre, dans le calme, notre dernière heure. Et il est singulier que certaines personnes telles que toi n'aient pas encore appris où nous avait amené, il y a plus de soixante-dix ans, la stigmatisation de la race et de l'ethnie.

Si cela peut te rassurer, sache qu'en Afrique, avec la croissance économique des cinq dernières années, pour la première fois, le flux de ceux qui quittent les différents pays africains s'est inversé, les migrations se produisant maintenant à 75 % à l'intérieur même de l'Afrique. Et il est prévu que d'ici cinq ans il n'y aura plus de canots pneumatiques qui iront de l'Afrique vers les côtes italiennes et espagnoles.

Tant que tu en as encore le temps, pourquoi n'invites-tu pas un de tes nouveaux citoyens au repas de Noël ? Et plutôt qu'un Noël blanc ou noir pourquoi ne l'appelles-tu pas Noël bleu ?

Bon Noël bleu.

www.pressefederaliste.eu

A propos du 60^e anniversaire de la Déclaration Schuman...

Il y a 60 ans, le 9 mai 1950, était publiée la Déclaration lancée par Robert Schuman, Ministre des Affaires étrangères, fortement inspirée par Jean Monnet et considérée comme l'acte fondateur de l'Union européenne (UE). Dans ce texte l'on pouvait lire : « Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la **Fédération européenne** »... Si la mise en place de la CECA, en 1951, a tracé la voie par la suite à celle du Marché commun puis de l'UE, il semble que l'objectif initial d'aller vers une **Fédération européenne**, que les pères fondateurs souhaitaient, à travers cette Déclaration, « graver dans le marbre » ait été depuis jeté aux oubliettes par les responsables politiques qui gouvernent aujourd'hui l'Union. Le « **Billet** » de Jean-Pierre Gouzy qui ouvre ce numéro est consacré à ce sujet inquiétant.

**Fédéralisme...
... et intégrations régionales dans le monde**

Notre dossier **Focus** est, ce trimestre, consacré au fait que, malgré les limites de l'UE et la dangereuse période de stagnation de son intégration politique, conséquence du refus du Traité constitutionnel européen en 2005, malgré l'adoption laborieuse de la rustine que constitue l'insuffisant Traité de Lisbonne (même si les fédéralistes s'en réjouissent, faute de mieux, et en prennent acte), pourtant, partout dans le monde, **tous ceux qui oeuvrent à la mise en place d'espaces économiques, monétaires, voire politiques, communs (en Amérique latine, en Asie du Sud ou de l'est, en Afrique...)** ont les yeux rivés sur l'évolution de l'UE qu'ils considèrent comme un modèle et dont ils comprennent mal le report perpétuel de l'unification politique indispensable à sa pérennité.

**Fédéralisme, autonomies...
... organisation et réforme territoriale**

Notre **Fed'actualité**, est, lui, consacré au thème « **Fédéralisme, autonomies, organisation et réforme territoriale** ». Quand nous avons envisagé, en janvier, ces deux thèmes de dossier, nous n'avions pas une parfaite conscience de leur imbrication et de leur complémentarité !

Les récentes élections régionales ont connu en France, comme ce fut le cas pour les élections européennes, un taux record d'abstention, pour des raisons équivalentes : les électeurs n'y ont pas vu de véritable enjeu politique, tout se décidant encore aujourd'hui (... et encore plus demain ?) à Paris. Nous considérons pour notre part, comme le déclarait Aimé Césaire en 1958 que : « **quand trop de choses sont décidées à Paris, cela revient à dire le plus souvent que trop de choses sont imposées par Paris. C'est-à-dire que le système comporte un risque de tyrannie** ».

Les débats qui les ont accompagnées ont par ailleurs largement laissé dans l'ombre le projet de réforme territoriale, bientôt à l'ordre du jour du Parlement et qui risque, en renforçant encore la centralisation, en continuant d'ignorer les identités culturelles et linguistiques, de maintenir une exception française regrettable, coupable et coûteuse, au sein de l'UE. Que l'on nous permette, en guise de conclusion, une deuxième citation, extraite, elle, du programme de l'automne 1944 de la région de Lyon du **Mouvement de libération nationale** : demandant « **l'abolition du centralisme administratif napoléonien, antithèse de toute démocratie** » (point 2), et, « **une large décentralisation avec autonomie administrative aux régions et localités administrées par des chambres régionales et des conseils locaux, élus au suffrage universel, seuls compétents pour juger sans aucune tutelle administrative les intérêts régionaux et locaux dans le cadre des lois nationales** » (point 4).

La suppression de la tutelle préfectorale, départementale et régionale, nous semble aujourd'hui une nécessité impérieuse pour préparer, demain, une France fédérale, dans une Europe et un monde fédéral... Dans l'immédiat elle ne sera, en tout cas, pas de trop pour établir des contre-pouvoirs locaux et régionaux dont une France, largement en *sark-overdoze*, a plus besoin que jamais !

Fédéchosés**FEDECHOSÉS - Pour le fédéralisme**

Directeur de la publication : Jean-Luc PREVEL - Rédacteur en chef : Jean-François BILLION - Comité de rédaction : Florent BANFI - Ronan BLAISE - Bruno BOISSIERE - Fabien CAZENAVE - Maurice BRAUD - Didier COLMONT - Sandra FERNANDES - Valéry-Xavier LENTZ - Lucio LEVI - Catherine MONTFORT - Michel MORIN - David SOLDINI
Attachée de presse : Sandra FERNANDES - Responsable site web : Valéry-Xavier LENTZ

Presse fédéraliste - Maison de l'Europe - 18, Avenue Félix Faure - 69007 LYON**Abonnement 15 € - Soutien 30 € - Méritant 100 € - Le numéro 3 €****Impression : Reimpression - 69240 Bourg de Thizy - www.pressefederaliste.eu**